

petit traité d'æconomie



Pierre Calame

PETIT TRAITÉ D'ŒCONOMIE

ÉDITIONS *Charles Léopold Mayer*

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France

www.eclm.fr

Maison d'édition de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (www.fph.ch), les **Éditions Charles Léopold Mayer** (ECLM) offrent un service éditorial aux acteurs de la transition écologique, sociale et économique. Elles éditent ainsi des ouvrages qui doivent leur permettre de développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer, autour de quatre grands thèmes : transition vers des sociétés durables, gouvernance légitime et coopérations régionales, éthique et responsabilité, information citoyenne. Les ECLM sont membres de la Coredem (Communauté de sites ressources pour une démocratie mondiale, www.coredem.info) et de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (www.alliance-editeurs.org).

© Éditions Charles Léopold Mayer, 2018

Essai n° 233

ISBN : 978-2-84377-216-0

Mise en pages : La petite Manufacture – Delphine Mary

Conception graphique : Nicolas Pruvost

L'auteur

Pierre Calame, polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, a travaillé pendant vingt ans au ministère français de l'équipement. Après un bref passage dans l'industrie, il a dirigé pendant vingt ans la Fondation Charles Léopold Mayer, dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il préside l'association Citego (Cités Territoires Gouvernance).
<http://blog.pierre-calame.fr>

CITEGO (cités, territoires, gouvernance) s'envisage comme un tiers-médiateur, qui promeut l'échange d'expériences et le partage de connaissances entre praticiens, chercheurs, élus, associations et citoyens, autour des questions liées à la gouvernance des territoires et à leur rôle dans la transition vers des sociétés durables. Ce travail de médiation est mené avec l'objectif de dépasser les cloisonnements institutionnels, disciplinaires ou socioprofessionnels, afin de rapprocher la connaissance de l'action, de renforcer une approche transversale des enjeux et de nourrir la formation permanente. CITEGO met à disposition de partenaires de différentes natures un cadre conceptuel, des méthodes et des outils de travail correspondant aux stades successifs du cycle de médiation.

www.citego.org

L'Alliance pour des sociétés responsables et durables est un réseau mondial, avec des représentants dans tous les continents partageant la conviction que la responsabilité sera la colonne vertébrale de l'éthique au XXI^e siècle. Les organisations associées à l'Alliance intègrent un

cadre, celui de la responsabilité dans les domaines sociaux et professionnels, y compris le droit, l'éducation, le changement climatique, les relations de travail, l'agriculture. La responsabilité est pertinente pour tous les aspects de la durabilité: gouvernance, systèmes économiques, politique environnementale et sociale et éthique.

www.alliance-respons.net

Créé en 2006 à l'initiative de la Fondation Charles Léopold Mayer, **l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance** (IRG) concentre ses activités sur la question de la gouvernance, c'est-à-dire la manière dont les régulations sociétales sont produites et mises en œuvre. En 2016, l'Institut s'engage plus spécifiquement dans l'étude et la promotion d'une gouvernance démocratique au service de la transition écologique et sociale: une gouvernance fondée sur la participation citoyenne, qui encourage la créativité et l'innovation sociale.

Convaincu qu'il ne peut y avoir de transformations sociales ambitieuses sans actions collectives fortes, l'IRG travaille avec une large palette d'acteurs (organisations de la société civile, institutions publiques, entreprises, universités, think tanks). C'est dans l'interaction entre tous ces acteurs, au niveau local, national comme international, que de nouveaux rapports de force et compromis peuvent émerger au profit de solutions justes et durables.

www.institut-gouvernance.org

Nota bene

Les concepts de base qui reviennent dans le texte sont signalés par un astérisque et définis dans un glossaire que vous trouverez en page 173.

Vous trouverez des compléments au livre, annexes, bibliographie, etc. sur le site de la maison d'édition.
www.eclm.fr/ouvrage-396.html

Par ailleurs, cet ouvrage est issu d'un précédent ouvrage de Pierre Calame, paru en 2009, *l'Essai sur l'œconomie*. Il en représente une version abrégée et mise à jour, une sorte de vadémécum de l'œconomie. Vous pouvez, si vous souhaitez approfondir certains passages, vous référer à *l'Essai sur l'œconomie*, qui est aujourd'hui en libre téléchargement (www.eclm.fr/ouvrage-334.html) et auquel nous renvoyons au fil du texte.



INTRODUCTION

ŒCONOMIE, LE GRAND
RETOUR



Les révolutions sont parfois silencieuses. En 1755, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert jette un « o » à la pouibelle. Ce qui s'appelait jusque-là « œconomie » devient « économie ». Jean-Jacques Rousseau utilisait alors les deux orthographes et précise, dans son article sur l'« économie politique » : « Le mot d'économie ou d'œconomie vient de *oïkos* (maison) et de *nomos* (loi), et ne signifie originaiement que le sage et légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille. Le sens de ces termes a été dans la suite étendu au gouvernement de la grande famille, qui est l'État. Pour distinguer ces deux acceptions, on l'appelle dans ce dernier cas *économie générale* ou *politique*¹. »

Commence alors l'histoire d'une économie qui, ayant perdu la mémoire de son sens premier, va s'autonomiser progressivement de la gestion du reste de la société jusqu'à se prétendre proche d'une science physique et mécanique, dont elle emprunte d'ailleurs les lois générales d'équilibre, et présenter les lois qu'elle énonce comme des lois naturelles auxquelles les sociétés ne peuvent que souscrire et se soumettre.

Jusque-là, l'œconomie, dont les manuels se multiplient aux *xvi*^e, *xvii*^e et *xviii*^e siècles, désignait l'art de gérer les hommes et les choses. En 1752, soit trois ans avant l'abandon du « o », le fameux botaniste Carl von Linné (1707-1778) publie un ouvrage intitulé *Principes de l'œconomie*.

1. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'économie politique*.

Il a, lui aussi, le souci d'en faire une science, mais en fondant ses principes sur la science naturelle et sur la physique. L'œconomie, c'est selon lui « la manière de préparer les choses naturelles à notre usage par le moyen des éléments ». J'ai moi-même dans ma bibliothèque un livre d'œconomie rurale, datant du ^{xvii}^e siècle où l'on retrouve, pour parler le langage d'aujourd'hui, tous les éléments de l'agro-écologie* et de l'économie circulaire*, avec le souci de tirer, au profit de la famille élargie, tous les bénéfices possibles des ressources d'un grand domaine agricole tout en en préservant la fertilité à long terme. Carl Von Linné précise même : « Ainsi, la connaissance de ces choses naturelles et de celles de l'action des éléments sur les corps et de la manière de diriger cette action à de certaines fins sont les deux pivots sur lesquels roule toute l'œconomie. » On parlerait aujourd'hui de la connaissance globale du fonctionnement des écosystèmes*, et de leurs interactions avec l'activité humaine.

Deux siècles et demi plus tard, nous mesurons toutes les conséquences de la perte de ce petit « o ». Avant même qu'elle ne survienne, les systèmes juridiques occidentaux, rompant avec la longue histoire au cours de laquelle les individus et les sociétés s'étaient reconnus comme partie intégrante d'une communauté* englobant toute la biosphère, avaient introduit une distinction radicale entre les êtres humains, seuls sujets du droit, et le reste de la communauté, animaux, plantes et lieux, réduits au statut d'objets à disposition des sociétés et que l'on qualifie pour cela de « ressources naturelles ». L'économie poursuivra dans le même sens. Les grands élevages industriels de poulets ne

font que pousser à son comble la pensée de Malebranche, assimilant les animaux à de simples machines.

Il a fallu la fin du xx^e siècle pour que les cris d'alarme, qui n'ont jamais manqué tout au long de la révolution industrielle à l'égard des dégâts parfois irréversibles sur la biosphère, prennent une dimension politique internationale, avec le rapport Meadows de 1972, traduit en français sous le titre « Halte à la croissance² », puis avec le rapport Brundtland³, intitulé « Notre avenir à tous », commandité cette fois par l'ONU, et enfin avec le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, qui a donné au développement durable le statut qu'on lui connaît aujourd'hui. Mais, vingt-cinq ans plus tard, malgré les gémissements devenus obligatoires devant l'autel du « développement durable* », aucune révolution réelle de l'économie n'a eu lieu, ni sur le plan conceptuel, dans ce qui est enseigné aux apprentis économistes ni dans la logique des acteurs économiques⁴.

Des progrès ont certes été accomplis. La prise de conscience de la catastrophe à laquelle nous conduisait la poursuite de nos modèles de développement s'est approfondie. Dans les Accords de Paris sur le climat de 2015, tous les pays ou presque ont reconnu « leurs responsabilités communes mais différenciées » à l'égard du changement climatique. Et de nombreux efforts sont faits pour

2. https://fr.wikipedia.org/wiki/Halte_%C3%A0_la_croissance_%3F

3. https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland

4. <https://jancovici.com/transition-energetique/choix-de-societe/quelques-reflexions-sur-la-transition-energetique>

découpler développement économique et consommation d'énergies fossiles. Il n'empêche, l'approche générale de l'économie n'a pas changé. La schizophrénie des Accords de Paris en est une bonne et triste illustration : on peut, dans le même texte, affirmer que la communauté internationale s'engage à ce que la croissance moyenne des températures soit nettement au-dessous de 2 °C à la fin du ^{xxi}e siècle, puis aligner une somme d'engagements « volontaires » des pays, dont rien n'assure qu'ils seront respectés, qui conduit à un réchauffement de plus de 3 °C.

À l'ère de l'anthropocène*, l'humanité est confrontée aux mêmes exigences qu'avant la révolution industrielle : assurer le bien-être de tous dans le respect des limites de la planète. Mikhaïl Gorbatchev, dans son discours célèbre aux Nations unies, en 1988, avait rappelé que notre maison commune, notre foyer, notre *oïkos*, c'est maintenant la planète. Le temps est donc venu de réintroduire le « o » malencontreusement abandonné en 1755. C'est le grand « retour en avant » de l'économie à l'œconomie. Retour, au sens où l'on reconnaît que les ^{xix}e et ^{xx}e siècles, au cours desquels l'Occident précurseur de la révolution industrielle a pu s'approprier les ressources mondiales, notamment l'énergie fossile, est une parenthèse aujourd'hui close. Mais, « retour en avant » car il s'agit bien, comme le recommandait déjà Carl von Linné, d'utiliser, pour assurer le bien-être de tous dans le respect des limites de la planète, toutes les connaissances scientifiques et techniques dont nous pouvons disposer. L'agro-écologie fournit d'ailleurs une bonne illustration de ce retour en avant : il ne s'agit pas, comme disaient ses détracteurs, de « revenir à la bougie » mais au contraire de

mobiliser toutes nos connaissances de la biologie et des écosystèmes pour inventer enfin une agriculture durable.

Ce retour à l'économie, et c'est l'objet de ce petit traité, conduit à repenser en profondeur sa nature. Là où l'économie avait la prétention d'être plus proche d'une science de la nature que d'une science humaine, l'économie assume pleinement son étymologie : c'est la branche de la gouvernance* qui s'applique aux domaines particuliers de la production, de la circulation et de la consommation de biens et de services.

Cela implique-t-il de jeter aux orties toutes les connaissances acquises en matière d'économie ? Non, bien sûr. Là aussi, suivons la recommandation de Carl von Linné et cherchons « la connaissance de l'action des éléments sur les corps et de la manière de diriger cette action à certaines fins ». Tout ce qui a trait aux comportements réels des acteurs, à la combinaison des facteurs de production, à la manière dont se confrontent l'offre et la demande de biens, de services et d'argent, aux effets des règles publiques sur les comportements, aux motivations multiples des choix, aux effets de domination de certains acteurs sur d'autres fait partie des connaissances nécessaires à l'économie, mais au même titre que la chimie des matériaux, l'hydraulique, ou l'informatique. Ce sont des connaissances dont on a besoin pour bien « diriger l'action à de certaines fins », mais qui ne comportent pas en elles-mêmes leur propre finalité.

En disant que l'économie est une branche de la gouvernance, on se donne les moyens d'en renouveler l'approche

en y appliquant ce que nous avons appris des principes généraux de la gouvernance⁵. C'est l'objet de ce petit traité.

Si nous parlons d'économie plutôt que de développement durable – alors que ce concept a déjà acquis droit de cité –, c'est du fait de son origine et de son usage. Il a en effet été forgé au début des années 1980, pour concilier la reconnaissance des impasses auxquelles nous conduisaient nos modèles de développement et celle du « droit au développement » des pays qui aspiraient à atteindre le niveau de vie occidental. C'est donc un oxymore : en juxtaposant deux notions contradictoires, « développement » et « durabilité », on a fait comme si la contradiction était magiquement résolue. Du fait de son usage cosmétique, ensuite. Tout le monde dit pratiquer le développement durable, mais en faisant l'économie d'un renouvellement de la pensée économique elle-même.

Or l'humanité est engagée au cours du XXI^e siècle dans une transition systémique vers des sociétés durables. *Transition* parce qu'il s'agit de passer d'un mode d'organisation à un autre. *Systémique* parce que cette transition implique de combiner entre eux des changements de natures très diverses : culturels, techniques, politiques, économiques. *Vers des sociétés durables* parce qu'il s'agit d'inventer un nouveau système sociopolitique qui ne mette pas

5. Pour une définition circonstanciée de la gouvernance et la présentation de ces principes généraux, je me permets de renvoyer le lecteur à l'ouvrage *La Démocratie en miettes* publié en 2003 par Descartes et Cie, et téléchargeable gratuitement ici : www.eclm.fr/ouvrage-117.html

en péril les bases mêmes de la vie des sociétés, à commencer par la biosphère elle-même qui en constitue le substrat.

Quelle est la place du grand retour en avant vers l'économie dans cette transition? Je m'appuierai pour répondre à cette question sur les conclusions d'une grande rencontre qui s'est tenue à Lille en décembre 2001, l'assemblée mondiale de citoyens⁶. Cette assemblée, unique en son genre, issue de la dynamique internationale de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, a réuni pendant plus d'une semaine un réseau international d'acteurs composé de 400 personnes venues de plus de 100 pays, chacun s'exprimant dans sa langue (il y eut 35 langues utilisées et traduites pendant l'assemblée), venant de tous les milieux, des militaires aux paysans, pour débattre des défis du *xxi*^e siècle. Ses travaux ont permis de dégager un « agenda pour le *xxi*^e siècle », qui énonce quatre grands défis : *faire émerger une véritable communauté mondiale*, c'est-à-dire la conscience d'une communauté de destin nécessaire pour permettre de faire face ensemble à des interdépendances planétaires devenues irréversibles ; *se mettre d'accord sur des valeurs communes*, et en particulier sur une définition universelle de la responsabilité ; *conduire une révolution de la gouvernance*, car les modes de gestion hérités des siècles précédents privilégient le découpage et la séparation entre États souverains, entre politiques sectorielles, ce qui ne permet pas de gérer les relations de toutes natures qui reflètent

6. On en trouvera les détails sur le site de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, www.alliance21.org

l'état réel du monde ; *mener la transition vers un autre modèle économique* susceptible de concilier le bien-être de tous et la préservation de la biosphère, ce qui correspond à la définition traditionnelle de l'œconomie. Ces quatre défis sont intimement liés entre eux. Ainsi, l'œconomie doit contribuer, par la solidarité entre les acteurs des filières globales de production, à la conscience d'une communauté planétaire de destin. De même, la légitimité* des détenteurs du pouvoir économique et financier repose sur leur capacité à assumer les responsabilités qui en découlent. Enfin, en reconnaissant que l'œconomie est une branche de la gouvernance, on affirme le lien intime entre révolution de la gouvernance et transformation du modèle économique.

Ces réflexions ont guidé l'ensemble de la démarche. Dans la première partie, « de l'économie à l'œconomie », je reviens sur la théorie de la gouvernance, qui servira de grille de lecture utilisée tout au long du livre (1), puis j'applique cette grille de lecture pour évaluer l'économie actuelle (2) ; partant du constat de son inadaptation, je décris les conditions d'un changement systémique (3), enfin, je décris tout ce qui préfigure l'œconomie (4). Dans la seconde partie, « l'invention de l'œconomie », je propose une démarche d'invention collective de l'œconomie en esquissant les bases à partir d'une grille de lecture de la gouvernance (1), puis en présentant de manière plus détaillée certains de ses dispositifs (2).





PREMIERE PARTIE
DE L'ÉCONOMIE À
L'ŒCONOMIE



I. LA GRILLE DE LECTURE DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance est une question éternelle dont les réponses sont à inventer par chaque société, à chaque moment de son histoire, en fonction de son contexte, de sa culture, de ses traditions, de l'état de développement des sciences, des techniques, des systèmes d'information et des modes de production. Question éternelle car chaque société, ce qui est sans doute la spécificité des sociétés humaines, est amenée à inventer les conditions effectives de sa survie à long terme.

Du fait de ce caractère éternel, il est possible de dégager des principes généraux de gouvernance, qui guident aussi bien l'évaluation de l'économie actuelle que l'invention du nouveau modèle. Je les résume sous la forme imagée « un, deux, trois, quatre, cinq⁷ ».

UN TRÉPIED

La gouvernance actuelle repose sur trois pieds : des institutions ; des compétences attribuées à chacune d'elles ; des règles juridiques et de comportement. Ce trépied stable

7. Vous trouverez un exposé plus détaillé de ces principes dans *La Démocratie en miettes*, *op. cit.*

convient lorsque l'évolution est lente. Lorsqu'une société est en mouvement, cette stabilité devient un handicap : le système de régulation issu de l'expérience accumulée a de bonnes chances de ne plus être adapté aux réalités nouvelles. Il faut alors substituer un autre trépied plus susceptible d'adaptation rapide : l'énoncé d'objectifs communs ; des valeurs partagées ; des processus de résolution des problèmes. L'évolution vers ce nouveau trépied s'observe non seulement pour la gouvernance publique, mais aussi dans celle des entreprises confrontées à des défis complexes.

DEUX COMPOSANTES DE L'ART DE LA GOUVERNANCE

L'art de gérer les relations au sein de la société elle-même et entre la société et le reste de la biosphère ; l'art de concilier unité et diversité.

TROIS OBJECTIFS DE LA GOUVERNANCE

La gestion de la société implique de poursuivre de nombreux objectifs et d'arbitrer entre eux. Cet arbitrage est le reflet de choix politiques et éthiques. Mais, quand on prend de l'altitude, on s'aperçoit que toute gouvernance poursuit trois objectifs généraux qui découlent du but ultime de la gouvernance : assurer la survie de la société en la maintenant dans son « domaine de viabilité ». Ce sont : la capacité de la société à résister à des agressions extérieures ; le maintien de la cohésion sociale interne ; l'équilibre à long terme entre la société et son environnement naturel.

L'histoire montre que ces objectifs sont liés entre eux : une société qui perd sa cohésion interne devient vulnérable aux agressions extérieures ; une société qui détruit son environnement voit croître ses tensions internes pour le contrôle de ressources devenues rares. Le monde actuel en offre de nombreuses illustrations.

QUATRE ÉCHELLES DE GOUVERNANCE

Aux ^{XIX}^e et ^{XX}^e siècles, une échelle a dominé : celle de la nation et de l'État qui la représente. Au point que dans un pays comme la France, la gouvernance a parfois paru se résumer à l'organisation et au fonctionnement de l'administration et de l'État. Or on ne peut plus se représenter le fonctionnement d'une société mondialisée comme la juxtaposition de nations dont chacune serait homogène. Quatre échelles de gouvernance doivent être mises sur le même plan : les territoires, les nations, les entités régionales – dont l'Union européenne est l'expression dans le cas de l'Europe –, le monde.

CINQ PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Einstein disait « l'incompréhensible est que le monde soit compréhensible ». Quand on observe la variété des cultures, des nations, des histoires, des états de développement des sociétés, il paraît, au premier abord, étonnant que toute gouvernance doive s'inspirer de principes communs. Mais c'est le reflet de l'objectif ultime de toute société : se survivre à elle-même. Il est rare, et l'économie actuelle

en est un exemple flagrant, que la gouvernance que l'on observe satisfasse réellement à ces cinq principes ; ce sont plutôt les conséquences négatives de leur non-respect qui les révèlent. Ils ne sont donc pas le portrait de la gouvernance *telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être*. Ils forment une grille d'analyse des pratiques actuelles et permettent d'en imaginer les améliorations.

Premier principe, le principe de légitimité

L'exercice d'un pouvoir, du moins à long terme, n'est possible que s'il est jugé légitime par tous ceux qui en subissent les effets. Très souvent, légitimité et légalité sont confondues. Sur le plan politique, dès lors que le pouvoir est exercé conformément à la Constitution ou aux usages, il est supposé légitime. *A fortiori* dans les démocraties : le peuple choisissant librement ses dirigeants, on peut supposer qu'il les juge dignes de diriger. Or l'expérience prouve qu'il n'en est rien. On peut d'ailleurs parler dans nos sociétés de « désillusion démocratique », reflétée par la mauvaise image dans l'opinion de la plupart des dirigeants politiques et, plus généralement, de la classe politique elle-même. La question de la légitimité se pose tout autant pour les détenteurs du pouvoir économique.

La légitimité reflète le sentiment général d'être bien gouverné. Elle comporte quatre critères : les contraintes imposées à chacun doivent découler de la poursuite du bien commun ; le pouvoir doit être exercé en respectant des valeurs que chacun connaît et qui sont enracinées dans la société ; les dirigeants doivent être dignes de confiance ; le principe de « moindre contrainte » doit être

respecté, c'est-à-dire que les limites imposées à la liberté de chacun doivent être les plus légères possible (les exemples abondent de contraintes inspirées de bonnes intentions, mais peu efficaces ou surabondantes).

Deuxième principe, démocratie et citoyenneté

La démocratie n'est pas un régime politique, mais un sentiment partagé que chacun dispose d'une certaine prise sur le destin collectif. Ce qui, avouons-le, est loin d'être simple. On le voit avec la crise de la démocratie représentative au niveau national : dans un contexte d'interdépendances mondiales, on explique aux citoyens à propos de l'économie « qu'il n'y a pas d'alternative » (le fameux TINA « *There is no alternative* », cher à Margaret Thatcher) et ils n'ont plus le sentiment d'avoir prise sur leur destin. Quant à la « démocratie participative », pratiquée essentiellement au niveau local, elle s'apparente trop souvent à une « démocratie occupationnelle » : un luxe de débats et de concertations sur des enjeux mineurs peuvent devenir des hochets que l'on distribue aux citoyens pour leur faire oublier que leur avenir leur échappe. Dans le domaine économique, la domination des entreprises multinationales sur les choix techniques, la force des lobbies qu'ils représentent auprès des institutions publiques et le pouvoir des grandes institutions financières transforment les citoyens en consommateurs passifs.

La démocratie est inséparable de la citoyenneté. Elle ne se réduit pas à être citoyenne d'un pays et à y exercer son droit de vote. Elle se déploie à différentes échelles, du local au mondial et s'applique à tous les domaines de

la société. Elle n'est pas seulement fondatrice de droits à faire valoir, mais doit refléter un équilibre entre droits et responsabilités.

Troisième principe de gouvernance, la recherche de processus, de procédures, d'acteurs et d'institutions réellement adaptés aux problèmes à résoudre

Banalité? Bien au contraire. L'inertie, l'idéologie, l'absence d'imagination, les intérêts des acteurs dominants font que la plupart du temps les dispositifs mis en œuvre sont inadaptés : on essaie d'enfoncer une vis avec un marteau ou un clou avec un tournevis.

Quatrième principe, la coproduction du bien public

Face à des problèmes de plus en plus complexes, l'opposition entre acteurs publics, ayant le monopole du bien public, et acteurs privés, exclusivement attachés à poursuivre leur intérêt privé, ne tient pas. Le bien public est le résultat de l'action de multiples acteurs. Il suppose la plupart du temps la coopération entre eux. Or cette coopération, dans les faits, est rarement recherchée.

Cinquième principe, l'articulation des échelles de gouvernance

Un monde où chaque problème pourrait être traité à un niveau et à un seul, les problèmes mondiaux à l'échelle de l'ONU, les problèmes européens à l'échelle de l'Europe, les problèmes nationaux à l'échelle des États, les problèmes locaux à l'échelle des territoires, relève de la fiction. Aucun problème sérieux ne peut être traité à un seul

niveau, de sorte que, parallèlement à la coopération entre les acteurs, la coopération entre les différents niveaux devra devenir la règle.

STABILITÉ ET ADAPTATION : LE DÉFI CENTRAL DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance, dans une société donnée, repose implicitement ou explicitement sur une idéologie partagée. Fruit d'une histoire, d'une culture et de traditions, traduite par des codes, des institutions et des règles, elle est en quelque sorte la quille de la société, lui assure sa stabilité. Il faut ici distinguer la gouvernance du régime politique qui la matérialise : en France, en Russie ou en Chine, des révolutions politiques brutales ont pu se produire sans que soit substantiellement modifié, par exemple, le rapport des individus au pouvoir. *A contrario*, lorsque la colonisation a imposé aux sociétés dominées des formes de gouvernance qui leur sont étrangères, ces superstructures étatiques, qui subsistent après les indépendances, demeurent plaquées sur la société.

La nécessité de structures stables est, dans les sociétés confrontées à une évolution rapide, en contradiction avec une autre nécessité, celle d'adapter la gouvernance aux nouveaux défis. Les systèmes de pensée et les grands systèmes institutionnels évoluant plus lentement que les réalités dont ils prétendent rendre compte ou qu'ils prétendent gérer, nous avons tendance à penser le monde de demain avec les idées d'hier et à le gérer avec les institutions d'avant-hier. À l'image de notre conception de

l'astronomie, nous commençons par essayer d'adapter le modèle ancien par des ajouts qui le rendent de plus en plus compliqué, comme ce fut le cas avec le modèle géocentrique de Ptolémée pour rendre compte du mouvement des planètes (littéralement « les étoiles errantes ») avant que ne s'opère la révolution copernicienne remplaçant le modèle géocentrique ancien par un modèle héliocentrique. Après des décennies de bricolage pour faire entrer la biosphère et sa finitude dans nos modèles économiques, le temps n'est-il pas venu d'une révolution copernicienne de l'économie vers l'œconomie ?

II. L'ÉCONOMIE ACTUELLE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE

L'ÉCONOMIE, SCIENCE OU IDÉOLOGIE ?

À un de ses assistants qui lui faisait observer que ce qu'il enseignait aux élèves de première année de Harvard était loin de refléter la réalité concrète de l'économie, un éminent professeur répondait avec lucidité et cynisme à propos de l'économie de marché : « Je ne transmets pas des connaissances, mais une vision du monde. » On ne peut mieux dire !

À coup de formalisation mathématique, on a revêtu l'économie enseignée dans toutes les universités du monde des oripeaux d'une science de la nature qui gouvernerait les sociétés indépendamment de leur histoire propre, de leur itinéraire de développement et de l'organisation de leurs acteurs. Les principes d'équilibre de l'offre et de la demande énoncés au XVIII^e siècle, à peu près contemporains de la disparition du petit « o » d'œconomie, sont censés demeurer le cadre immuable à partir duquel penser l'organisation de la production, de la consommation et de la société elle-même deux cent cinquante ans après.

La « nature » est restée immuable ; pourtant les sciences de la nature ont connu en deux siècles et demi plusieurs mutations successives. À l'inverse, nos sociétés ont connu pendant la même période des évolutions radicales ; elles ne ressemblent plus guère à la société anglaise du XVIII^e siècle à partir de laquelle Adam Smith a construit sa théorie économique ; et pourtant, nous faisons comme si sa théorie s'appliquait aux réalités actuelles. C'est le propre d'une idéologie que de se présenter comme intemporelle, fondée sur des caractères immuables de la nature humaine, alors que, bien évidemment, toute idéologie est au contraire le fruit d'une histoire.

LES DEUX BIFURCATIONS FONDATRICES DE L'ÉCONOMIE

L'idéologie économique est le fruit de deux bifurcations que l'on peut situer à la fin du Moyen-Âge occidental.

La première a trait au rapport avec la nature. Dans toutes les civilisations, les rapports entre homme et nature ont été ambivalents : d'un côté, l'homme fait partie de la nature au même titre que le reste du règne vivant, est soumis à ses lois, doit participer à son harmonie ; de l'autre, l'homme utilise la nature à ses propres fins, la subordonne à ses besoins et à ses désirs. Si ces deux représentations coexistent toujours, il n'en est pas moins vrai que d'une société à l'autre, d'une époque à l'autre, une de ces représentations domine sur l'autre. La caractéristique de la société occidentale est d'avoir privilégié la seconde en affirmant, pour reprendre la formule de René Descartes,

que nous étions promis à devenir comme « maîtres et possesseurs de la nature ». Cette évolution n'a pas seulement marqué l'économie, en faisant des êtres humains ses acteurs exclusifs, transformant bêtes, plantes et choses en ressources exploitables à merci. Elle caractérise aussi nos systèmes juridiques qui, contrairement à ce qui existe dans d'autres traditions, opèrent une distinction radicale entre sujets et objets.

La seconde bifurcation concerne la place accordée à l'accumulation de richesses dans le fonctionnement des sociétés. Comme l'a montré magistralement Albert O. Hirschman dans son livre *Les Passions et les intérêts*, ce sont les moralistes du Moyen-Âge et de la Renaissance, et non des ploutocrates assoiffés de richesse, qui ont glorifié l'accumulation des biens matériels. Entre les trois passions potentiellement destructrices pour nos sociétés, qui sont selon Saint Augustin la passion du pouvoir, la passion charnelle et la passion de la possession, la troisième leur a paru la moins dangereuse des trois, celle à laquelle il fallait laisser libre cours si l'on voulait maîtriser les deux autres : la part du feu en quelque sorte. Quelques siècles plus tard, ces mêmes moralistes, observant l'effondrement de la biodiversité, le changement climatique ou la concentration des richesses aux mains de quelques-uns réviseraient certainement leur point de vue. Mais les étudiants en économie, ignorant les racines historiques de l'idéologie qu'on leur enseigne, sont bien incapables d'interroger la réalité intemporelle de l'*homo economicus*, procédant à tout moment à des choix rationnels pour acquérir des biens et des services nécessaires à son bonheur.

L'ILLUSION DU MARCHÉ PARFAIT ET DU CONSOMMATEUR RATIONNEL

Les chimistes du XVIII^e siècle avaient inventé la fiction des gaz parfaits pour décrire un état physique où les interactions entre les différents atomes pouvaient en première approximation être considérées comme nulles. Ce modèle a séduit par sa simplicité et influencé aussi bien la gouvernance que l'économie. Ainsi, la Révolution française a-t-elle imaginé une sorte de citoyen parfait où les corps intermédiaires et les adhérences à des territoires et à des coutumes ne feraient pas obstacle à la relation entre le citoyen et la nation, avec l'utopie d'une société unifiée et sans grumeau. Au point que le premier projet d'organisation des départements par l'Assemblée législative en 1791 résultait d'un pur découpage géométrique du territoire français. Et, de leur côté, les économistes ont inventé la fiction d'un marché parfait, confrontant sur une place abstraite des producteurs et des consommateurs atomisés dont aucun ne serait en mesure d'influencer les autres et qui tous auraient accès à tout moment à une information parfaite.

Le statut d'idéologie de la prétendue science économique n'est pas un portrait à charge contre les économistes qui s'efforcent de s'attacher aux faits, de décrire minutieusement les réalités qu'ils observent, de les modéliser. À l'image des astronomes du système ptoléméen tardif, ils s'attachent, pour réduire le fossé entre le modèle de l'économie classique et la réalité qu'il prétend représenter, à le complexifier à loisir : ils admettent tour à tour que les individus sont aussi guidés par l'altruisme ou un désir de

coopération, que l'information est imparfaite et asymétrique, que les grandes entreprises n'ont rien à voir avec les petits producteurs qui présentent leurs produits et leurs services sur un marché, que les institutions publiques et privées ont un rôle déterminant, qu'il faut d'une manière ou d'une autre introduire des prix réels ou fictifs pour représenter la valeur des ressources naturelles, que les individus sont capables de s'organiser indépendamment de l'État pour produire du bien commun, que l'agriculture produit également des services de gestion de l'environnement. Cela ne produit pas pour autant une révolution copernicienne.

L'économie telle qu'elle est enseignée et pratiquée satisfait-elle aux objectifs et aux principes de la gouvernance? C'est ce que nous allons maintenant explorer.

L'ÉCONOMIE ET LE TRÉPIED DE LA GOUVERNANCE

L'économie actuelle repose-t-elle sur l'ancien trépied ou sur le nouveau? Il nous semble qu'elle repose sur l'ancien. En effet, deux institutions y dominent la scène, les entreprises d'un côté et les institutions publiques de l'autre. Chacune a son rôle bien défini, les premières doivent produire des richesses en poursuivant exclusivement l'intérêt de leurs propriétaires-actionnaires, les secondes doivent créer le cadre dans lequel opèrent les entreprises et financer par le biais de l'impôt les services publics et la redistribution des revenus. Les interactions entre ces deux types d'acteurs, le passage des dirigeants d'un type d'institution

à l'autre, ou, dit plus positivement, la recherche commune de solutions ne sont guère prises en compte dans le modèle. Le comportement de chaque type d'institution est réputé encadré par des règles stables, juridiques, comptables, normes s'appliquant à la qualité des produits et, plus rarement, aux modes de production. Même si, à de nombreuses occasions, la pratique réelle, plus souple que la théorie et l'idéologie, tend à se rapprocher du nouveau trépied, l'attention générale ne porte ni sur l'éthique commune ni sur les processus à mettre en place pour faire face effectivement aux problèmes.

L'ÉCONOMIE ET LES DEUX COMPOSANTES DE L'ART DE LA GOUVERNANCE

L'art de gérer les relations et l'art de produire à la fois unité et diversité se retrouvent-ils dans l'économie actuelle?

La première composante est pratiquement absente de la théorie : encore aujourd'hui, beaucoup d'entreprises ne se préoccupent que de manière marginale des effets latéraux ou des dommages collatéraux de leur activité. L'enracinement des entreprises dans leur territoire et les effets des délocalisations sont peu abordés, l'impact des politiques des ressources humaines sur les relations entre les employés n'est que très partiellement pris en compte, le système financier ne s'intéresse guère aux effets sur la société de pratiques d'enrichissement qui doivent plus à la ruse qu'à la production d'une réelle valeur ajoutée, l'impact du système productif sur la biosphère n'est

dans le système actuel la responsabilité de personne. L'organisation du système économique privilégie une séparation des rôles et des fonctions au détriment de la gestion des relations.

En revanche, le système actuel a des mérites incontestables pour gérer simultanément unité et diversité, en combinant des processus de production unifiés et une gamme très large de produits et services, en étant attentif à l'évolution des modes de vie, des goûts et des modes, en faisant preuve d'une capacité et d'une rapidité d'adaptation considérables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'économie de marché s'est révélée à l'usage plus performante, plus adaptable que la planification centralisée caractéristique du système soviétique. Mais avec des limites dont nous parlerons plus loin.

Le management des entreprises multinationales a un autre mérite, qui découle de la dispersion des unités de production : l'apprentissage des relations interculturelles. La formation à ces relations n'a été ni le fait des organisations non gouvernementales internationales, notamment celles qui promeuvent la solidarité internationale, ni le fait des diplomaties. Constat étonnant⁸. Les grandes entreprises, elles, ont dû apprendre à faire travailler ensemble des cadres de différentes nationalités, à surmonter les malentendus qui naissent si souvent dans les relations interculturelles. Elles ont dû apprendre à s'adapter à la

8. Michel Sauquet et Martin Vielajus, *L'Intelligence interculturelle*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2014.

diversité de leurs marchés. Ce constat positif doit néanmoins être nuancé. L'apprentissage du dialogue interculturel concerne surtout les cadres qui pratiquent entre eux la novlangue du management et de l'efficacité. En outre, malgré l'art de l'adaptation aux habitudes ou aux désirs de clientèles de pays et de culture différents, le premier objectif des grandes entreprises reste de rendre désirables partout les mêmes produits de base : même hamburgers, mêmes téléphones mobiles, mêmes voitures, mêmes films.

L'ÉCONOMIE ET LES TROIS OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA GOUVERNANCE

Les trois objectifs sont-ils poursuivis et atteints par l'économie actuelle ?

Premier objectif, faire face aux agressions extérieures

De 1860 à 1945, la réponse a été clairement négative. Le contrôle des ressources naturelles mondiales et la concurrence entre impérialismes qui s'en est suivi, puis les replis protectionnistes entre les deux guerres mondiales ont joué un grand rôle dans la succession de conflits, à une échelle et d'une ampleur inégalées dans l'histoire. Après 1945, les pays les plus puissants se sont efforcés d'en tirer les leçons en misant sur la libéralisation du commerce mondial et sur la démocratie, avec l'idée que des peuples démocratiques qui échangent entre eux ne se font pas la guerre. L'idée est séduisante. En Europe, la construction du marché unique, après l'échec de la Communauté européenne de défense en 1954, a été le premier outil de l'unification européenne et,

malgré les crises, le résultat est là : l'Europe a connu une période inédite de paix.

Depuis la fin de la guerre froide, on assiste à de nombreux conflits internes aux pays eux-mêmes. Une bonne part en est attribuable soit à une déstabilisation à laquelle le dérèglement climatique n'est pas étranger, soit à des guerres par procuration pour le contrôle des ressources naturelles au bénéfice des multinationales et des économies développées. En faire la conséquence directe de l'organisation actuelle de l'économie serait excessif. En revanche, l'équilibre relatif permis par le libre commerce et symbolisé à partir des années 1990 par l'Organisation mondiale du commerce n'est pas irréversible. On assiste aujourd'hui au regain des nationalismes, aux États-Unis, en Russie, en Chine, en Inde et même en Europe. Le contrôle des ressources et des voies d'acheminement de l'énergie fossile et des ressources naturelles n'y est pas étranger. On ne saurait oublier les leçons de l'histoire : la Première Guerre mondiale a mis fin à une internationalisation du commerce et de la finance qui paraissait, elle aussi, irréversible. L'éloge de la concurrence, qui fonde l'économie actuelle, a beau s'entendre pour les personnes et les entreprises, il forge une mentalité et une aspiration à la croissance indéfinie qui ne peut, à un moment ou à un autre, qu'opposer les nations.

Dans un système globalisé, l'objectif de faire face aux agressions extérieures se transforme⁹. L'enjeu fondamental

9. Patrick Viveret, *Démocratie, passions et frontières*, Éditions Charles Léopold Mayer, 1995.

devient *d'aider à l'émergence d'une communauté mondiale consciente d'elle-même*. L'économie que nous connaissons y contribue-t-elle? Oui et non. Malgré les vertus de filières globales de production qui relient les personnes et les sociétés par-delà les frontières, il est loin d'être avéré que l'économie actuelle contribue à construire la conscience d'une communauté de destin entre tous. Un exemple : les gestionnaires de patrimoine, du moins ceux qui ne s'en tiennent pas aux jeux à court terme de l'économie casino, caractérisent le potentiel de valorisation d'une entreprise par sa « capacité à créer de la valeur ». Or c'est un critère très ambigu, recouvrant à la fois une véritable valeur ajoutée pour la société et la capacité à capter une grande part de la valeur ajoutée produite par l'ensemble de la filière, en un mot à ne pas répartir « équitablement » cette valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière, ce qui tend à opposer les sociétés plutôt qu'à les unir. L'incapacité du marché à créer le sentiment d'un destin commun se vérifie en Europe : malgré une histoire et les valeurs largement partagées par les peuples européens, le marché unique, colonne vertébrale de l'Union européenne, a été impuissant à créer le sentiment d'une communauté de destin ; au contraire, il exacerbe dans certains cas les concurrences entre nations.

Deuxième objectif, la cohésion sociale

Le bilan général de l'économie actuelle est dans ce domaine largement négatif. S'il est indéniable que la globalisation des marchés, l'internationalisation des grandes entreprises et le développement de la finance à l'échelle planétaire ont largement contribué à réduire les disparités

entre nations, en particulier avec l'émergence de nouveaux géants économiques comme la Chine et l'Inde, qui ont su pleinement profiter de la globalisation, cela a aussi creusé le fossé entre les revenus des très riches et celui des pauvres au sein de chacun des pays. Et cela, malgré des dépenses publiques et de redistribution qui n'ont cessé de croître. La vague néolibérale initiée par Margaret Thatcher et Ronald Reagan avait notamment pour but de mettre un terme à l'augmentation des dépenses publiques, continue tout au long du xx^e siècle, voire à les faire diminuer. Certes, les évolutions varient considérablement d'un pays à l'autre : de 1960 à 1996, le pourcentage des dépenses publiques dans le produit national brut est passé de 34,6 à 55 % en France, tandis qu'il ne passait aux États-Unis que de 27 à 32,4 %, mais la tendance à la croissance des dépenses publiques était générale. Malheureusement, cet effort de redistribution, accompagné d'une crise de l'État providence, n'a suffi ni à combler le fossé entre très riches et pauvres ni à renforcer la cohésion sociale. Au point que même le Forum économique mondial de Davos, qui n'est pas à proprement parler une réunion mondiale de philanthropes, s'en est ému.

La globalisation des marchés a contribué à accroître la fracture entre ceux dont le capital culturel et financier permettait d'en tirer parti et ceux dont elle menaçait le niveau de vie, le statut, l'identité et même la dignité. En devenant la référence principale de l'échange entre les personnes, en contribuant à disloquer les économies locales, les corps intermédiaires traditionnels, les solidarités et les identités professionnelles, les formes précapitalistes de l'échange, on peut avancer sans caricature que l'économie actuelle

contribue à détricoter le tissu social. Sans pour autant idéaliser l'ordre ancien, constatons que les sociétés n'ont rien à gagner à réduire leurs membres et citoyens au triple statut de producteurs, de consommateurs et de bénéficiaires de l'aide publique. Le fossé entre bénéficiaires et perdants de la globalisation n'augure rien de bon quand il s'agira d'affronter une grande crise. La montée des populismes et des « démocratues » est là pour nous le rappeler.

Troisième objectif, assurer un équilibre à long terme entre les sociétés humaines et leur environnement

L'échec est ici patent. C'est la raison même de revenir à l'œconomie.

L'ÉCONOMIE ET LES CINQ PRINCIPES DE GOUVERNANCE

1. L'économie doit être légitime

Globalement, l'économie actuelle ne respecte aucun des quatre critères de la légitimité, à savoir : les contraintes découlent des nécessités du bien commun ; le pouvoir est exercé conformément à des valeurs partagées ; les dirigeants sont dignes de confiance ; le principe de moindre contrainte est respecté.

Le développement de l'économie capitaliste moderne est inséparable de la morale et de la vertu. Non seulement les moralistes de la fin du Moyen-Âge avaient estimé devoir faire la part du feu aux passions humaines en libérant la passion de la possession pour parvenir à mieux maîtriser les autres, mais Adam Smith, en théorisant l'idée que c'est

par la poursuite de chacun de son intérêt individuel que l'intérêt général serait atteint avait, par un coup de baguette magique, réconcilié l'égoïsme et la morale. Quant à l'esprit du protestantisme, si décisif dans l'essor du capitalisme en Occident, comme l'a bien démontré Max Weber, il a débouché sur le « dilemme puritain » que le pasteur John Wesley, fondateur du méthodisme exprimait avec clarté : « Je crains que, partout où les richesses ont augmenté, le principe de la religion n'ait diminué en proportion [...] car nécessairement la religion doit produire industrie et frugalité et celles-ci, à leur tour, engendrent la richesse. Mais lorsque la richesse s'accroît, s'accroissent de même orgueil, emportement et amour du monde sous toutes ses formes. » Ce que John Wesley disait dès le XVIII^e siècle s'est confirmé dans les siècles suivants.

Le pouvoir économique est légitime s'il est exercé conformément à des valeurs partagées par la société et s'il est exercé par des dirigeants dignes de confiance. Or, dans les deux cas, le lien s'est distendu ou rompu. L'entrepreneur qui prend des risques engage son propre patrimoine, se dépense sans compter, innove, se montre capable de constituer de véritables collectifs de travail, manifeste par son comportement son attention aux autres, son respect des clients et des consommateurs, son souci de transparence, le désir de faire un retour à la communauté de la richesse acquise grâce à elle, existe et continue à inspirer le respect. Mais l'économie perd sa légitimité quand la richesse et le pouvoir ne sont plus associés à ces vertus ni à la responsabilité.

Les acteurs économiques actuels ne sont pas dignes de confiance pour deux raisons : dans l'état actuel du

droit, resté principalement national, l'irresponsabilité aujourd'hui est difficile à sanctionner¹⁰; et la manière dont les grandes entreprises usent et abusent de stratégies d'optimisation fiscale, en mettant en concurrence les États, défie le sens commun de la justice. La perte de légitimité des dirigeants politiques, elle, tient aux relations sulfureuses qu'ils entretiennent souvent avec le pouvoir économique, plus réel et plus rémunérateur que le leur propre, mais aussi et surtout à leur impuissance: prétendant, tant qu'ils sont en campagne, être en mesure d'infléchir ou de domestiquer l'économie et la finance, ils reconnaissent le lendemain de leur élection leur impuissance face à une économie et à une finance mondialisées.

La perte de légitimité des dirigeants de l'économie est le fruit de plusieurs évolutions: obsolescence programmée de nombreux produits, qui choque même ceux qui sont sensibles à la mode; mise en concurrence des individus, qui choque l'idée de solidarité et de coopération; célébration de l'ambition même si elle s'exerce au détriment des autres; plus que tout, multiples formes d'irresponsabilité. Le cadre comptable qui s'impose aux entreprises, la « valeur d'actionnaire » présentée comme le seul objectif à poursuivre par les dirigeants¹¹, la recherche de bénéfices à court terme au détriment de considérations à long terme, la capacité à se

10. Alain Supiot (dir.), *Face à l'irresponsabilité: la dynamique de la solidarité*, Collège de France, 2018.

11. C'est à cette insuffisance de la définition juridique de l'entreprise que s'attaque, en France en 2018, le projet de loi Pacte.

défausser de ses responsabilités pour les faire assumer par des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants, des modes de rémunération comme les stock-options, qui lient les intérêts des cadres à ceux des actionnaires plutôt qu'à ceux de leurs subordonnés, le poids des profits financiers dans l'ensemble des profits sont autant de facteurs qui démoralisent la société au double sens du terme : le sentiment de ne pas vraiment compter aux yeux des puissants, d'être exploité au même titre que les « ressources naturelles » ; la perte des repères moraux traditionnels. Tout se passe comme si l'économie avait la prétention d'imposer au monde entier un nouveau système de valeurs dont beaucoup de gens sentent confusément qu'il ne peut fonder durablement une société.

La comparaison des principales traditions juridiques montre qu'elles reposent toujours sur un « esprit de la loi » qui reflète les valeurs fondamentales de la société¹². Dans la tradition chinoise, c'est le maintien de l'harmonie, inspiré de l'harmonie familiale ; dans la tradition du droit romain et canonique, c'est l'idée d'intérêt général et de raison ; dans la tradition musulmane, c'est ce que Dieu veut pour l'homme ; dans la *common law* anglo-saxonne, c'est le comportement que l'on attend d'un gentleman. Or l'économie actuelle, en particulier l'économie financière, ne correspond à aucune de ces valeurs. Les économistes ont beau seriner que tout cela est bénéfique à tous, contribue à la croissance du produit intérieur brut, ils ont

12. Groupe de réflexion sur « un droit commun internationalisable », animé par Mireille Delmas-Marty, 2017-2018.

de plus en plus de mal à convaincre. À juste titre : la New Economics Foundation a montré il y a quelques années qu'il fallait de plus en plus de points de croissance pour réduire de 1 % la pauvreté¹³ ; ce qui signifie qu'à l'égard de la vocation première de l'économie, assurer le bien-être de tous, le modèle économique actuel est de moins en moins performant.

La crise financière de 2008 a peut-être marqué un tournant : les principaux responsables d'une crise qui a affecté l'ensemble de la population ont bénéficié d'une parfaite impunité. Le fossé ainsi créé entre la morale commune et celle qui s'applique aux détenteurs de richesse et de pouvoir économique ruine la légitimité du système économique lui-même. Le XIX^e siècle avait inventé la société anonyme à responsabilité limitée, pour promouvoir l'entrepreneuriat en établissant une séparation étanche entre les risques financiers que prenait l'entrepreneur et sa fortune personnelle. À défaut d'une évolution des systèmes juridiques et politiques les mettant à la hauteur des interdépendances mondiales, le XXI^e siècle a inventé, avec l'économie actuelle, *les sociétés à irresponsabilité illimitée*¹⁴ : personne n'est effectivement responsable des dommages irréversibles causés aux sociétés et à la biosphère.

13. David Woodwar, Andrew Simons, "Growth does not work", New Economics Foundation, 2006.

14. Alain Supiot et Mireille Delmas-Marty (dir), *Prendre la responsabilité au sérieux*, Puf, 2015.

Dernier critère de légitimité, la mise en œuvre du principe de moindre contrainte. Le résultat de l'économie actuelle est pour le moins mitigé. Certes, les consommateurs qui en ont les moyens disposent d'un éventail presque infini de biens et services sans que quiconque les contraigne, du moins en apparence, à choisir l'un plutôt que l'autre. En revanche, la multiplication et l'unification de normes, par exemple au niveau européen, qui s'appliquent aux petits producteurs vendant sur le marché local comme aux entreprises multinationales, sont de moins en moins comprises : l'unité du « marché parfait » va à l'encontre de la diversité des situations et des habitudes culturelles.

2. L'économie doit être démocratique

Rien n'est plus démocratique, à première vue, qu'une société où chaque consommateur peut décider librement de ses choix parmi une profusion de biens et de services, mais les consommateurs sont conditionnés par le matraquage publicitaire et les grands acteurs économiques et financiers ont les moyens d'influencer les décisions politiques, par le financement des campagnes électorales quand le système institutionnel le permet, ou par un lobbying disposant de moyens considérables. Un chiffre : les banques européennes dépensent 400 millions d'euros par an pour veiller à ce que les intérêts du système financier soient pris en compte par le Parlement et par la Commission.

L'exercice de la démocratie supposerait aussi qu'à l'échelle locale les citoyens puissent orienter collectivement l'offre de biens et de services, ou puissent disposer

d'informations précises sur l'origine des produits, sur les procédés de fabrication, sur la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs, sur la qualité nutritionnelle des aliments, etc. Or les tenants de l'économie globalisée luttent pied à pied – sauf quand ça devient un argument publicitaire – pour que cette information n'existe pas ou soit difficile d'accès. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que s'exprime avec une vigueur renouvelée le désir d'en revenir à la souveraineté économique, à des frontières, voire à des droits de douane, qui permettent de protéger l'économie nationale et l'emploi d'une concurrence jugée déloyale. L'affirmation par les partis dits « de gouvernement » qu'il n'y a pas d'alternative, qu'il faut savoir se placer dans la concurrence entre les nations, que les lois économiques s'imposent à chacun sans discussion possible fait le lit des populismes.

3. Les dispositifs de l'économie doivent être pertinents

C'est la métaphore du marteau et du tournevis. Les institutions, procédures et règles de l'économie actuelle, conçus dans un autre contexte et pour poursuivre d'autres objectifs se révèlent souvent inadaptés. En voici quelques exemples.

Les acteurs de l'économie sont peu capables de gérer les relations

Une société, à chaque époque, se caractérise par des « acteurs pivot* » : ce sont des acteurs qui, sans nécessairement être les plus nombreux, organisent l'ensemble du jeu économique autour d'eux. Le xx^e siècle nous a légué deux acteurs pivot de l'économie : les entreprises multinationales et les États. Les premières organisent les filières

mondialisées de production et en assurent la cohérence « verticale ». Les seconds organisent la redistribution et la reproduction sociale, assurent la cohérence « horizontale ». Or le propre des grandes entreprises et des États est de mal gérer les interrelations. Les États restent marqués par la sectorisation des politiques publiques : l'économie, l'environnement et la cohésion sociale y sont gérés en parallèle. Quant aux entreprises multinationales, elles organisent certes les filières de production*, mais à leur profit. L'entreprise a été la figure montante du XIX^e et du XX^e siècle, moyen incomparable d'associer les trois composantes principales de la révolution industrielle : une force de travail ; des connaissances scientifiques et techniques ; des capitaux*. Mais ce n'est plus suffisant à l'ère de l'anthropocène¹⁵. Dans un monde de plus en plus plat (*flat world* pour reprendre l'expression anglo-saxonne¹⁶) où les facilités de transport et de circulation de l'information mettent des producteurs du monde entier en concurrence les uns avec les autres, la plupart des entreprises renoncent à organiser un système stable de fournisseurs et de sous-traitants, et donc les relations entre eux.

Le statut juridique des entreprises, les normes comptables poussent à l'irresponsabilité

Le droit des entreprises ne favorise pas l'organisation concertée des acteurs et l'exercice de la responsabilité.

15. Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'Événement Anthropocène*, Seuil, 2013.

16. Thomas Friedman, *The World is Flat. A Brief History of the Twenty-first Century*, Fasser, 2005.

On parle à propos des personnes morales du « voile juridique » : l'attention presque exclusive portée à ce qui se passe à l'intérieur du périmètre juridique de l'entreprise dissimule la réalité du *pouvoir d'influence* sur les autres acteurs de la filière, qu'il s'agisse des filiales juridiquement autonomes, des fournisseurs ou des sous-traitants, ce que l'on appelle, par analogie avec les relations internationales, la *sphère d'influence de l'entreprise*^{*}. Quant au droit des actionnaires, c'est un droit à l'irresponsabilité. L'actionnariat, à l'origine, était le reflet d'un engagement conjoint et solidaire des apporteurs de capital pour mener une œuvre commune. Aujourd'hui, il est majoritairement anonyme. Une grande partie de l'épargne est mutualisée, gérée par des intermédiaires, souvent au sein de fonds communs de placement. La plupart de ces fonds n'ont pas pour stratégie de s'engager à long terme dans l'évolution d'une entreprise. La durée moyenne de détention d'une action était supérieure à cinq ans au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle est aujourd'hui inférieure à un an¹⁷. Et pourtant, les règles juridiques n'ont pas changé : un actionnaire détient un droit de vote, donc un droit à orienter la stratégie d'une entreprise à la seconde même où l'action est achetée. Imaginerait-on un pays où le droit de vote serait octroyé dès le passage de la frontière ?

Même inadaptation du cadre comptable. Il a été conçu à l'origine pour assurer la pérennité de l'entreprise. Depuis

17. Moshen Sohrabi, Pierre Calame, « La gestion robuste, éthique et durable du patrimoine d'une fondation », FPH et MBS capital management, août 2014.

lors, notamment sous l'influence des économistes anglo-saxons qui ne veulent reconnaître que la valeur de marché, les normes comptables internationales poussent au résultat inverse : la valeur du capital humain et sa perpétuation à long terme n'est pas prise en compte, pas plus que la nécessité de reproduire sur la longue durée les autres facteurs de production, en particulier la biosphère¹⁸.

Tout cela contribue à ce que l'entreprise puise les ressources naturelles et l'énergie dans la biosphère comme dans un puits sans fond et rejette les déchets dans la biosphère. Les intrants n'ont de valeur et de mesure, donc ne sont gérés, que s'ils ont un prix et apparaissent à ce titre dans les comptes de l'entreprise¹⁹. Quant aux déchets, ils sont rejetés dans l'atmosphère et dans les eaux avec pour seule limite des normes de rejet. La sévérité et le respect sont donc conditionnés par un chantage à l'emploi à peu près permanent.

La conception de la monnaie crée un « voile monétaire* » source d'ignorance

À marché unique européen, monnaie européenne. À marché mondial, une monnaie unique, le dollar ou, progressivement, un panier composé du dollar américain, de l'euro et du yuan chinois. Unique à l'échelle du monde, la monnaie sert aussi d'*étalon unique* de mesure de la valeur.

18. Samuel Jubé, « Le démantèlement des instruments comptables de la solidarité », in *Face à l'irresponsabilité : la dynamique de la solidarité*, op. cit.

19. Suren Erkman, *Vers une écologie industrielle*, Éditions Charles Léopold Mayer, 1997.

Il faut parler de « voile monétaire » comme on parle du voile juridique : à l'échelle d'un territoire, par exemple, l'organisation de l'ensemble des transactions en euro met dans l'impossibilité de savoir quelles sont les composantes en travail et en matière du produit que l'on achète, de savoir ce qui est issu du travail local, que l'achat stimulerait, et ce qui vient de l'autre extrémité du monde.

L'unicité de la monnaie a une autre conséquence, plus grave encore. Dans une période historique où il faut développer le recours à la créativité et au travail humains, garants de la cohésion sociale et du progrès de la société, et au contraire épargner l'énergie fossile ou les ressources naturelles, le fait de payer les deux avec une même monnaie rend impossible de distinguer ces deux facteurs de production. Le système monétaire actuel est un véhicule dont la pédale unique sert à la fois le frein et l'accélérateur : la meilleure manière d'aller au fossé. *L'unicité de la monnaie postule l'équivalence de tout avec tout. Ce postulat est maintenant dangereux.*

Les systèmes urbains et territoriaux
fonctionnent en cycles ouverts*

Les villes, comme les filières de production et de l'agriculture industrielle, fonctionnent en cycles ouverts. Le voile monétaire combiné souvent, notamment en France, avec la pauvreté relative des données sur le plan local, du fait de la centralisation des systèmes de production et de distribution de l'énergie et de celle des systèmes de transport, fait que le territoire, plus encore que l'entreprise, connaît très mal les flux entrants et sortants et, plus généralement, son

métabolisme*. Cette connaissance, condition de la survie avant la révolution industrielle et fondement de l'économie traditionnelle, s'est évaporée avec la révolution industrielle et la généralisation de l'économie monétaire.

Le modèle dualiste de gestion des biens et services ne reflète pas leur diversité

L'économie n'utilise que deux régimes de gouvernance²⁰, la gestion privée, par le marché, et la gestion publique, se contentant de les hybrider de multiples manières, des partenariats public-privé aux multiples formes de délégation de services publics, de manière à tirer bénéfice de l'un et l'autre régimes. À peu près contemporain du passage de l'œconomie à l'économie, un grand mouvement de suppression des formes préindustrielles de gestion collective des ressources, en particulier de l'eau et de la terre, a progressivement touché le monde entier. Le flou qui s'attachait, aux yeux d'un juriste ou d'un administrateur occidental, à la propriété et à la gestion collective des terres, au Maghreb et en Afrique, a servi de justification à un accaparement massif des terres par les colons. On assiste, depuis une décennie, à un nouveau mouvement massif du même ordre : des centaines de milliers d'hectares sont achetés par des sociétés étrangères au pays grâce au flou juridique²¹. Le Code civil, avec sa conception intégriste

20. Bernard Enjolras, « Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 296, 2005.

21. Accaparement des terres : https://fr.wikipedia.org/wiki/Accaparement_des_terres

et exclusive de la propriété, est beaucoup moins subtil que le droit africain qui concevait de multiples formes de droits d'usage, mais il s'est progressivement imposé à la faveur de la colonisation²².

La fragilité du choix binaire entre biens relevant du marché et biens publics se révèle dans les critères permettant de classer les biens et services dans l'une des deux catégories. Parfois, on se réfère au mode de production des biens et services, qui nécessite l'intervention de la puissance publique ; parfois, à la destination des biens en affirmant l'importance que chacun en bénéficie ; parfois, on invoque l'absence de concurrence, ce qui fait qu'une gestion privée se transformerait en rente ; parfois, enfin, on invoque la dimension de long terme et l'intérêt collectif.

Il est en outre des cas où la logique du marché heurte carrément le sens commun. C'est celui des semences par exemple. On connaît les raisons historiques qui ont conduit les États à sélectionner et à cataloguer les semences pour en garantir les qualités²³. Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions. Breveter le vivant, interdire aux paysans d'échanger les semences pour procéder à leurs propres sélections collectives, leur interdire de ressemer le fruit de leurs récoltes, en un mot rendre rare ce que la nature offre à profusion,

22. Étienne Le Roy, *La Terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, LGDJ, 2011.

23. Christophe Bonneuil, *Semences, une histoire politique*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2012.

c'est laisser pénétrer l'économie de marché dans un champ où elle n'est pas légitime.

Les catégories du droit sont inappropriées

Parlant du droit à l'ère de l'anthropocène, la grande juriste Mireille Delmas-Marty faisait observer que l'humanité semble incapable d'influencer sa propre destinée et que le droit participe de cette incapacité²⁴. On aurait envie d'utiliser la même formule à propos de l'économie. Nous vivons dans une époque symbolisée en science-fiction par « la révolte des robots ». Robot doit être entendu dans son sens le plus large : des productions humaines, qu'elles soient techniques, conceptuelles ou institutionnelles, qui échappent au contrôle de leurs créateurs pour mener leur vie propre, y compris quand elles en viennent à menacer la survie de ces mêmes créateurs. C'est bien le cas de l'économie. Philippe de Woot, un des papes du management belge, montrant comment les moyens se sont substitués aux fins, se demandait s'il n'était pas temps de réenchaîner Prométhée²⁵.

4. L'économie doit contribuer à la construction du bien public

Il serait caricatural de penser que les entreprises n'ont en tête que le profit à court terme. Beaucoup de chefs

24. « Droit et anthropocène », séminaire février 2017.

25. Philippe de Woot, *Responsabilité sociale de l'entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ?*, Economica, 2004.

d'entreprise sont en recherche de sens, de légitimité et de reconnaissance sociale ; ils savent que l'avenir à long terme de leur propre activité peut entrer en contradiction avec la rentabilité à court terme, ou que leur activité ne peut prospérer si les territoires où leur entreprise est installée dépérissent. Pour cela, ils recherchent des coopérations avec les organisations de la société civile, les scientifiques, les collectivités territoriales, les consommateurs, les instituts de formation. Il n'en reste pas moins que ces coopérations sont menées, pourrait-on dire, par effraction vis-à-vis d'une théorie de l'entreprise qui aurait le profit comme seul critère de performance.

Les grands acteurs de l'économie, entreprises multinationales et grandes institutions financières, auxquels leur chiffre d'affaires, leur pouvoir d'influence, leur mobilité, leur capacité d'expertise confèrent plus de pouvoir qu'à la plupart des États, ont un impact inévitable sur le bien public et ne peuvent l'ignorer. Ils oscillent entre diverses attitudes plus ou moins contradictoires : être la nouvelle incarnation du bien public, tentation évidente des géants de l'informatique promoteurs de « l'humanité augmentée » ; se défausser de ses responsabilités, estimant qu'il revient aux seules institutions publiques d'édicter les règles dans le cadre desquelles ils agissent – tout en menant un lobbying efficace pour que ces règles soient aussi peu contraignantes que possible ; promouvoir une nouvelle philanthropie entrepreneuriale, à l'image d'un Bill Gates ou d'un Warren Buffett ; plus rarement, coopérer avec des organisations de la société civile dans le souci d'intégrer d'autres considérations que celle de la rentabilité.

Mais l'exigence de coopération n'est jamais théorisée, est laissée au bon vouloir de chacun.

5. L'économie doit articuler différentes échelles, du local au mondial

Après la Seconde Guerre mondiale, le GATT puis l'Organisation mondiale du commerce ont reposé sur l'idée que seul un marché mondial unifié assurerait la paix et la prospérité de tous. La même croyance a présidé à l'unification du marché européen. L'intervention des États dans l'évolution de l'économie nationale, notamment à travers des politiques industrielles, des subventions, des marchés publics, des avantages fiscaux, a été en théorie mise hors la loi. Or, dans la seule économie qui a connu un développement foudroyant depuis plus de trente ans, celle de la Chine, l'État a été aux commandes de la politique de développement, notamment par l'intermédiaire des entreprises d'État. Aux États-Unis même, qui se présentent souvent comme le modèle de l'économie libérale, les commandes publiques, notamment dans le domaine militaire, ont largement contribué au décollage de la Silicon Valley. Un peu partout dans le monde, chaque grande ville cherche à asseoir ses propres avantages comparatifs, pour attirer ou retenir des entreprises et en particulier leurs cadres. Mais il en va de l'articulation des échelles de gouvernance comme de la coopération entre acteurs : elle existe bel et bien, mais à l'encontre ou dans le silence de la théorie. Chaque niveau de gouvernance cherche ouvertement ou discrètement à pousser ses pions, mais l'articulation entre les niveaux de gouvernance reste dans l'impensé. Pour ne citer qu'un

exemple, la construction du marché unique européen a conduit à adopter 40 000 normes, qui s'appliquent aussi bien aux grands groupes industriels d'ampleur mondiale qu'aux artisans locaux ! On fait sans doute mieux pour concilier unité et diversité. Les tenants de l'orthodoxie libérale souhaitaient même que disparaisse toute référence à l'origine géographique des produits, qui risque d'influencer les consommateurs. C'est raté. Les appellations d'origine contrôlée ont au contraire le vent en poupe, mais en marge de la théorie économique.

III. LES CONDITIONS D'UNE TRANSITION SYSTÉMIQUE

LE MONDE SAISI DE SCHIZOPHRÉNIE COLLECTIVE

Le président Chirac s'était exclamé en 1995, à Johannesburg, dans une envolée lyrique : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs²⁶! ». et lui-même, la seconde suivante, avait regardé ailleurs. En 2009, les dirigeants des grands pays avaient donné le spectacle d'une schizophrénie collective en se réunissant à quelques mois d'intervalle d'abord au G20, pour débattre des conditions de relance de la consommation face à une crise financière dévastatrice, puis à Copenhague à la Conférence des parties sur le climat, la COP, pour se demander comment freiner la consommation, responsable du changement climatique. L'Accord de Paris de décembre 2015 constitue certes une avancée ; tous les pays ou presque reconnaissent leur coresponsabilité à l'égard du changement climatique, mais la contradiction demeure évidente entre l'engagement

26. Jacques Chirac, « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », discours prononcé à la conférence Rio+10, Johannesburg, 2002. https://fr.wikipedia.org/wiki/Notre_maison_brûle_et_nous_regardons_ailleurs

collectif vis-à-vis du climat – nettement moins que 2 °C d'augmentation de la température moyenne du globe d'ici la fin du siècle – et la somme des engagements nationaux – qui conduit plutôt à une augmentation de 3 °C : la schizophrénie est maintenant publiquement affichée.

LE RETARD DES SYSTÈMES CONCEPTUELS ET INSTITUTIONNELS SUR LES RÉALITÉS

Bien des explications à cette schizophrénie : les contradictions entre la nécessité, à court terme, de maintenir l'emploi et, à long terme, de préserver la planète ; les intérêts des acteurs les plus puissants à entretenir un *statu quo* à leur bénéfice ; l'inertie des systèmes de formation qui continuent à enseigner des thèses économiques obsolètes ; la réticence des populations des pays riches à renoncer à leur mode de vie et l'aspiration des autres peuples à y accéder. Mais il ne faut pas sous-estimer *l'inertie des systèmes conceptuels et institutionnels*. L'économiste américain Paul Krugman soutient que les idées reçues sont des facteurs de résistance au changement plus puissants encore que les acteurs qui ont intérêt au *statu quo*. Je partage son point de vue.

Les systèmes conceptuels engendrent des acteurs, des arrangements institutionnels*, une culture et une idéologie partagées, qui contribuent à la perpétuation du système. Comme le montre le passage du système astronomique géocentrique de Ptolémée au système héliocentrique de Copernic, un *changement de regard* de l'humanité sur elle-même et sa place dans l'univers, comme le suppose aussi le passage de l'économie à l'œconomie, est difficile.

Parler de transition systémique signifie que la transition ne peut résulter d'un seul facteur, d'une seule rupture, qu'elle suppose des *changements simultanés* dans beaucoup de domaines différents. La difficulté majeure est d'en réunir les conditions. J'en retiendrai huit, représentées par deux « losanges », celui des acteurs et celui des échelles²⁷.

LE LOSANGE DES ACTEURS

Il est constitué des innovateurs, des théoriciens, des généralisateurs et des régulateurs.

Les *innovateurs* posent des actes concrets, inspirés par leurs convictions. C'est le levain dans la pâte. Ils n'ont pas la prétention de provoquer à eux seuls des changements systémiques mais cherchent, au moins, à y contribuer le mieux possible. Ce qu'exprime la métaphore du colibri, devenu le symbole d'un mouvement très dynamique de personnes soucieuses d'agir à leur échelle pour se mettre en accord avec leurs convictions²⁸ : un colibri transporte dans son bec une goutte d'eau pour éteindre un feu de forêt ; on lui fait remarquer la disproportion entre son geste et le résultat à atteindre ; il répond : je le sais, mais je fais ma part.

Les *théoriciens* proposent, en général par réagencement des connaissances acquises dans le cadre des doctrines

27. Pierre Calame, *Essai sur l'œconomie*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2009, p. 173 à 184.

28. Mouvement Colibris : « faire sa part », www.colibris-lemouvement.org

précédentes, une nouvelle cohérence, un nouveau regard sur le monde. La force de conviction et de séduction d'une doctrine découle de sa capacité à proposer une représentation cohérente du monde. C'est le cas de l'économie actuelle. Les hypothèses sur lesquelles elle se fonde sont globalement fausses, mais elle propose une cohérence qui va du comportement des consommateurs à l'organisation de l'économie mondiale. L'enjeu de l'économie est de proposer un autre modèle tout aussi cohérent.

Les *généralisateurs* aident à changer l'échelle de l'innovation, en la diffusant ou en la répliquant. Ce que les Anglo-Saxons appellent le *mainstreaming*: devenir le courant dominant. Les entreprises sont conçues comme des généralisateurs, faisant passer produits ou procédés du prototype à la grande série. Mais dès que l'on sort du monde de l'entreprise, le mode de généralisation est plus diffus. Ce peut être l'adoption d'un nouveau comportement par les jeunes classes aisées. Ce peut être le succès, parfois inattendu, d'un livre ou d'un film, un bon exemple étant en 2016 en France le film *Demain*. Les généralisateurs sont souvent des réseaux organisés de la société civile ou du monde professionnel, comme les réseaux de collectivités territoriales. Plus récemment, la diffusion virale des idées dans les réseaux sociaux fait émerger un nouveau modèle.

Les *régulateurs*, enfin, principalement les institutions publiques, ont le pouvoir et la responsabilité de créer des cadres juridiques et administratifs nouveaux, nécessaires à la généralisation et à la pérennité des innovations.

LE LOSANGE DES ÉCHELLES

Les transformations théoriques et pratiques à engager ne peuvent se situer à une seule échelle. Les multiples exemples évoqués l'ont abondamment illustré. Des innovations locales sans transformation des règles du jeu au niveau national rencontrent vite leurs limites. Des stratégies nationales sans un cadre régional et mondial risquent d'aboutir à une mise en concurrence des États, privilégiant le moins-disant social, fiscal, ou environnemental.

Le *niveau régional* peut s'avérer décisif. L'Union européenne, en raison de son « pouvoir de marché* » et de son histoire peut trouver dans la conduite de la transition l'occasion d'une forme de leadership intellectuel et politique sur le plan mondial. Avec le repli des États-Unis du président Trump, rien n'empêche d'imaginer un accord tripartite entre la Chine, l'Inde et l'Union européenne en faveur d'une nouvelle régulation mondiale du commerce, de quotas d'émission de gaz à effet de serre, de la gestion de biens communs* mondiaux ou de l'adoption d'une Déclaration universelle des responsabilités humaines.



IV. LES PRÉFIGURATIONS DE L'ŒCONOMIE

Le constat qui vient d'être dressé n'a rien de nouveau. Il a fait naître de nombreuses tentatives de réponse, reformulations de la théorie économique ou innovations. Il faut, pour commencer, leur rendre justice en s'efforçant de les décrire. Ce sont autant de préfigurations de l'œconomie.

LES REFORMULATIONS THÉORIQUES

Les voix hétérodoxes se multiplient en économie en réaction aux impasses de l'économie classique. Leur exposé dépasse le cadre de ce petit traité. Retenons ici cinq courants.

*Réencastrer l'économie dans l'ensemble
de la société et celle-ci dans la biosphère*

L'expression est de Karl Polanyi²⁹. L'économie n'est pas un monde à part, elle s'inscrit dans les activités de la société, la société elle-même étant une des composantes de la biosphère. René Passet, avec son livre de 1979 *L'Économique et le vivant*³⁰, est un bon représentant de ce courant. Herman

29. Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Gallimard, (1944) 1983.

30. René Passet, *L'Économique et le vivant*, Economica, 1996.

Daly³¹ aussi, qui aux États-Unis a contribué à promouvoir l'approche bioéconomique de Georgescu-Roegen³² et l'idée de « décroissance ». Les titres de ses ouvrages, *Une économie stationnaire* (*Steady State Economics*, 1977), *Au-delà de la croissance* (*Beyond Growth*, 1996) ou *L'Économie écologique, principes et applications* (2003), parlent d'eux-mêmes.

*Offrir le même service en consommant moins de matière :
écologie territoriale, économie circulaire et de fonctionnalité*

Ce courant de pensée s'intéresse à l'organisation des systèmes de production et aux conditions à réunir pour qu'un même service soit apporté tout en réduisant la consommation d'énergie et de ressources non renouvelables. C'est ainsi qu'ont été popularisées en Europe, notamment par Suren Erkman³³, les idées d'*écologie industrielle et territoriale** et d'*économie de fonctionnalité*³⁴. La première part du constat que le fonctionnement des écosystèmes est plus complexe et riche que celui de l'économie industrielle, qui juxtapose des systèmes de production dont chacun puise ses ressources et évacue ses rejets dans la biosphère ; d'où l'idée de s'inspirer des écosystèmes en s'intéressant aux interactions possibles entre les différentes activités humaines et aux moyens de faire des rejets ou sous-produits de l'une la

31. Herman Daly, *Beyond Growth*, Beacon Press, 1996.

32. Nicholas Georgescu-Roegen, *The Entropy Law and the Economic Process*, Harvard University Press, 1971.

33. *Vers une écologie industrielle*, op. cit.

34. Économie de fonctionnalité, https://fr.wikipedia.org/wiki/Économie_de_fonctionnalité

matière première de l'autre. Ce qui a suscité une nouvelle attention aux flux de matière et d'énergie. L'économie de fonctionnalité, quant à elle, s'intéresse aux services rendus par les biens industriels, l'objectif étant d'assurer le même service en consommant moins de matière, en concevant dès le départ des produits de longue durée, faciles à réparer, en adoptant une conception modulaire et standardisée, en privilégiant l'utilisation « en cascade » – les biens usagés étant affectés à des fonctions moins exigeantes – en mutualisant l'usage d'un bien donné, comme dans l'autopartage.

L'approche par les flux, l'attention nouvelle portée au cycle de production et de recyclage des produits « de la naissance à la tombe », s'inscrit dans ce qu'il est convenu d'appeler l'*économie circulaire*, qui vise la fermeture des cycles de production, privilégiant la restitution des ressources non renouvelables à l'issue de chaque cycle.

Le mouvement dit de « l'empreinte écologique* », né au début des années 1990, s'est proposé de créer un indicateur synthétisant l'impact des sociétés sur la biosphère. « L'empreinte écologique » donne un équivalent en hectares de ce qui est nécessaire pour assurer le mode et le niveau de vie actuels de chaque société. Cette empreinte écologique, dont on peut discuter les hypothèses de calcul, a eu le grand mérite, par sa simplicité, d'attirer l'attention sur le fait qu'avec les modes de vie actuels une seule planète ne nous suffit pas. Ce qu'a popularisé l'idée du « Jour de la Terre » : le jour de l'année où l'humanité dans son ensemble a déjà consommé la totalité des ressources renouvelables à sa disposition, au-delà duquel l'humanité vit à crédit.

C'était à la fin décembre en 1970, c'est début août en 2017. Mathis Wackernagel est le chantre de ce courant.

Renouveler la conception du progrès

L'œconomie ayant pour objectif d'assurer le maximum de bien-être à tous, la question se trouve posée de savoir ce qu'est ce bien-être, ce qu'est le développement humain et au bout du compte ce qu'est le bonheur³⁵. De nombreuses approches ont été proposées. Elles ont en commun la critique de l'économisme actuel, où le produit intérieur brut, le PIB, est devenu l'étalon du développement des sociétés. Les études empiriques confirment qu'au-delà de la satisfaction de besoins matériels élémentaires, il y a, tant au niveau des personnes qu'au niveau des sociétés, dissociation entre croissance du produit intérieur brut et évolution du bien-être ou du « bonheur »³⁶. Dès 1990, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a conçu un indice de développement humain qui intègre, outre le PIB, des critères comme la santé ou le niveau d'éducation de la population, contribuant dans une certaine mesure à faire évoluer le regard que nous portions sur les sociétés³⁷. La fixation d'Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et plus récemment d'Objectifs de développement

35. Expérience la plus connue, la création au Bhoutan d'un indice de bonheur national brut (BNP) supposé remplacer le PIB. https://fr.wikipedia.org/wiki/Bonheur_national_brut

36. *Essai sur l'œconomie, op. cit.*, p. 127 à 133.

37. Indice de développement humain, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_développement_humain](https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_d%C3%A9veloppement_humain)

durable (ODD), au niveau des Nations unies, s'inscrit dans cet effort. L'impérialisme du PIB n'a pas été détrôné pour autant et tous ces critères nouveaux ne modifient guère la logique des acteurs économiques et politiques. Ils participent néanmoins au changement de regard.

Élargir la vision de la monnaie

Ce courant met en cause la représentation unifiée que nous nous faisons de la monnaie. Bernard Lietaer rappelle que dans notre histoire, c'est la pluralité des monnaies qui a été la règle, chaque monnaie, de la monnaie locale à la monnaie mondiale, correspondant à un niveau d'échange³⁸.

Réhabiliter les communs

Ce cinquième courant a reçu une forme de consécration avec l'attribution, tardive, du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom. Dès les années 1970, en s'appuyant sur des études empiriques menées en Afrique, elle s'était insurgée contre la thèse, popularisée par le fameux article de Garret Hardin de 1968, « La tragédie des communs », selon laquelle seules la privatisation de la terre et de l'eau puis la gestion par le marché garantissaient leur bon usage et leur préservation à long terme. En réhabilitant le concept de « commun », qui existait déjà dans le droit romain – *res communis omnium* –, ce courant a rouvert le chantier des régimes de gouvernance des biens et services.

38. Bernard Lietaer, Margrit Kennedy, *Monnaies régionales*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2008.

LES COURANTS D'INNOVATION

*Les scénarios d'élimination des énergies fossiles*³⁹

Ils découlent de la prise de conscience de l'impact de l'émission de gaz à effet de serre sur l'évolution du climat. Jusqu'à présent, ces scénarios ont privilégié le gaz carbonique, directement lié à la consommation d'énergie fossile, laissant dans l'ombre d'autres gaz à effet de serre importants, comme le méthane. Les défenseurs du climat ont un temps pu espérer que la raréfaction des sources d'énergie fossile leur viendrait en aide, que nous approchions du « pic énergétique » au-delà duquel l'épuisement des gisements ou le renchérissement des coûts d'extraction imposeraient d'eux-mêmes la nécessité de faire meilleur usage de l'énergie fossile. La découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, la mise au point de techniques économiquement rentables d'exploitation de nouvelles sources d'énergie fossile, comme le gaz de schiste, ont sonné, au moins provisoirement, mais c'est un provisoire décisif, le glas de cette espérance. C'est donc par le biais de l'impact de la consommation d'énergie fossile qu'il faut prendre le problème.

En France, les associations comme Global Chance⁴⁰ ou Négawatt ont popularisé l'idée que l'énergie la plus rentable est celle que l'on ne consomme pas. Ainsi s'est imposé le concept d'*efficacité énergétique**, soulignant l'importance

39. *Essai sur l'économie, op. cit.*, p. 139 à 154.

40. Publication de Global Chance, www.global-chance.org

du découplage entre progrès de l'économie et consommation d'énergie, en particulier d'énergie fossile. De nombreux rapports et livres présentent des scénarios de transition énergétique, à l'initiative des pouvoirs publics ou de la société civile. Dernier en date en France, le « scénario Négawatt 2017-2050 » préparé par l'association Négawatt et rendu public au début de l'année 2017⁴¹. Les scénarios sont pour la plupart techniques : ils montrent qu'un chemin est possible, ils identifient les domaines où les progrès massifs sont à attendre. La plupart restent discrets sur la faisabilité politique et financière et sur le régime de gouvernance* applicable à l'énergie qui permettrait de transformer le scénario en réalité. Les engagements nationaux tels que formulés à l'Accord de Paris de décembre 2015 sont d'ailleurs éloignés de ces scénarios théoriques, précisément parce que les outils de gouvernance économique ne permettent pas d'aller vers cet idéal.

Deux idées fondamentales s'en dégagent. La première, c'est la *diversité des horizons temporels auxquels agir* : à court terme sur le changement de comportement des personnes ; à moyen terme sur la transformation des filières industrielles pour produire des équipements plus économes en énergie, développer l'économie circulaire et mettre au point des procédés de stockage de l'énergie renouvelable ; à long terme sur la transformation des structures urbaines aujourd'hui largement dépendantes de la voiture.

41. Scénario Négawatt 2017-2050, <http://negawatt.org>

La seconde, c'est *l'importance d'une approche territorialisée*. Deux fils directeurs précieux pour l'œconomie.

La plupart des scénarios intègrent mal « l'œconomie grise* », celle que nous consommons sans le savoir parce qu'elle a été nécessaire à la production des biens et services que nous consommons. Or elle représente en Europe plus du tiers de l'énergie fossile consommée. Cette question est illustrée par une anecdote amusante. En 2007, face au déficit de la balance commerciale de la France avec la Chine, le président Sarkozy avait émis l'idée de taxer le « contenu en carbone » des importations chinoises. Il a vite fait machine arrière, car on renonçait au même moment à fixer un prix du carbone sur le marché intérieur. De son côté, le représentant de la Chine dans les négociations climatiques a émis un jour l'idée – logique – que l'énergie nécessaire à la production des biens exportés par la Chine devrait, dans des scénarios nationaux d'émission de gaz à effet de serre, être comptée dans le contingent des pays qui importent ces produits et non dans celui de la Chine : si la Chine est devenue le premier émetteur mondial de CO² – quoique de loin pas le premier émetteur par tête –, ce n'est pas en raison du mode de vie de ses habitants, mais du fait qu'elle est devenue l'usine du monde. Il s'est vite fait taper sur les doigts par son gouvernement : en évoquant le contenu carbone des produits industriels, on ouvrait la boîte de Pandore ! Ce chassé-croisé franco-chinois montre bien où le bât blesse.

La prise en compte globale des filières de production

Le principal mérite du marché européen des quotas d'émission, par ailleurs très insatisfaisant, a été d'inciter les

grandes entreprises à mettre en place des *registres carbone**. Ils inaugurent la mesure des consommations énergétiques tout le long de la filière. On commence ainsi à lever le « voile monétaire », en distinguant les différents facteurs de production autrefois mis sur le même plan parce que mesurés par le même étalon monétaire. Le développement de *labels* de qualité et de durabilité des processus de production, souvent à l'initiative de la société civile, tels que les labels d'agriculture biologique, de pêche responsable, de gestion durable des forêts, a, lui aussi, habitué à considérer des filières dans leur ensemble. De son côté, le mouvement du commerce équitable s'intéresse à la répartition de la valeur entre tous les acteurs d'une filière. À la jonction des structures publiques et privées, la norme ISO 26000, publiée en 2010, élargit considérablement le champ de l'approche normative. Les normes ISO, à contenu purement technique au départ, ont connu des extensions successives. La norme ISO 26000 en est pour l'instant l'aboutissement. En braquant le projecteur sur la responsabilité sociétale des organisations, elle ne traite pas directement des filières, mais fait le lien entre des domaines jusque-là séparés : consommateurs, conditions de travail, droits de l'Homme, environnement, éthique des affaires⁴². De leur côté, les principes d'investissement responsable (PRI), lancés par les Nations unies en 2006⁴³, suffisamment vagues au départ pour être signés par les gestionnaires d'une moitié des capitaux

42. ISO 26000, https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_26000

43. www.novethic.fr/lexique/detail/pri.html

investis dans le monde, ont progressivement gagné en substance, avec des groupes de travail internationaux (*clearing houses*) dont la plateforme collaborative⁴⁴ implique plus de 500 gestionnaires de patrimoine. Ces groupes de travail ont permis des approches de plus en plus approfondies de l'impact des filières. Du côté des organisations de la société civile, il existe des ONG et des bureaux d'études, comme le Basic, qui réalisent des analyses globales d'impact de filières⁴⁵. Tous ces mouvements font que les filières, malgré leur absence de personnalité juridique, sont devenues en quelques années un « acteur économique » clairement identifié et dont on reconnaît l'importance.

Le rôle central des territoires

On peut parler d'une « revanche des territoires ». La révolution industrielle du XIX^e siècle et la montée en puissance des États-nations, puis l'internationalisation des échanges, la circulation des capitaux, l'émergence de filières de production mondialisées avaient marginalisé les territoires locaux. L'affirmation des singularités territoriales, en outre, ne « collait » plus avec les idées de marché parfait et de « société sans grumeau ». Pas plus que la filière, le territoire n'était vu comme un véritable sujet de l'économie. C'était plutôt le rassemblement local, assez passif, d'un certain nombre de facteurs de production territorialisés par nature, au premier rang desquelles les ressources

44. www.unpri.org/esg-issues/explore-the-pri-collaboration-platform

45. Le Basic : bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne, www.lebasic.com

naturelles et minières, accessoirement les ressources humaines. La revanche des territoires a commencé avec le développement de l'économie de la connaissance. Celle-ci est, paradoxalement, plus localisée qu'une économie de la force de travail. Le développement économique lui-même s'est trouvé remorqué par des pôles de croissance, souvent des grandes villes, offrant un marché des emplois qualifiés, des services aux entreprises, des synergies entre éducation, recherche et innovation dans les produits et les procédés de production. La transition vers des sociétés durables amplifie ce mouvement. Le territoire s'est révélé un espace privilégié de conception de nouvelles formes d'économie, réhabilitant les échanges internes en contrepoint d'une économie mondialisée.

Les réseaux de villes et de régions désireuses de jouer un rôle moteur dans la transition se sont multipliés. À côté du réseau ICLEI (conseil international pour les initiatives économiques locales) fondé dès 1990 sous le parrainage du Programme des Nations unies pour l'environnement pour promouvoir des projets de développement durable, bien d'autres réseaux sont nés. L'un des plus significatifs est la Convention européenne des maires⁴⁶ réunissant des milliers de collectivités territoriales décidées à aller plus loin que la stratégie énergétique promue par l'Union européenne elle-même. En vingt ans, le rôle des territoires et des collectivités territoriales dans la stratégie de transition

46. www.conventiondesmaires.eu

s'est renforcé. Au lendemain du Sommet de la Terre de 1992, les « agendas 21 locaux » étaient considérés comme une simple déclinaison des agendas nationaux. Aujourd'hui, les réseaux de « territoires en transition^{*47} » sont devenus le fer de lance de la transition elle-même.

Le mouvement des communs

Ce mouvement, avec l'élan donné par le prix Nobel d'Elinor Ostrom, a permis de réunir sous une même bannière des réflexions et des expériences jusque-là éparses, ayant pour caractéristique commune d'imaginer des modes de gestion différents du marché et de l'action publique. Des associations sportives à la gestion des parties communes des copropriétés, ces formes de gestion communautaire d'un bien ou service qui bénéficie à tous, mais ne peut être approprié par aucun, étaient déjà très nombreuses. Le mouvement des communs leur donne une nouvelle jeunesse⁴⁸. C'est la résistance à la privatisation de la gestion de l'eau, en Italie, qui a fédéré des énergies et lancé le mouvement. Aujourd'hui, l'idée de communs englobe aussi bien les jardins urbains partagés que les semences paysannes ou les logiciels libres. Au-delà d'une certaine forme de romantisme et de l'effet de mode, ce mouvement a l'intérêt de pousser à renouveler la réflexion sur les régimes de gouvernance. Un commun se caractérise en effet par une communauté, à la fois bénéficiaire et gestionnaire, voire

47. <http://rencontres-territoires.ademe.fr>

48. wiki.remixthecommons.org

productrice de bien et/ou de service, par l'élaboration de règles de gouvernance propres à chacun d'eux et par des règles d'usage. Ce mouvement ouvre la voie à une réflexion plus systématique sur la typologie des biens et services et sur la gouvernance la plus appropriée à chacun d'eux.

Le développement de formes économiques mixtes liées au territoire

À côté de l'économie sociale traditionnelle, dont les gros bataillons sont fournis par les mutuelles d'assurance, les banques et le tissu associatif orienté vers le service social – souvent largement subventionné par les pouvoirs publics, en France –, fleurissent en lien étroit avec leur territoire une nouvelle génération d'entreprises communautaires, appartenant en France au monde de l'économie sociale et solidaire, en Grande-Bretagne à celui des *community interest companies* (CIC)⁴⁹. Cet enracinement territorial s'accompagne souvent de domaines d'action qui intègrent des objectifs économiques, écologiques et sociaux, rompant avec le modèle d'entreprises dont la finalité serait le profit, puisque les bénéfices doivent être réinvestis, mais aussi avec la classique séparation des rôles entre des associations de service social et des entreprises classiques. Cette évolution fait le pont entre le renouveau des communs d'un côté et celui de la citoyenneté de l'autre. Pour surmonter la crise de sens, d'autres entreprises, de statut

49. Community interest company, https://en.wikipedia.org/wiki/Community_interest_company

classique, s'engagent sous une forme ou une autre aux côtés de leur communauté.

Une nouvelle conception de la citoyenneté

La citoyenneté ne peut plus se réduire à l'exercice du droit de vote ou à la participation à des corps intermédiaires traditionnels, Églises, partis politiques, syndicats. Le sociologue Alain de Vulpian parle de l'émergence d'une « société des gens⁵⁰ ». La crise des mouvements militants traditionnels, qui se plaignent de la difficulté à fidéliser leurs membres, a pour contrepartie un désir général d'engagement, plutôt sur des causes concrètes que sur de grandes idéologies. Ainsi prospèrent de nouvelles formes de citoyenneté, par exemple celles qui considèrent que la consommation est un acte majeur de citoyenneté et de responsabilité, d'où le néologisme de consomm-acteur*. Le succès des campagnes de boycott des entreprises dont le comportement est jugé non éthique, mais aussi celui des différents labels dont nous avons parlé, agriculture biologique, commerce équitable, de gestion durable des forêts et de la pêche sont le reflet de cette évolution qui combine une recherche individuelle d'équilibre, d'environnement sain et de santé et la volonté de prendre en compte l'impact de notre mode de vie sur la biosphère.

Cette « citoyenneté par l'action » reflète les doutes croissants de la société tant à l'égard de l'économisme ambiant

50. Alain de Vulpian, *Éloge de la métamorphose. En marche vers une nouvelle humanité solidaire*, Saint-Simon, 2016.

qu'à l'égard de l'action politique. Elle repose sur l'idée que la transition vers des sociétés durables s'engage ici et maintenant à partir d'actes de transformation posés par les individus eux-mêmes. Cette attitude guide aussi bien le mouvement des « transitioners⁵¹ » que le mouvement des colibris. La limite de ces innovations est qu'en prenant le contre-pied des illusions de l'époque passée, où l'on attendait trop des changements politiques pour « changer la vie », on fait comme si la somme de ces actions et innovations locales était capable un jour de bouleverser l'ordre politique, économique et social actuel, ce qui est loin d'être avéré. Les deux losanges de la transition systémique ont là un rôle essentiel à jouer : une somme d'innovations locales est incapable de faire à elle seule advenir cette transition.

51. <https://transitionnetwork.org/about-the-movement>



DEUXIEME PARTIE

L'INVENTION DE
L'ŒCONOMIE



INTRODUCTION

Pour inventer ensemble l'économie du ^{xxi}e siècle, il faut partir de la définition que nous en donnons et de son cahier des charges :

« L'économie est une branche de la gouvernance. Elle a pour objet de créer des acteurs et des agencements institutionnels* des processus et des règles, visant à organiser la production, la distribution et l'utilisation de biens et de services en vue d'assurer à l'humanité tout le bien-être possible, en tirant le meilleur parti des capacités techniques et de la créativité humaine, dans un souci constant de préservation et d'enrichissement de la biosphère, de conservation des intérêts, des droits et des capacités d'initiative des générations futures, dans des conditions de responsabilité et d'équité suscitant l'adhésion de tous. »

Cela nous invite à appliquer à la production, à la distribution et à l'utilisation de biens et de services la théorie de la gouvernance. Sur de nombreux points, cela nous conduira à une véritable inversion du regard : les éléments préexistants sont réagencés ; ce qui était annexe devient central, ce qui était central devient annexe. Ainsi, le bien-être de tous et la préservation de la biosphère deviennent des objectifs centraux, tandis que la croissance matérielle leur est subordonnée ; si la concurrence est au cœur de l'économie actuelle et la coopération annexe, dans l'économie c'est l'inverse qui se produit ; de la même façon, la transaction* a aujourd'hui

supplanté la relation*, quand celle-ci est au contraire au cœur de l'économie.

Je commence dans cette partie par esquisser les fondements de l'économie en utilisant à nouveau la grille de lecture de la gouvernance (2) puis, ces fondements étant posés, j'approfondis plusieurs dimensions importantes, les régimes de gouvernance, la monnaie et la finance, les filières et les territoires, les pactes sociaux (3).

I. L'ŒCONOMIE MET EN ŒUVRE LA THÉORIE DE LA GOUVERNANCE

L'ŒCONOMIE REPOSE SUR LE NOUVEAU TRÉPIED

L'économie actuelle repose sur l'ancien trépied : des institutions, des compétences et des règles. Entreprises et institutions publiques ont chacune leur statut et leurs règles ; les présumées lois de l'économie sont intemporelles. L'œconomie, elle, reposera sur le nouveau trépied : des objectifs partagés, une éthique commune, des processus collectifs de résolution des problèmes. *Loin d'être intemporelle, elle repose sur des apprentissages.* Nous le verrons à propos des régimes de gouvernance des biens et des services : ils ne sont pas définis une fois pour toutes mais doivent faire l'objet d'un effort collectif d'invention, de perfectionnement, d'adaptation permanent. C'est aussi le cas des agencements institutionnels. L'œconomie ne sort pas tout armée comme Minerve de la cuisse de Jupiter ; elle suppose la délibération de ses règles et sa qualité dépend du capital immatériel* des sociétés, qu'elle contribue en retour à enrichir.

L'ŒCONOMIE PRATIQUE L'ART DE LA GOUVERNANCE

L'art de gérer les relations et la coproduction du bien public

De la concurrence à la coopération

Dans le grand balancement historique du rapport entre la communauté des humains et le reste de la biosphère, l'âge moderne a privilégié la séparation (sujet/objet) et la subordination (de la communauté des non-humains à la communauté des humains). Selon la vulgate de l'économie, l'efficacité est atteinte par la séparation claire des rôles entre acteurs privés et publics. Le progrès et l'efficacité doivent résulter de la concurrence et de la lutte : l'élimination des moins aptes, selon Spencer, fondateur du « darwinisme social » cher à la bourgeoisie du XIX^e siècle, qui justifiait aussi que les peuples européens, supposés génétiquement plus aptes à la science et à la technique, asservissent ou remplacent les sociétés « moins aptes » ; la lutte des classes selon Marx. Au sein de la sphère publique, des compétences exclusives sont attribuées à chaque niveau de gouvernance, les dispensant en théorie de toute coopération.

Si la coopération est évidemment présente dans la réalité – coopération entre entreprises, entre niveaux de gouvernance, entre acteurs privés et publics –, elle l'est comme par effraction, avec un parfum de tricherie, d'entente illécite, de rente ou de clientélisme. C'est tellement vrai que l'Union européenne est fondée sur la « concurrence libre et non faussée entre acteurs ». De même, par exemple en

France, le législateur traque-t-il les superpositions de compétences de différents niveaux de gouvernance.

L'œconomie appelle une inversion du regard. *La coopération sera centrale, qu'il s'agisse des rapports entre l'humanité et la biosphère ou des rapports entre les acteurs.* Cela n'exclut ni la réalité ni l'utilité de la concurrence – pour éviter la sclérose et les rentes de situation –, mais la met en position seconde.

Des acteurs pivot aptes à gérer les relations

Les *acteurs pivot* du xx^e siècle, États et grandes entreprises, incarnent les idées de séparation des rôles, de concurrence – entre les États, entre les entreprises – et de transaction – entre les entreprises dominantes et leurs partenaires liés par des contrats commerciaux plutôt que par des relations à long terme. Ceux du xxi^e siècle sont ceux qui incarnent le mieux, au contraire, l'organisation stable des relations et des coopérations. Ce sera les *territoires*, pour la coopération horizontale, et les *filières* pour la coopération verticale.

Des nouveaux pactes sociaux de coresponsabilité

Disposer d'agencements institutionnels se prêtant à l'organisation des relations, comme les territoires et les filières, est une chose, gérer les relations en est une autre : dans les territoires d'aujourd'hui, il reste très fréquent que les politiques publiques soient sectorisées, que les relations entre les différents types d'acteurs soient limitées ; de même, dans les filières, les acteurs dominés, sous-traitants, fournisseurs sont souvent exploités et mis en concurrence. Enfin, à l'échelle mondiale, les diagnostics catastrophiques qui se

succèdent et s'amplifient sur l'évolution de la planète n'ont pas fait naître à ce jour de mobilisation collective sérieuse de tous les acteurs. Or la relation s'entend aux deux sens du terme : par opposition à la sectorisation, la capacité à relier entre elles les questions ; par opposition à la transaction, la capacité à définir des relations stables, conditions de la confiance mutuelle et d'une stratégie commune. Du niveau mondial au niveau local, des *pactes sociaux* doivent définir ce que chaque acteur* peut attendre des autres et sa coresponsabilité à l'égard des objectifs de la société.

*L'art de combiner unité et diversité et
l'articulation des échelles de gouvernance*

À l'ère de l'anthropocène, l'œconomie est mondiale, non en raison des vertus d'un marché globalisé mais parce que la biosphère elle-même est mondiale et doit être préservée. L'œconomie rurale d'autrefois devait permettre de gérer le domaine agricole « en bon père de famille » ; c'est la planète qu'il faut gérer aujourd'hui de cette manière. Comme l'illustre la fin de la première « mondialisation économique », avec la Première Guerre mondiale, ou l'éclatement du système économique intégré du Comecon après l'éclatement de l'Union soviétique, la globalisation des marchés est réversible. Les interdépendances entre les sociétés et avec la biosphère, elles, ne le sont pas.

À l'image des écosystèmes eux-mêmes, œconomie mondiale ne signifie pas œconomie indifférenciée, marché parfait sans grumeaux. Au contraire, pour concilier au mieux unité et diversité, conformément à l'art de la gouvernance, cette œconomie mondiale doit se concevoir

comme *l'articulation de différents niveaux d'échange*: l'économie est une gouvernance à multiveaux*.

Le niveau territorial, souvent négligé dans l'économie actuelle, est particulièrement important comme nous l'avons déjà souligné dans les préfigurations de l'économie : réhabilitation des circuits courts, économie de fonctionnalité*, économie circulaire, production décentralisée d'électricité, bourses d'échange de produits et services, community interest companies, pôles territoriaux de coopération économique, monnaies locales, recyclage ou reconditionnement des déchets et matériels usagés, développement avec les imprimantes 3D de « fab lab*¹ » permettant à des habitants de fabriquer eux-mêmes des pièces de rechange, mutualisation des véhicules et machines... autant de formes prises par une nouvelle économie territoriale justifiant d'unifier localement des politiques trop souvent sectorisées et définies par l'État, y compris d'affirmer le droit des territoires à concevoir leurs propres normes pour refléter la culture de chaque société. Dès ce premier niveau, l'économie unifie ce qui était jusque-là diversifié et diversifie ce qui était uniformisé.

L'évolution nécessaire pour refonder l'Europe se fait dans le sens inverse. L'Union européenne s'est construite, après l'échec de la Communauté européenne de défense, en 1954, sur l'unification du marché intérieur et a créé, pour

1. https://fr.wikipedia.org/wiki/Fab_lab

y parvenir, les 40 000 normes dont nous parlions ci-dessus : des normes qui s'imposent aussi bien à l'artisanat, aux produits visant un marché local qu'aux produits industriels diffusés à l'échelle mondiale. De façon paradoxale, l'Union ne dispose pas d'un pouvoir politique comparable à celui des États-Unis, mais ses États membres ont moins de liberté que les États des États-Unis pour établir leurs propres normes pour tout ce qui concerne les échanges internes ! Dans bien des cas, la traçabilité de l'origine des produits est impossible, comme si indiquer une provenance risquait de fausser la concurrence en influençant les consommateurs. Paradoxe d'autant plus étonnant que l'Union européenne est légitimement fière de sa propre diversité des cultures, des paysages, des villes ou des usages alimentaires. Or le but des pères de l'Europe n'était nullement d'unifier ainsi le marché européen et de raboter les identités locales, mais de construire une paix durable. L'unification du marché n'était que le moyen transitoire de dépasser les souverainetés et d'éviter le retour des nationalismes qui avaient été à deux doigts de la détruire. Mais aujourd'hui, cette unification du marché est devenue une fin en soi. Aux yeux des jeunes générations, qui n'ont connu que la paix, le but premier de la construction européenne a été oublié ; elles n'y voient qu'une bureaucratie au service des lobbies et des grandes entreprises, européennes, américaines ou chinoises, grands bénéficiaires de cette normalisation et de cette uniformisation à outrance. Cette évolution fait le lit des populismes et des nationalismes, ce que justement la construction européenne avait pour objectif d'éviter.

Le propre aussi de cette normalisation à outrance est de créer une diversité en trompe-l'œil. La célèbre formule d'Henri Ford « mes clients sont libres de choisir n'importe quelle couleur pour leur Ford T, pourvu qu'elle soit noire » reste le symbole des économies d'échelle de l'industrie. Depuis ce temps, les entreprises ont appris à combiner cette exigence avec le désir de différenciation de la clientèle, mais la logique fondamentale reste la même. Le modèle agricole productiviste entraîne une réduction dramatique de la biodiversité domestique et, par ricochet, de la biodiversité sauvage. On en est réduit à créer des banques de semences ou des conservatoires de variétés anciennes pour éviter une érosion irréversible de la biodiversité qui priverait nos sociétés d'une capacité d'adaptation à la diversité des contextes et à des évolutions climatiques. L'Alliance internationale des éditeurs indépendants a créé le concept de bibliodiversité pour souligner qu'avec la concentration des maisons d'édition entre les mains de grands groupes mondiaux, la diversité des approches et des opinions se réduit malgré la multiplication des publications.

L'économie n'aura pas moins de normes que l'économie actuelle, mais elles porteront sur des sujets différents. Elles devront permettre une réelle économie circulaire, une fermeture des grands cycles naturels de la biosphère : normes d'interopérabilité permettant un remplacement par partie des produits, normes de durée de vie, normes d'écoconception pour faciliter le démontage et le recyclage, obligations de traçabilité des consommations en énergie et matière. Tout devra aller dans le sens de la production industrielle à grande échelle de composants, où la

logique des économies d'échelle garde sa valeur, tout en réintégrant à l'échelle territoriale les activités de montage, de réparation, de service. Les pièces du lego industriel peuvent être pensées à l'échelle mondiale, mais c'est à chaque territoire de concevoir les combinaisons les mieux adaptées. L'usine de demain pourrait bien découler de ce nouveau modèle.

La gouvernance à multiniveaux incarne cet autre modèle de conciliation de l'unité et de la diversité. Conformément au principe de subsidiarité active*, c'est au niveau local que s'inventent des solutions adaptées à chaque contexte, mais dans le respect de principes directeurs communs issus de la confrontation des expériences d'un territoire à l'autre. C'est donc le fruit d'un apprentissage collectif faisant se succéder confrontation des expériences, recherche de principes directeurs communs et perfectionnement des solutions adoptées localement à la lumière de ces principes directeurs. C'est ainsi que progressera l'économie : les territoires se nourriront mutuellement de l'expérience des autres et les filières feront de même, enrichissant du même coup le capital immatériel des sociétés.

L'ÉCONOMIE POURSUIT LES OBJECTIFS DE LA GOUVERNANCE

Ces objectifs sont au nombre de trois : construire une communauté mondiale ; assurer la cohésion sociale ; préserver l'équilibre à long terme entre l'humanité et la biosphère.

*L'œconomie contribue à l'émergence
d'une communauté mondiale*

Ce serait un contresens d'associer l'œconomie à un repli protectionniste et souverainiste qui déboucherait demain sur une concurrence mortifère entre les puissances pour le contrôle de richesses naturelles devenues rares et sur le renoncement à toute idée de bien commun. Si le premier objectif de la gouvernance a été historiquement le souci des sociétés de se protéger contre les agressions extérieures, la montée d'interdépendances irréversibles en transforme la nature : l'enjeu aujourd'hui, pour garantir la paix, est de faire émerger une communauté mondiale solidaire. Or l'économie mondialisée actuelle ne le permet pas, pas plus que le marché unique européen. Pire, l'incapacité de l'économie à éviter la montée des inégalités au sein de chaque pays et le clivage entre gagnants et perdants de la mondialisation alimentent aujourd'hui les courants populistes et le repli : la perte de contrôle des sociétés sur leurs économies nationales, la concurrence et la fraude fiscales, l'absence de régulations mondiales à la hauteur des interdépendances, le retard pris par le droit international sur les nécessités d'une gestion commune de la planète rendront ces replis irréversibles si l'œconomie n'y apporte pas de réponses. J'en propose trois : le développement d'un droit international de la responsabilité ; un partage transparent et équitable de la valeur ajoutée au sein des filières ; la gestion collaborative des biens communs mondiaux.

Un droit international de la responsabilité

Une communauté se définit comme l'ensemble des personnes qui assument la responsabilité de l'impact de leurs actes sur le reste de la communauté. Il ne peut donc y avoir de communauté mondiale sans un droit international de la responsabilité, qui n'existe pas aujourd'hui, les systèmes juridiques restant pour l'essentiel nationaux. L'organisation des échanges à l'échelle mondiale devrait avoir pour contrepartie l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU d'une Déclaration universelle des responsabilités humaines faisant le pendant de la Déclaration universelle des droits humains.

Un partage transparent et équitable de la valeur ajoutée au sein des filières

Aujourd'hui, les acteurs des filières de production et de distribution sont interdépendants mais ne sont ni liés par des relations durables de confiance, ni, *a fortiori*, coresponsables et conjointement solidaires de leur action commune. Deux évolutions sont à cet égard indispensables : l'évolution des règles de coresponsabilité solidaire des acteurs, en proportion du pouvoir de chacun ; et celle des règles de transparence et de partage équitable de la valeur ajoutée.

La jurisprudence de la sphère d'influence lève un coin du voile juridique et comptable qui réduisait la responsabilité des entreprises à leur action propre. En reconnaissant la réalité de l'influence exercée par les entreprises donneuses d'ordre sur leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, elle a ouvert la voie de la coresponsabilité. Le mouvement du

commerce équitable s'inscrit, quant à lui, dans la perspective d'une juste répartition de la valeur ajoutée globale. Cette juste répartition ne va pas de soi, c'est le fruit d'un dialogue entre les acteurs, y compris les consommateurs, et d'un apprentissage collectif. L'alimentation, et c'est déjà le cas de la banane, plus simple du fait du nombre plus réduit d'acteurs, ouvrira sans doute la voie à ces apprentissages. Avant même un accord sur la juste répartition de la valeur ajoutée, la transparence de la répartition représentera un pas en avant considérable.

La gestion collaborative des biens publics mondiaux

Il y a communauté dès lors qu'un ensemble humain reconnaît l'existence d'un bien commun et assume sa gestion au bénéfice de tous. Une communauté mondiale se caractérise donc par la capacité à reconnaître et à gérer des biens communs mondiaux.

Certains biens communs mondiaux ont déjà une réalité juridique et politique. La mer, où la confrontation des intérêts commerciaux et stratégiques des États aurait vite dégénéré en affrontements, a fait l'objet de règles de droit international, énoncées par les conventions de Genève (1958) et de Montego Bay (1982) et qui définissent les droits d'usage. Le tribunal international établi à Hambourg gère les différends. De même, l'envoi d'aéronefs dans l'espace a conduit à donner un statut juridique à l'espace, qui ne peut être approprié par aucun État, contrairement au sous-sol. Un accord international en fixe les règles d'utilisation. Même chose pour l'aviation civile.

Malgré l'existence éventuelle de traités, la plupart des biens communs mondiaux n'ont même pas de statut juridique. C'est le cas du climat. L'Accord de Paris de décembre 2015, au terme duquel la plupart des pays du monde ont pris des engagements nationaux volontaires de réduction de l'émission de gaz à effet de serre, n'a pas pour autant donné au climat de statut juridique, ni rendu les pays comptables des conséquences de leurs émissions de gaz à effet de serre, encore moins instauré de régime global de gouvernance de ces émissions. Pourtant, le climat est un bien mondial par excellence : c'est le total des émissions de gaz à effet de serre qui compte, indépendamment de leur origine et de leur localisation ; la stabilité du climat dépend de l'absorption du gaz carbonique par des puits de carbone hors du territoire des grands émetteurs, principalement océans, grandes forêts et steppes ; enfin, les évolutions climatiques affectent l'ensemble de l'humanité. Dans ces conditions, l'avènement d'une gestion commune du climat et d'un régime de gouvernance mondial des émissions sera un socle de l'économie et une étape vitale dans la construction d'une communauté mondiale solidaire. La fermeture du cycle de carbone est une nécessité mondiale. Elle ne se réduit pas à la réduction des émissions de dioxyde de carbone associées à la consommation d'énergie fossile : le méthane, autre composé de carbone joue, lui aussi, un rôle majeur dans l'évolution du climat. Il en ira de même pour les autres grands cycles naturels : azote, eau, phosphore auxquels s'appliquera un raisonnement analogue. La biodiversité est un autre exemple de bien commun mondial faisant aujourd'hui l'objet d'un traité,

sans que soit formellement reconnu son statut juridique. L'ensemble des connaissances et expériences constitue un autre bien mondial. Tous ces exemples seront détaillés à propos des régimes de gouvernance.

L'économie contribue à la cohésion sociale

L'économie actuelle détricote la société et l'évolution technique fait que, dans bien des cas, les riches n'ont plus besoin des pauvres. Au point même de se demander si l'idée de « revenu universel » n'est pas une forme nouvelle de désocialisation où toute une catégorie de population, sortie du circuit productif, serait réduite au rang de consommateurs universels, un peu comme la plèbe, chassée de ses terres par la concentration foncière aux mains de grands propriétaires, l'était devenue dans l'Empire romain. Que chacun trouve sa place vis-à-vis des autres, y compris dans la production de biens et services utiles et dans la gestion de biens communs, est aussi essentiel à la cohésion sociale que les revenus tirés de cette participation.

À l'échelle mondiale, le partage de la valeur au sein des filières apporte de premiers éléments de réponse. Mais c'est plutôt à l'échelle territoriale, par la construction de *pactes territoriaux de lutte contre l'exclusion*, associant l'ensemble des acteurs, qu'il faudra explorer de nouvelles solutions. L'économie redonnera toute leur place aux initiatives locales prises en commun. Cet « entreprendre ensemble » produit de la cohésion sociale dès lors que chacun retrouve le plaisir d'être acteur et le sentiment de compter pour les autres.

*L'économie préserve l'équilibre à long terme
entre les sociétés humaines et la biosphère*

Historiquement, l'économie, conformément à la définition de Carl von Linné, était l'art de tirer parti des ressources de son environnement. À technique constante, cela justifiait la thèse de Malthus : tout déséquilibre entre la population et son environnement s'achevait en drame écologique, social et politique. Toutes les sociétés se sont dotées de moyens de régulation, de l'autolimitation de la population à la conquête de nouveaux territoires, pour assurer cet équilibre. Avant la révolution industrielle, les sociétés tiraient l'essentiel de leurs ressources du territoire qu'elles contrôlaient. La révolution industrielle a fait éclater ce cadre. En mobilisant des ressources énergétiques, minérales, végétales et animales du monde entier, les pays industrialisés ont modifié la donne : l'équilibre entre la société et son environnement doit être conçu à l'échelle de la planète. Certes, les progrès techniques ont repoussé pour un temps le dilemme malthusien, mais en allant puiser dans le capital accumulé par la biosphère. La commensurabilité* du temps a annihilé notre capacité à penser à très long terme. L'économie nous offre de multiples exemples du retard des systèmes conceptuels et institutionnels sur les réalités, elle contribue ainsi puissamment à notre effondrement programmé, auquel nous répondons par une schizophrénie généralisée. Les déséquilibres potentiellement catastrophiques se sont multipliés comme se sont multipliés les cris d'alarme : réchauffement climatique, érosion de la diversité, trou dans la couche d'ozone, acidification des océans, désertification, destruction des grands biota forestiers et

steppiques jouant un rôle essentiel de régulation, pollution des nappes phréatiques, on n'en finirait pas d'énoncer des raisons pour lesquelles l'humanité, au rythme actuel, a toutes les chances de s'autodétruire d'ici un siècle.

Dans le cadre actuel de l'économie et du droit, les évaluations globales des déséquilibres ne permettent ni de déboucher sur des règles limitant la liberté de chaque acteur ni d'imputer les responsabilités à des acteurs particuliers. Il faut donc descendre de ce piédestal mondial et examiner quels agencements institutionnels et quels régimes de gouvernance permettraient d'assurer la préservation des équilibres dont dépend notre survie collective.

Pour concevoir des agencements institutionnels adaptés à la situation, il faut partir du constat que l'écosystème global est le résultat de l'articulation d'écosystèmes locaux dont il faut caractériser le métabolisme et les déséquilibres, et dont la résultante doit parvenir à un équilibre d'ensemble. Nos deux acteurs pivot, le territoire et la filière, se révèlent là aussi pertinents : on peut considérer l'écosystème global soit comme l'emboîtement d'écosystèmes territoriaux soit comme la juxtaposition de filières de production. Chacun a son métabolisme, flux de toutes natures entrant, circulant et sortant. Aucun n'est localement en équilibre mais il faut bien, au bout du compte, que les différents déséquilibres se compensent de manière qu'à l'issue de chaque cycle annuel, la biosphère se retrouve dans un état équivalent ou meilleur qu'au début du cycle. Aujourd'hui, le voile monétaire s'ajoute au voile juridique pour masquer la connaissance des métabolismes. Quant à l'état actuel du droit, il ne permet pas l'exercice effectif

de la coresponsabilité des acteurs dans la correction des déséquilibres. Leontief a inventé en son temps les tableaux d'échanges entre activités pour rendre compte de l'économie. C'est le même effort qui doit être fait maintenant pour rendre compte des échanges entre filières et des échanges entre territoires. Cette approche par les acteurs doit être complétée par des régimes de gouvernance des ressources naturelles garantissant l'intégrité de la biosphère. Tous ces points seront détaillés plus loin.

L'ŒCONOMIE RESPECTE LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Une œconomie légitime

Le philosophe néo-confucéen Lu Jia, dans son manuel *Nouveaux principes de politique*, rédigé pour l'édification du premier empereur Han, définit la légitimité d'une formule lapidaire : « Si les principes sont erronés et si les hommes sont inadéquats, le régime tombe à la renverse. » Le problème est bien posé. Mais aujourd'hui, ce n'est pas seulement le régime qui risque de tomber à la renverse, c'est l'humanité tout entière.

Comme nous l'avons constaté dans la première partie, l'économie actuelle ne satisfait pas aux quatre critères de légitimité, rappelons-les : les restrictions à la liberté de chacun doivent être justifiées par la poursuite du bien commun ; le pouvoir est exercé conformément à des valeurs partagées ; les dirigeants sont dignes de confiance ; le principe de moindre contrainte est respecté. Comment alors concevoir une œconomie qui respecte ces critères ?

Les restrictions à la liberté de chacun doivent être justifiées par la poursuite du bien commun

L'exemple du Brexit est significatif de la perte de légitimité de l'Union européenne. Les contraintes sont pour la plupart imposées par l'Europe au nom de la concurrence libre et non faussée, avec les quarante mille normes déjà citées. Elles sont éventuellement compréhensibles tant que cette concurrence apparaît comme le moyen du bien commun et de la poursuite des trois objectifs de la gouvernance. Or ce n'est plus le cas : le marché ne permet plus ni de rapprocher significativement les peuples, ni de réduire l'exclusion sociale, ni de préserver la planète. Il devient alors une fin en soi. Son lien avec le bien commun – à l'origine la création des conditions d'une paix durable entre pays européens – se distend. L'Union semble alors, aux yeux de la génération nouvelle, qui a bénéficié de soixante-dix ans de paix, exclusivement au service des lobbies industriels et financiers désireux de disposer d'un marché de 500 millions de consommateurs. Quand les normes elles-mêmes semblent sous le contrôle de ces lobbies, y compris à travers des comités d'experts minés par des conflits d'intérêt, elles ne peuvent plus apparaître comme des restrictions de liberté au nom du bien commun et leur légitimité est mise en doute. On a déjà évoqué les 400 millions annuels du lobby bancaire européen à Bruxelles. En 2017, la divulgation des « Monsanto papers » a illustré avec quel cynisme certaines entreprises multinationales manipulent les instances d'homologation des produits, pour faire accepter des plantes ou animaux génétiquement manipulés, des pesticides dangereux ou des perturbateurs endocriniens, par

des instances de régulation européennes sous influence. Le « dieselgate », de son côté, a révélé une tricherie à l'échelle mondiale impliquant de nombreux constructeurs automobiles. La plupart des contraintes visant à préserver la biosphère ont, elles, été établies grâce à des campagnes de la société civile, comme l'interdiction de la pêche au chalut en eaux profondes ou les règles relatives au bien-être animal.

Même si les contraintes imposées par le système économique international sont plus légères que celles de l'Europe, l'Organisation mondiale du commerce souffre du même manque de légitimité. La libre circulation des capitaux, combinée avec l'absence de régulation mondiale, multiplie les évasions fiscales, légales et frauduleuses. Un fossé s'est creusé entre les promesses de prospérité et leur concrétisation. Le « cycle de Doha » de l'OMC, en vue d'un nouvel élargissement du libre commerce, lancé en 2001, n'a jamais abouti malgré un timide accord de Bali en 2013. OMC et Banque mondiale, comme d'ailleurs l'Union européenne, avancent toujours le même argument : une libéralisation accrue du commerce permettrait de gagner des milliards de dollars ou des points de croissance. Mais la contribution de la croissance du PIB aux objectifs de la gouvernance est devenue faible pour la cohésion sociale dans un contexte où la croissance profite maintenant essentiellement aux très riches et ne contribue plus à la cohésion sociale tout en constituant une menace pour la préservation de la biosphère. Dans ces conditions, la légitimité des mesures prônées est de plus en plus faible.

Les contraintes de l'économie, que nous avons commencé à découvrir à travers sa contribution aux trois

objectifs, seront au moins aussi lourdes que celles de la période précédente, mais elles seront légitimes précisément parce qu'elles ont été construites à partir de ces objectifs eux-mêmes. Une fois constaté que la « main invisible du marché » ne permet pas d'atteindre les objectifs, il y aura retournement de la charge de la preuve : la contrepartie de la liberté d'entreprendre sera la nécessité de faire la démonstration de la valeur sociétale de l'entreprise et de ses produits. On peut par exemple imaginer des candidats à la direction de grandes entreprises devant faire une déclaration de foi publique sur la manière dont ils entendent orienter l'entreprise, ses produits et ses relations avec son personnel et avec les autres acteurs, expliciter la manière dont est conçue la contribution de l'entreprise au bien commun, son insertion dans des filières durables de sorte que le choix du dirigeant par les actionnaires engage aussi la responsabilité de ces derniers.

Les valeurs de l'économie sont des valeurs enracinées dans la société

Le tour de passe-passe de l'économie libérale, réconciliant par un coup de baguette magique l'égoïsme et la morale, a atteint ses limites. La morale ordinaire, issue des traditions religieuses et philosophiques, n'est pas l'égoïsme et la concurrence mais plutôt l'harmonie, la justice, la solidarité, l'altruisme, la coopération et la responsabilité. Nous reviendrons plus en détail sur la responsabilité. Mais prenons l'exemple de la coopération et de l'altruisme. Au sein de l'entreprise, dans la dérive du néolibéralisme des années 1990, on a fait comme si l'efficacité économique

dépendait des mérites de chacun pris individuellement et on n'a pas hésité à mettre les salariés en concurrence entre eux. En réalité, avec les nouvelles formes d'économie de la connaissance, on réalise que c'est la coopération qui est la principale source de l'efficacité. La coopération est également au cœur du fonctionnement et de la stabilité des systèmes vivants et ce, à toutes les échelles. À l'échelle d'un être humain, le cerveau fonctionne par coopération entre ses différentes parties. À l'échelle de la planète, les grands écosystèmes sont le résultat d'une sélection naturelle stabilisante fondée sur la coopération entre leurs différents éléments. L'altruisme de son côté se révèle une source d'épanouissement supérieure à la poursuite d'un intérêt égoïste. À bien des égards, le système de valeur implicite de l'économie du xx^e siècle est aussi dépassé que ses acteurs pivot.

*Les acteurs et dirigeants de l'æconomie
sont dignes de confiance*

Nous avons montré qu'à défaut d'une évolution des systèmes juridiques et politiques les mettant à la hauteur des interdépendances mondiales, l'économie a donné naissance à des sociétés à irresponsabilité illimitée : personne n'est responsable des dommages irréversibles causés aux sociétés et à la biosphère. C'est bien la responsabilité qui est aujourd'hui le nœud de la légitimité. L'æconomie, pour être légitime, doit mettre en place un système où chaque acteur de la production, depuis les concepteurs des produits jusqu'aux consommateurs, et chaque acteur de la finance, actionnaires, administrateurs, gestionnaires du patrimoine, banques, fonds de pension, fonds d'investissement, assume

sa propre part de responsabilité, en conformité avec des principes communs. Un projet de Déclaration universelle des responsabilités humaines, porté par l'Alliance pour des sociétés responsables et durables, dont nous avons parlé plus haut, et fruit d'un long travail interculturel, énonce huit principes, dont le respect par les institutions et les dirigeants, soit volontairement du fait de l'adoption de chartes sociétales soit du fait de l'évolution du droit sera la clé de la confiance qui peut leur être faite. Ces huit principes sont les suivants :

1. l'exercice par chacun de ses responsabilités est l'expression de sa liberté et de sa dignité de citoyen de la communauté mondiale ;
2. *chaque être humain et tous ensemble ont une coresponsabilité à l'égard des autres, de la communauté proche et lointaine, et à l'égard de la planète, en proportion des avoirs, du pouvoir et du savoir de chacun ;*
3. cette responsabilité implique de prendre en compte les effets immédiats ou différés de ses actes, d'en prévenir ou d'en compenser les dommages, que ceux-ci aient été ou non commis volontairement, qu'ils affectent ou non des sujets de droit ; elle s'applique à tous les domaines de l'activité humaine et à toutes les échelles de temps et d'espace ;
4. cette responsabilité est imprescriptible dès lors que le dommage est irréversible ;
5. la responsabilité des institutions, tant publiques que privées, quelles que soient les règles qui les régissent, n'exonère pas la responsabilité de leurs dirigeants et réciproquement ;

6. la possession ou la jouissance d'une ressource naturelle induit la responsabilité de la gérer au mieux du bien commun ;
7. l'exercice d'un pouvoir, notwithstanding les règles par lesquelles il est dévolu, n'est légitime que s'il répond de ses actes devant ceux et celles sur lesquels il est exercé et s'il s'accompagne de règles de responsabilité à la hauteur du pouvoir d'influence exercé ;
8. nul ne peut s'exonérer de sa responsabilité au nom de son impuissance s'il n'a fait l'effort de s'unir à d'autres ou au nom de son ignorance s'il n'a fait l'effort de s'informer.

Aucun de ces principes n'est spécifique à l'économie et nous devons seulement énoncer la manière dont chacun d'eux se traduit dans la pratique de l'économie et de ses acteurs.

Les deux premiers principes soulignent que la responsabilité est une valeur générale, qu'elle n'est pas réservée aux dirigeants, mais est *proportionnée* au pouvoir de chacun. En outre, les responsabilités des acteurs ne peuvent se traiter séparément les unes des autres, contrairement au système pénal qui implique d'imputer des responsabilités isolées. Il s'agit d'une *coresponsabilité*.

Le troisième principe dissocie la responsabilité de l'intention qui a guidé les actes. C'est la fameuse formule « responsable mais pas coupable ». Personne n'a l'intention de détruire la biosphère ou de compromettre la survie de l'humanité ! Il n'empêche que c'est ce à quoi contribue la somme des impacts des actes économiques. Quant au quatrième principe, il énonce l'idée que l'imprescriptibilité ne

découle pas seulement de la gravité d'un crime, comme dans le cas des crimes contre l'humanité, mais aussi de l'irréversibilité du dommage. Ce qui implique, par exemple, de *mettre fin à l'anonymat de l'actionnariat pour faire remonter la responsabilité à la date de l'acte*. C'est un changement tout sauf anodin. Il prolonge le principe de précaution, intégré maintenant dans différentes Constitutions, dont la Constitution française. Ce principe a toujours suscité des polémiques. Le plus bel exemple des résistances est l'appel de Heidelberg qui fustigeait une « idéologie irrationnelle », danger pour le « progrès scientifique et industriel » et pour le « développement économique et social ». Un an après sa diffusion en juin 1992, l'appel, signé par des centaines de personnalités scientifiques, se révéla téléguidé par les industries de l'amiante et du tabac... Un actionnaire nominatif, sachant que sa responsabilité peut se trouver engagée des années plus tard, y regardera à deux fois avant de cautionner les décisions de l'entreprise dont il est, en droit, copropriétaire.

Le cinquième principe souligne que la responsabilité des institutions et celle de leurs dirigeants s'additionnent au lieu de s'opposer. La responsabilité personnelle est en effet difficile à exercer au sein d'institutions dont la logique pousse à l'irresponsabilité. Inversement, quel que soit le cadre institutionnel, il peut être détourné de ses fins par des dirigeants cyniques. Ce principe est important pour l'économie car les sanctions qui frappent les institutions agissant de façon irresponsable sont largement inopérantes, s'agissant des grandes entreprises et des grandes banques, si elles ne touchent pas aussi à titre personnel leurs dirigeants.

Le sixième principe énonce que la possession d'une ressource naturelle ou son usage s'accompagne de responsabilité à son égard. En œconomie, la propriété n'est jamais qu'une *propriété fonctionnelle*, plus proche de l'idée d'usufruit que de la propriété telle que définie aujourd'hui dans le Code civil. On en verra les applications dans les régimes de gouvernance. Étendu à des territoires, ce principe rejoint celui de responsabilité des sociétés, à différentes échelles, vis-à-vis de l'intégrité de l'écosystème naturel. Il se traduit en 2017 dans quelques pays (Nouvelle-Zélande, Inde, Équateur) par le statut juridique accordé à des rivières, ce qui permet aux organisations de la société civile d'agir en justice à l'encontre des acteurs qui menacent leur intégrité.

La déclinaison de ces principes pour chacun des acteurs de l'économie ou de la finance sortirait du cadre de ce petit traité, mais on peut à titre d'illustration donner deux exemples de leur portée concrète. Pour les actionnaires, l'attribution d'un droit de vote devra être subordonnée à la durée minimale de détention des actions, par exemple cinq ans. Pour les administrateurs de sociétés, l'incapacité à comprendre l'activité réelle de l'entreprise peut, par analogie avec l'exercice illégal de la médecine, être sanctionnée pénalement.

L'œconomie respecte le principe de moindre contrainte

L'idée en a été développée à propos de la gouvernance à multiniveaux de l'œconomie. Rien ne justifie des normes uniformes pour des contextes très différents les uns des autres, sinon des économies d'échelle supposées pour les grands groupes industriels. Or ceux-ci sont de plus en plus capables de créer des unités de production de plus petite taille et de

s'adapter à la diversité de leurs clients. Il est donc possible de passer de règles uniformes à des principes directeurs communs eux-mêmes issus de l'expérience collective. Une règle est d'autant mieux admise que la communauté à laquelle elle s'applique a été partie prenante de son élaboration.

Une économie démocratique

Bill Clinton, à qui l'on demandait lors de sa première candidature à la présidence des États-Unis, en 1992, quelles seraient les priorités de son mandat, avait répondu : « L'économie, bien évidemment ! » Ce qui laisse entendre que l'évolution de l'économie est au cœur du débat politique. Mais les fondements de l'économie, se présentant comme des « lois naturelles », sont soustraits au débat politique lui-même. Les choix politiques ne semblent de ce fait porter que sur le pilotage d'un paquebot économique dont la logique de fonctionnement ne saurait être mise en cause : relance de la croissance, baisse du chômage, poids des investissements et des dépenses publiques, la donnée centrale demeure la concurrence que se livrent les États dans un marché mondialisé. Rien ne vient démentir Keynes qui disait : « Les hommes d'action, qui se croient parfaitement affranchis des influences doctrinales, sont d'ordinaire des esclaves de quelques économistes passés dont ils ne connaissent pas le nom. » Or, quand le modèle de développement nous emmène vers la catastrophe, quand le paquebot se dirige droit vers l'iceberg, il est urgent de proclamer non seulement qu'il existe des alternatives possibles, mais aussi qu'elles sont indispensables et doivent faire l'objet d'un débat démocratique. Ce débat peut se déployer sur deux plans : en amplifiant le mouvement

de la citoyenneté économique, c'est-à-dire de l'exercice de ses choix citoyens par des choix de consommation ; en faisant des fondements et des agencements institutionnels de l'économie l'objet d'une réflexion collective.

Le premier aspect est présent dans des territoires de plus en plus nombreux, avec le développement de circuits courts en matière alimentaire, avec des choix collectifs de mobilité urbaine, avec la promotion locale de l'économie circulaire, le développement des communs territoriaux, l'adoption de régimes de gouvernance plus adaptés pour les ressources naturelles, la promotion de monnaies locales. De nombreuses collectivités, actives dans la conduite de la transition écologique et sociale, y voient un nouveau champ d'action économique et politique. La citoyenneté économique s'exerce aussi à d'autres niveaux, national ou international, comme le montre l'impact de campagnes de boycott d'entreprises ou de produits ou la promotion de labels de filière durable. Avec Internet, on peut s'attendre, à mesure que l'idée d'une « révolution économique » s'ancrera dans les esprits, à de nouvelles formes d'action citoyenne pour promouvoir achats groupés, économie collaborative, labels de filières durables. Ce mouvement s'intéressera de façon de plus en plus approfondie au croisement entre territoires durables et filières durables et la grande distribution, qui se situe précisément à ce croisement, pourrait bien en devenir un acteur privilégié.

L'autre volet du débat démocratique, sur les fondements, les règles et les agencements de l'économie, est tout aussi important. Chacun des principes de gouvernance auxquels je suggère ici des réponses concrètes doit faire l'objet d'un tel débat démocratique.

Une économie créant des dispositifs adaptés aux objectifs poursuivis

Chaque système conceptuel et social engendre des acteurs, des agencements institutionnels et des règles qui se perpétuent même quand leur raison d'être a disparu. Ce qu'a illustré la métaphore du marteau pour enfoncer une vis et du tournevis pour enfoncer un clou. J'en ai donné divers exemples dans la première partie dont je reprends ici l'intitulé : les acteurs de l'économie sont peu capables de gérer les relations ; le statut juridique des entreprises et les normes comptables poussent à l'irresponsabilité ; la conception de la monnaie crée un « voile monétaire » source d'ignorance ; les systèmes urbains et territoriaux fonctionnent en cycles ouverts* ; le modèle dualiste de gestion des biens et services ne reflète pas leur diversité ; les catégories du droit sont inappropriées. Sur tous ces points, l'économie doit être en mesure d'inventer de nouvelles réponses. Certaines ont déjà été esquissées, comme les nouveaux acteurs pivot. Dans ce premier passage en revue, je m'en tiendrai à une réponse succincte, la suite de l'ouvrage étant consacrée à l'approfondissement des points les plus importants.

L'économie doit promouvoir un fonctionnement des entreprises et un cadre comptable leur permettant d'assumer leurs responsabilités à long terme

L'évolution à conduire est à la jointure du management, de la comptabilité et du droit. L'essentiel a été dit à propos de la légitimité de l'économie. L'entreprise doit être responsable en proportion de son savoir et de son pouvoir, et à ce titre est comptable de sa sphère d'influence.

La jurisprudence récente va dans ce sens, de même que les lois britannique et française sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre à l'égard des acteurs qui sont « sous leur main », comme on l'a dit dans le droit du travail naissant, il y a plus d'un siècle, à propos des machines dont le propriétaire avait la responsabilité². Un coin du voile juridique se trouve ainsi levé. C'est le début du passage de l'entreprise à la filière, de la responsabilité directe à la coresponsabilité. Reste à franchir une nouvelle étape, celle du droit international. Les entreprises multinationales, dont le poids dans le développement des technologies et dans l'organisation du commerce mondial est bien supérieur à leur chiffre d'affaires, doivent devenir des sujets de droit international et à ce titre justiciables devant une juridiction internationale.

La responsabilité des institutions, comme nous l'avons aussi vu, est inséparable de la responsabilité de ceux qui les dirigent ou les possèdent. D'où l'importance de réformes législatives relatives au droit de vote des nouveaux actionnaires, à la traçabilité de leurs décisions pour qu'ils soient justiciables des effets différés dans le temps de l'action des entreprises dont ils sont copropriétaires, au devoir de compétence des administrateurs. L'adoption par les différents acteurs de leur charte de responsabilité sociétale, qui les engage y compris juridiquement vis-à-vis des autres acteurs

2. *Face à l'irresponsabilité : la dynamique de la solidarité, op. cit.*

et du public en en faisant un élément du contrat pourra permettre également de refonder la confiance.

L'économie fait de l'entretien de la société et de la biosphère une obligation qui s'impose aux acteurs économiques. De ce fait, le capital humain et le capital naturel doivent être maintenus au même titre que le capital financier. Beaucoup de réflexions ont été menées ces dernières décennies pour définir la nature et l'objet de l'entreprise sans réduire la première à une copropriété des actionnaires et le second à la recherche de profits³. Mais je partage la conviction de Jacques Richard que ces réflexions restent peu opératoires tant que l'on ne les traduit pas par une évolution similaire du cadre et des normes comptables, actuellement dominées par les International financial reporting standards (IFRS)⁴. Le devoir d'entretien du capital humain et du capital naturel devra nécessairement avoir sa traduction sur le plan comptable en les plaçant, comme le capital financier lui-même qui est l'apport des actionnaires, au passif du bilan, ce qui manifeste l'obligation d'en assurer l'entretien et le renouvellement⁵. Pour

3. En 2018, en France, la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) veut être une contribution à la redéfinition de la nature juridique de l'entreprise.

4. Jacques Richard, « Réformer l'entreprise et le droit par la comptabilité européenne pour résoudre la triple crise écologique, humaine et financière », exposé à Climate chance, Nantes, septembre 2016 ; et Jacques Richard, *Comptabilité et développement durable*, Economica, 2012.

5. En mars 2018, le « plan d'action sur la finance durable » publié par la Commission européenne commence à aller dans ce sens en interrogeant la pertinence des IFRS.

les mêmes raisons, les comptes de résultat des entreprises et, par consolidation, des filières, devront comporter des bilans de matières entrant et sortant, en vertu du principe d'incommensurabilité*. Or ces flux n'existent aujourd'hui que s'ils se manifestent par leur valorisation financière.

L'œconomie doit contribuer à faire fonctionner les territoires en cycles fermés

Le parallèle entre filières et territoires est à nouveau frappant. Mais l'œconomie territoriale n'étant pas le fait d'une institution, l'ignorance du métabolisme est plus profonde encore, d'autant plus que les flux réels entrants et sortants sont médiatisés par les produits importés, car on ne sait pas la matière et l'énergie qui ont été nécessaires à leur production, pas plus que les déchets qui ont été envoyés dans les airs, les sols, les eaux à cette occasion. La pseudo-dématérialisation d'une économie reposant sur des moyens informatiques et télématiques, nécessitant des terres rares dont la production a été coûteuse en énergie et engendrant de grandes pollutions, en est l'illustration. L'œconomie doit donc commencer par établir une base de connaissances de ce métabolisme. La seconde étape sera parallèle à ce qui a été dit pour les entreprises : la nécessité d'établir un bilan des différents capitaux du territoire et des flux entrants et sortants. Nous y reviendrons.

L'œconomie met en place des régimes de gouvernance des différents biens et services adaptés à leur véritable nature

Les régimes actuels de gouvernance des biens et services sont caractérisés par la dualité entre gestion privée

par le marché et gestion publique et par une conception intégriste et exclusive de la propriété. Une fois constatée leur insuffisance, sur quelles bases imaginer des familles de régimes de gouvernance en fonction de la nature des biens et services et des objectifs poursuivis? Je suis arrivé à la conviction qu'il fallait repartir de la *nature* même des biens et n'aborder leur finalité que dans un second temps; et que la meilleure manière de caractériser cette nature était d'établir une classification fondée sur *le test du partage*⁶: qu'arrive-t-il si l'on cherche à partager un bien ou un service? Le terme de «partage» lui-même est polysémique, ce qui ouvre d'intéressantes perspectives: on partage un gâteau, un repas, des convictions, une culture, des connaissances.

Le test du partage m'a permis de distinguer quatre grandes catégories de biens et de services, constituant autant de familles de régimes de gouvernance. Ces quatre catégories sont: les biens et services qui se détruisent en se partageant (catégorie 1); ceux qui se divisent en se partageant et sont en quantité finie (catégorie 2); ceux qui se divisent en se partageant et sont en quantité indéterminée (catégorie 3); ceux qui se multiplient en se partageant (catégorie 4). À chaque catégorie correspond un certain nombre de régimes de gouvernance. Le marché est légitime pour la gestion des biens de catégorie 3, qui doivent leur abondance et leur diversité au travail humain

6. *Essai sur l'économie*, op. cit. p. 247 à 296.

et à la créativité humaine. Il ne l'est pas pour les autres catégories de biens. C'est donc une des questions décisives de l'œconomie comme nous le verrons plus loin.

L'œconomie nécessite une pluralité de monnaies et une finance orientée vers le long terme⁷

Monnaie et finance joueront un rôle aussi fondamental dans l'œconomie que dans l'économie actuelle, mais au prix d'une transformation très profonde car, là aussi, nous continuons à véhiculer une conception héritée du passé et devenue un obstacle radical à la transition. Trois difficultés ont déjà été identifiées. Les deux premières sont relatives à la monnaie et au voile monétaire qui fait obstacle à la compréhension et à la gestion des échanges : une monnaie unique sur un vaste territoire géographique ne permet pas d'articuler convenablement différents niveaux d'échange ; et un étalon monétaire unique qui postule la commensurabilité de tous les facteurs ne permet pas de développer le bien-être sans accroître la consommation de ressources naturelles. La troisième est relative à la finance : l'hypothèse de commensurabilité du temps conduit à privilégier les transactions à court terme alors que la gestion socialisée de l'épargne, notamment du fait des régimes de retraite par capitalisation, devrait répondre aux besoins de la conduite d'une transition à long terme.

7. *Essai sur l'œconomie, op. cit.* p. 467 à 538.

Les filières et les territoires, acteurs pivot de l'économie, doivent être conçus et outillés pour répondre à leur nouvelle vocation

Au fil des pages s'est révélée l'importance des deux futurs acteurs pivot de l'économie, les filières et les territoires. Mais il s'agit encore de virtualité. En fait et en droit, autant les États et les entreprises existent, sont des institutions, sont dotés de leur gouvernance et de leurs moyens financiers propres qui leur permettent d'agir et de vouloir, autant territoires et filières demeurent des agencements institutionnels flous et ne sont pas des acteurs collectifs significatifs. Ils ne peuvent le devenir qu'au prix d'une redéfinition de leur nature même et du développement de nouveaux outils au service de leur nouvelle vocation⁸.

8. *Essai sur l'économie, op. cit.* p. 419 à 466.



II. LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE L'ŒCONOMIE

Après avoir, dans le chapitre précédent, jeté les bases de l'œconomie, nous approfondirons ici quatre dispositifs particulièrement importants : les régimes de gouvernance ; la monnaie et la finance ; les acteurs pivot, filière et territoire ; les pactes sociaux. Chacun a déjà fait l'objet d'une brève introduction dans les pages qui précèdent, pour permettre de le situer dans l'ensemble de l'approche.

LES RÉGIMES DE GOUVERNANCE DES BIENS ET SERVICES

Pour être conformes au cahier des charges de l'œconomie, en particulier pour refléter la diversité des biens et services et l'exigence de sauvegarde de la planète, les régimes de gouvernance doivent prendre en compte les multiples caractéristiques des biens et services. Le test du partage nous donne une typologie de base, mais à l'intérieur de chaque catégorie sont groupés des biens et services dont les caractéristiques sont différentes. Ainsi, parmi les biens de catégorie 2, certains sont ancrés dans un territoire, comme les sols, d'autres circulent dans le monde entier, comme le pétrole ; certains bénéficient directement et exclusivement

à ceux qui les gèrent, comme les services environnementaux au niveau d'un territoire, tandis que d'autres, comme les grands écosystèmes forestiers et steppiques, bénéficient au monde entier plus qu'à leurs gestionnaires par leurs effets stabilisateurs du climat ; certains comme la biodiversité sont une propriété émergente du système tout en étant le fruit de biodiversités territorialisées, tandis que d'autres, comme l'eau, sont immédiatement tangibles.

Dans ces conditions, l'œconomie doit développer un art collectif de l'invention des régimes de gouvernance prenant en compte les caractéristiques de chacun des biens et services. Cet art, comme l'œconomie elle-même, ne se développera pas à partir d'une page blanche. Qu'il s'agisse de l'eau, des sols, de l'énergie ou de la biodiversité, les civilisations préindustrielles ont mis en place des régimes de gouvernance souvent très sophistiqués. À l'instar des « communs », beaucoup de ces régimes ont été balayés par la présumée modernité, notamment lors des différentes colonisations. La plupart d'entre eux convenaient à des sociétés relativement closes sur elle-même et à une époque où l'impact des activités humaines sur la biosphère était sans commune mesure avec la réalité actuelle. On se gardera donc d'idéaliser « le bon vieux temps ». Mais ce sont de véritables réservoirs de sagesse dont il serait imprudent de se priver.

Je vais donc commencer par décrire ce que recèle chacune des quatre grandes catégories, puis je détaillerai le type de régime de gouvernance auquel aboutir pour deux biens de catégorie 2 d'une importance cardinale, l'énergie fossile et les sols.

Les quatre catégories de biens et services

Les biens de catégorie 1 qui se détruisent en se partageant

Ils sont symbolisés par le jugement de Salomon : si on coupe un enfant en deux, pour en remettre la moitié à chacune des deux mères qui le revendique, il n'y a plus d'enfant du tout. Les monuments et sites que l'Unesco qualifie joliment de « patrimoine de l'humanité » rentrent dans cette catégorie. Les démanteler constitue une perte irréparable. La biodiversité en fait également partie, mais pour des raisons différentes : elle constitue ce qu'on appelle une propriété émergente du système, irréductible à chacune de ses parties et la fragmentation des habitats est une cause majeure d'érosion de la biodiversité. Les grands écosystèmes naturels, forêts, steppes et océans, déterminants pour l'équilibre de la biosphère ne peuvent sans d'immenses risques être livrés à une exploitation marchande.

Ces quelques exemples montrent que la préservation de l'intégrité des biens de catégorie 1 est une responsabilité éminente de la puissance publique, mais aussi que leur hétérogénéité oblige à ajouter d'autres critères. Quand il s'agit d'un « commun » territorialisé bénéficiant à une communauté qui occupe son territoire, les règles de gouvernance répartissant les charges d'entretien et des bénéfices d'usage doivent être définies par cette communauté elle-même, sous contrainte de maintien de l'intégrité du bien. Mais dans le cas des grands écosystèmes et des biens communs mondiaux, les gestionnaires du bien ne sont pas les bénéficiaires. Ce qui suppose une gouvernance transnationale et des transferts financiers au profit des gestionnaires, là

où les bénéficiaires préféreraient imposer des règles de protection, au nom de la valeur intrinsèque du bien, sans avoir à mettre la main à la poche. Le président de l'Équateur Rafael Correa, dont le pays détenait une réserve naturelle précieuse pour toute l'humanité mais recelant d'importantes richesses naturelles exploitables, n'a pas eu tort de dire à la communauté internationale : d'accord pour ne pas exploiter ces richesses, mais sous réserve que vous apportiez une compensation à mon pays. Et l'on sait bien, en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud qu'une préservation des écosystèmes naturels au nom de la régulation du climat ou de la préservation de la biodiversité sans bénéfice pour les populations autochtones se heurte à de formidables et légitimes résistances.

La biodiversité illustre aussi une autre caractéristique des régimes de gouvernance des biens de catégorie 1 : il faut à la fois une volonté mondiale et des millions de régulations décentralisées, donc une gouvernance à multi-niveaux. L'expérience prouve que l'entretien de réserves et conservatoires ponctuels de biodiversité domestique et sauvage est impuissant à stopper l'érosion de la diversité actuelle si sur l'ensemble des territoires, de la parcelle aux grandes régions du monde, cette volonté n'est pas présente.

Les biens de catégorie 2 qui se divisent en se partageant, mais sont en quantité finie

Ils revêtent une singulière importance pour l'économie car c'est la caractéristique commune des « ressources naturelles », c'est-à-dire de tout ce qu'apporte la biosphère pour la vie et le développement des sociétés.

Cette catégorie est elle aussi hétérogène et ne peut être gérée par un seul et même régime de gouvernance. Prenons trois exemples, l'eau, l'énergie fossile et les sols fertiles. L'eau circule, s'organise en bassins versants, en étendues aquatiques d'eau douce et d'eau salée, se stocke en nappes phréatiques à différentes échelles. Elle ne se « consomme pas » au sens strict du terme puisque la quantité globale de l'eau dans la biosphère ne varie guère. En revanche, la qualité des eaux et l'adéquation de leur répartition aux besoins humains peuvent se dégrader sérieusement. De son côté, l'énergie fossile peut circuler sous une forme ou sous une autre dans le monde entier. À l'opposé, les sols fertiles sont localisés par nature, et leur fertilité peut se dégrader, s'améliorer voire se détruire de façon irréversible en cas de désertification ou de salinisation.

Néanmoins, tous présentent des traits communs. Tout d'abord, leur mobilisation et leur maintenance exigent des savoir-faire, des technologies et des capitaux importants pour être extraits, distribués ou régénérés. Ensuite, ils peuvent être utilisés à des fins multiples : l'eau et l'énergie sont présentes dans toutes les activités humaines ; les sols sont le support de multiples usages. Troisièmement, le bénéfice tiré de leur utilisation peut varier du tout au tout selon l'efficacité des procédés utilisés ou la nature des utilisateurs, comme l'illustrent les variations considérables d'efficacité énergétique pour la production industrielle, l'habitat ou les transports, de gaspillage ou d'économie d'eau, d'intensité de l'utilisation des sols. Enfin, que l'on qualifie ces ressources de don de Dieu ou de don de la nature, le fait qu'ils soient en quantité finie pose la question

du droit éminent de chaque être humain d'en bénéficier. *Les régimes de gouvernance des biens de catégorie 2 ont de ce fait tous en commun de devoir combiner des mécanismes permettant l'efficacité – de l'extraction, de la distribution, de la maintenance, de l'usage – et des mécanismes assurant que chaque être humain puisse en tirer bénéfice.*

Les biens de catégorie 3 qui se divisent en se partageant, mais sont en quantité indéterminée

Ces biens sont avant tout le produit de l'ingéniosité et du travail humain. Ils recouvrent à la fois les biens produits par l'industrie humaine et les services aux personnes. Le marché, avec ses mécanismes d'ajustement décentralisé de l'offre et de la demande, est légitime pour cette catégorie de biens. Disant cela, on garde en tête tout ce qui a été dit sur la régulation du marché : la responsabilité des acteurs, la gestion des relations, l'obligation de traçabilité et de préservation des ressources rares, l'articulation des différents niveaux d'échange, la coresponsabilité des acteurs des filières, la réforme du cadre comptable, etc. D'autant que le processus de production de ces biens incorpore des biens et services de catégorie 1, 2 et 4.

Les biens de catégorie 4 qui se multiplient en se partageant

Dans un monde densément peuplé, fragile, aux ressources finies, où l'objectif est d'assurer à l'humanité tout le bien-être possible, la « multiplication des pains » est évidemment la réponse idéale ! C'est d'ailleurs le dernier sens du mot partage : de l'amitié, de la connaissance, des savoir-faire, de l'expérience. Se multiplier en se partageant est

aussi au cœur du vivant, de la multiplication cellulaire. De leur côté, l'informatique et Internet ont ouvert des champs immenses de multiplication et de reproduction à un coût très faible, bouleversant notamment l'économie de la culture. Le logiciel libre relève d'une logique similaire. Ces biens de catégorie 4 ont deux caractéristiques les distinguant des trois autres catégories: *le patrimoine commun résultant du partage est d'autant plus grand que le nombre de partenaires est important; le coût de la duplication est faible et permet à chacun de bénéficier de la totalité du patrimoine.*

Parmi les biens de catégorie 4, l'échange d'expériences a une place à part. L'échange n'est pas une simple mise en commun. Mettre en forme sa propre expérience pour la transmettre est à la fois un exercice difficile et une source de satisfaction: à travers elle, on devient auteur de sa vie et coauteur de la société. La confrontation des expériences entre elles est à son tour un processus collectif permettant d'éclairer la voie pour toute communauté qui souhaite bénéficier de l'expérience des autres tout en sachant qu'aucune recette n'est universelle. C'est en soi un processus de construction du capital immatériel des sociétés.

Se voler mutuellement des savoir-faire et des symboles n'est pas nouveau, depuis le vol des reliques par les moines du Moyen-Âge, pour rehausser le prestige et l'attraction de leur monastère, jusqu'au vol en Angleterre des plans des métiers à tisser mécaniques au ^{xix}^e siècle, en passant par le vol des inventions chinoises à la Renaissance. Chacun, pris isolément, est tenté de se constituer un monopole. Mais, depuis trente ans, la privatisation des biens de catégorie 4 a pris une dimension nouvelle. Au nom du financement

de l'innovation et bénéficiant de la vague néolibérale qui a suivi la chute de l'Union soviétique, les brevets ont étendu prodigieusement leur champ d'application. Ils portaient autrefois sur des techniques de production industrielle. Aujourd'hui, on brevète des molécules, on brevète même le vivant, on interdit comme on l'a vu les échanges de semences entre paysans, on cherche à breveter même de simples idées ou des tours de main. En plaquant des principes de rareté et de valeur sur des biens et services abondants par nature et utiles au bien-être de tous, l'économie est devenue illégitime. L'économie entreprendra la démarche inverse en réduisant le champ de la propriété intellectuelle – dans les faits, Internet en a déjà sérieusement réduit la portée pour la musique –, en multipliant les cas de cession obligatoire de licence, en réduisant la durée de vie des brevets. Et, là où systèmes payants et systèmes en accès libre et en production coopérative sont en concurrence, comme dans le domaine des logiciels, il y a gros à parier que les seconds gagneront. Les géants de l'informatique ne s'y trompent pas et cherchent à recréer sur d'autres biens leur rente de situation.

Le régime de gouvernance de l'énergie fossile

Le régime de gouvernance de l'énergie fossile est déterminé par cinq caractéristiques.

Tout d'abord, la quantité d'énergie fossile mobilisable par les activités humaines n'est plus bornée par la ressource, mais par le plafond à respecter pour les émissions de gaz à effet de serre, de façon à limiter le réchauffement climatique. Ce plafond est, en outre, appelé à diminuer

chaque année : le monde est aujourd'hui sur une trajectoire conduisant à plus de 3 °C du réchauffement d'ici la fin du siècle, ce qui représente un saut dans l'inconnu. Le régime de gouvernance approprié est donc celui du *rationnement*.

Seconde caractéristique, les effets des émissions de gaz à effet de serre sont atténués par les puits de carbone, grandes zones forestières et steppiques, océans (on a d'énormes incertitudes quant à la capacité des océans ou des régions froides à continuer à absorber du CO² et à stocker du carbone). La question de la propriété ou du droit d'usage des puits de carbone est de ce fait capitale. *Actuellement, tout se passe comme si ces puits de carbone étaient appropriés, où qu'ils se trouvent, par les gros émetteurs de gaz carbonique.*

Troisième caractéristique, l'énergie est présente dans toutes les activités humaines mais, dans chacune d'entre elles, *l'efficacité d'usage de l'énergie fossile peut varier du tout au tout*, du fait du recours à des énergies renouvelables, du fait de l'efficacité technique (par exemple dans le bâtiment et l'industrie) ou des choix collectifs (par exemple pour la mobilité). Ce qui implique que le régime de gouvernance doit être traité comme un tout et qu'il soit capable d'inciter à l'efficacité dans tous les domaines de la vie en société.

Quatrième caractéristique, *l'élasticité de la consommation d'énergie par rapport au revenu est positive mais inférieure à 1* : plus le revenu s'élève, plus on consomme d'énergie ; en revanche, la part des dépenses d'énergie dans le budget total décroît avec le revenu. Cela tient au fait qu'il y a des dépenses pratiquement contraintes, celles de l'alimentation, du chauffage et du transport, d'autant plus que les

ménages pauvres n'ont pas pu investir dans l'efficacité énergétique. Quand le revenu s'élève, les logements sont plus grands, les déplacements de loisirs et de voyage augmentent, l'alimentation (qui au total représente 30 à 40% du total de l'énergie consommée dans le monde) s'enrichit ; la consommation d'énergie augmente, mais dans de moindres proportions. Le corollaire de ce constat est que si les dépenses d'énergie sont assez constantes pour la fraction la plus pauvre de la population, elles varient dans des proportions considérables, on parle de 1 à 10, dans les classes moyennes supérieures où le contraste est grand entre ménages à comportement écologique et ménages à comportement consumériste⁹. Conséquence, si l'on veut agir sur le prix de l'énergie pour réduire les consommations, il devient indispensable de lutter contre la précarité énergétique en assurant un socle d'énergie fossile à bon marché ou en rétrocedant l'argent correspondant aux ménages les plus pauvres. Ce qui devient vite une usine à gaz.

Cinquième caractéristique, c'est l'accumulation sur longue durée des émissions de gaz à effet de serre stables, comme le dioxyde de carbone qui est la source du réchauffement. Dans le « droit à émettre » des différents pays, on ne peut pas ne pas prendre en compte les émissions passées : *la justice climatique est la condition d'acceptation du rationnement des émissions.*

9. Jacques Theys, Eric Vidalenc, *Repenser les villes dans la société post-carbone*, ministère de l'Écologie et Ademe, 2015.

À partir de ces cinq caractéristiques, en particulier du rationnement global, quatre types de régimes de gouvernance sont imaginables :

– *l'allocation par le marché, en mettant l'énergie aux enchères.* Cette mise aux enchères, avec un plafonnement des quantités mises sur le marché, revient, compte tenu des différences de richesses entre pays et au sein d'un même pays, à permettre aux riches d'utiliser toute l'énergie fossile qu'ils souhaitent et à laisser les pauvres dans un état de précarité énergétique. Dans l'économie actuelle, il y a bien allocation par le marché, mais avec une différence majeure : il n'y a pas de plafonnement des quantités disponibles, ce qui explique qu'après trente ans de vibrants discours, la situation empire d'année en année ;

– *le rationnement pur,* que l'on connaît en période de guerre pour répartir l'alimentation, chacun disposant de tickets de rationnement qu'il utilise ou n'utilise pas, le marché noir se chargeant des éventuels ajustements ; il y a bien sanction des consommations excessives ;

– *la fixation d'une taxe pour la tonne de gaz carbonique émise,* ce qui revient à un renchérissement du prix de l'énergie fossile en vue d'inciter à économiser une ressource devenue chère, en augmentant la taxation jusqu'à ce que la quantité consommée soit égale au plafond fixé. Mêmes résultats qu'un mécanisme de mise aux enchères : profiter aux riches, pénaliser les pauvres. Outre la nécessité de mécanismes de rétrocession, ce régime de gouvernance exige que la taxe carbone soit adoptée dans des espaces économiques larges, l'Europe

voire le monde. Sinon, au lieu de réduire les consommations totales d'énergie fossile, on délocalise toutes les activités grandes consommatrices, le moins-disant énergétique venant s'ajouter au moins-disant fiscal et au moins-disant social;

– le seul régime de gouvernance cohérent avec les objectifs de l'économie et avec les caractéristiques propres de l'énergie fossile est le quatrième régime, celui des *quotas généralisés négociables* qui concilie l'impératif d'intégrité de la biosphère (plafonnement), la justice sociale (égal droit d'accès à tous à un bien de catégorie 2) et l'efficacité (la possibilité de vendre une partie de son quota étant une formidable incitation à l'efficacité énergétique)¹⁰.

Ce régime de quotas négociables est doté de deux autres vertus. Tout d'abord, il oblige à prendre en compte dans les consommations d'énergie fossile non seulement la consommation apparente d'électricité, de gaz, de pétrole ou de charbon mais aussi l'« énergie grise* », celle qui a été nécessaire à la production, au transport et à la distribution des biens que nous consommons. Or, en Europe, cette énergie grise représente plus du tiers de l'énergie finale consommée. Avec un système de quotas, les activités de production consomment leurs quotas, mais se trouvent remboursées lors de la vente de ces biens de sorte

10. Pierre Calame, « L'Union européenne peut et doit assurer un leadership mondial dans la négociation sur le climat », 2015.

que c'est bien l'utilisateur final qui débite ce montant sur son quota énergie ; un mécanisme très semblable à celui de la TVA. Ensuite, ce mécanisme, et c'est bien ce qui fait peur aux pays riches, conduit les pays les plus consommateurs en énergie fossile par tête d'habitant à acheter une part de leurs quotas aux pays pauvres, faibles consommateurs d'énergie par nécessité plutôt que par vertu, ces ressources pouvant éventuellement être fléchées en direction de l'efficacité énergétique ou des efforts d'adaptation au changement climatique. Or, de conférence des parties en conférence des parties, les pays les plus anciennement et les plus forts consommateurs en énergie jurent la main sur le cœur qu'ils vont aider les pays pauvres, mais les milliards promis ne sortent jamais des caisses.

Le régime de gouvernance par quotas négociables est une gouvernance à multiniveaux

Les quotas sont répartis entre territoires. Au sein de chaque territoire, l'énergie se trouve répartie dans des proportions variables entre acteurs privés et acteurs publics, et il s'établit un premier niveau de marché interne des quotas. Le niveau national ou régional est un second niveau d'ajustement de l'offre et de la demande de quotas. Le niveau mondial est le niveau final.

Un des arguments opposés au système des quotas négociables est que l'on ne connaît pas l'énergie grise. Il faut en effet totaliser les consommations tout au long de la filière. Mais en réalité, cette totalisation est bien plus simple que les mécanismes de cumul de la TVA que l'on pratique aujourd'hui quotidiennement ; dès lors qu'a été

instaurée une taxe à la valeur ajoutée avec des mécanismes de récupération de proche en proche, cette totalisation est devenue naturelle. *A fortiori*, avec un système de quotas négociables où chaque acteur a directement intérêt à récupérer auprès de l'acteur suivant le quantum d'énergie qui lui a été nécessaire à la production. *Ce n'est pas la traçabilité qui conditionne la faisabilité, c'est la mise en œuvre du système qui crée la traçabilité.*

L'intérêt, enfin, est que le système pourrait être mis en place unilatéralement par l'Union européenne ou l'Union européenne et la Chine, les importations qui bénéficient de l'énergie fossile à bon marché se trouvant, en fait, pénalisées.

On répond aussi aux objections à l'égard de la taxation carbone aux frontières, dont les pays fortement exportateurs, comme l'Allemagne, redoutent les mesures de rétorsion ; en effet, avec les quotas, les importations ne sont pas taxées, mais leur contenu carbone vient se déduire du quota de l'utilisateur final.

Le régime de gouvernance des sols

Je m'attacherai ici aux sols agricoles. Les sols urbains relèveraient d'un mode de raisonnement assez comparable quoique la quantité disponible soit déterminée, elle, par l'activité humaine. Comme dans tout bien de catégorie 2, le régime de gouvernance doit combiner l'entretien de la ressource, ici la fertilité, et une juste répartition des sols et de leur usage. Ce défi est aussi ancien que l'agriculture.

La multiplicité des solutions mises en œuvre de siècle en siècle et les effets pervers de beaucoup d'entre elles

montrent que ce n'est pas un défi facile à relever. Bien des civilisations sont mortes de ne pas avoir su y trouver de réponse correcte. Tantôt, l'incapacité d'entretenir la fertilité des sols a provoqué dépopulation et émigration. Tantôt les pratiques agricoles, notamment la déforestation, ont provoqué des changements climatiques allant jusqu'à la désertification. Tantôt, le mouvement séculaire de concentration de la propriété terrienne aux mains de quelques-uns finit par provoquer une révolution sociale. Tantôt, une redistribution égalitaire des terres au profit de populations n'ayant ni les capitaux ni les savoirs nécessaires pour leur bonne mise en valeur est suivie d'une reconcentration rapide ou d'une destruction de l'écosystème. Tantôt, l'étalement des terres conduit à des spoliations des populations rurales au profit de pouvoirs locaux ou nationaux. Tantôt, le droit d'usage des terres sous forme de baux trop précaires ne permet pas les investissements nécessaires à l'entretien de la fertilité. Tantôt, la rente foncière tirée de la propriété est si élevée que les cultivateurs sont réduits à un quasi-servage. Tantôt, la collectivisation des terres crée des fermes publiques mal gérées où les travailleurs, réduits à l'état de salariés, ne sont pas intéressés à la diversification des cultures et à l'entretien de la fertilité. On pourrait poursuivre ainsi à l'infini. La grande diversité des régimes de gouvernance expérimentés dans des contextes historiques, juridiques, techniques très différents les uns des autres, si elle convainc rapidement qu'il n'y a pas de solution universelle, permet en revanche de mieux cerner la nature du problème et de dégager les principes de directeurs d'un régime de gouvernance adapté.

Je m'appuierai ici sur les travaux de l'association « Améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles » (AGTER). Ils partent de dix constats :

- ni la gestion par le marché ni la gestion publique ne fonctionnent bien ;

- la mise en place d'instances de régulation et de règles uniformes – selon l'ancien trépied de la gouvernance – ne permet pas de gérer la complexité des usages et des intérêts ;

- l'importance du sol et de ses usages pour la production agricole, l'équilibre social, la gestion des eaux, les émissions de gaz à effet de serre, la conservation des droits et des capacités d'initiative des générations futures nécessitent d'inventer un régime de gouvernance qui prenne en compte tous ces aspects. La gouvernance des sols doit poursuivre l'intérêt général. Mais qui le définit, qui le promeut et qui le gère ? C'est toute la question ;

- la gestion des sols joue un rôle majeur dans l'intégrité et la richesse des écosystèmes, en particulier la gestion des eaux et de la biodiversité. De ce fait, *le régime de gouvernance est nécessairement à multiniveaux*, de la parcelle aux grands bassins versants ;

- dans la tradition de l'économie rurale, il faut promouvoir des modes d'exploitation permettant de dégager une valeur ajoutée aussi grande que possible de cette ressource rare, ce qui passe souvent par la multifonctionnalité des espaces ;

- *le choix des ayants droit aux sols et à ses usages*, par exemple l'arbitrage entre agriculture paysanne et

agriculture industrielle, a des conséquences sociales considérables. Les choses seraient simples si les objectifs, économiques et écologiques d'un côté, sociaux de l'autre, étaient toujours convergents, par exemple si le modèle de l'agriculture paysanne était supérieur en tous points à celui de l'agriculture industrielle. Mais c'est rarement le cas, ce qui implique toujours de se garder d'une position dogmatique et d'aller y voir de plus près ;

- la multiplicité des usages du sol oblige à reconnaître la *diversité des communautés d'ayants droit*. Le droit traditionnel africain est sur ce plan plus avancé et plus subtil que le droit romain : il reconnaît sur un même espace une diversité des droits, cultiver, cueillir, faire pâturer le bétail à certains moments de l'année dans tous les écosystèmes qui ne supportent pas un élevage permanent et impliquent la complémentarité d'usages – et les conflits potentiels – entre sédentaires et nomades ;

- à l'instar de certaines ethnies africaines, on a besoin d'un « gardien de la terre » veillant à l'harmonie entre la terre et ses occupants, préfiguration peut-être de ce qu'aujourd'hui nous recherchons en accordant un statut juridique aux rivières, ce qui revient à charger un gardien de plaider au nom de leur intégrité ;

- à chaque catégorie d'ayant droit correspond une communauté et celles-ci ne sont pas toutes à la même échelle : celle du terroir pensé comme un écosystème ; celle du territoire pour combiner les différents usages sociaux, assurer les complémentarités entre villes et campagnes, structurer les paysages ; celle du pays pour assurer la sécurité alimentaire ; celle du monde

pour préserver le climat. On retrouve la gouvernance à multiniveaux;

– pour concilier tous ces aspects, il faut identifier des *instances collectives* qui gèrent ces différents droits et mettre en place un pacte social* *reconnaissant la légitimité des droits et des ayants droit dans toute leur diversité et assurant l'équilibre entre eux.*

Le propre du sol est d'être ancré dans un espace, une société, une culture. Le régime de gouvernance, pour être légitime, doit s'y inscrire, ce qui interdit d'imaginer qu'existerait un régime idéal, transposable partout. Ce sont bien *des principes directeurs* qu'il faut mettre en évidence, à charge pour chaque société de les concrétiser au mieux de ses propres spécificités. À l'issue des enquêtes internationales qu'elle a menées, AGTER a dégagé quatre principes directeurs:

– la régulation ne se décrète pas, *elle se construit dans le temps*: un mode institutionnel n'a pas de valeur s'il n'y a pas de communauté pour le faire vivre. La construction de règles en commun fait d'ailleurs partie de la construction d'une communauté humaine;

– une politique utile pour atteindre les objectifs souhaités lors de sa mise en place peut devenir inefficace ou contre-productive au fil du temps, parce que les conditions ont changé. Par exemple, un régime de gouvernance qui fonctionnait avec 15 habitants au kilomètre carré n'a plus aucun sens avec 200 habitants. C'est le problème, en zone sahélienne, de la rupture d'équilibre entre nomades et sédentaires. Sur certains plans, le sol s'apparente à un commun.

C'est typiquement le cas dans les oasis du Mزاب dans le Sud algérien, où la communauté gère et entretient les réseaux de circulation souterraine de l'eau – nécessaires pour éviter l'évaporation et réguler les crues – selon des règles précises de répartition des charges d'entretien et des usages de l'eau. Ce système fonctionne bien tant que la communauté est fermée sur elle-même, il éclate lorsque les bouleversements sociaux et démographiques en modifient les données de départ ;

- le régime de gouvernance doit concilier les intérêts de différentes communautés et des droits collectifs à différentes échelles, ce qui interdit d'appliquer au sol un modèle de gestion des communs adapté quand les gestionnaires et les bénéficiaires des droits d'usage coïncident ;

- les droits d'usage doivent s'accompagner d'une obligation d'entretenir la fertilité et les capacités futures de valorisation.

À tous égards, le régime de gouvernance du sol correspond au nouveau trépied de la gouvernance.

LA MONNAIE ET LA FINANCE

Monnaie et finance sont deux dispositifs essentiels de l'économie comme ils le sont de l'économie, pour permettre l'organisation des échanges et préparer le long terme. Ce ne sont pas la monnaie et la finance en tant que telles qui constituent l'obstacle à l'avènement de

l'économie, mais leur nature et leur pratique actuelle¹¹. Les critiques vont du voile monétaire, qui ne permet pas de distinguer travail humain et consommation de matières non renouvelables, à l'irresponsabilité juridique et morale d'un grand nombre des acteurs de la finance, en passant par le caractère prédateur d'un système financier qui en est venu à capter une part excessive de la richesse produite, au mode de rémunération des cadres dirigeants qui, par le biais des stock-options, les rend plus attentifs aux profits à court terme de l'entreprise qu'à son devenir à long terme et à celui de son personnel. C'est aussi le domaine où de manière évidente la transaction a chassé la relation, où les paradis fiscaux privent les sociétés du bénéfice de l'impôt; le domaine où la commensurabilité du temps fait que le long terme se trouve aboli au profit du court terme, ce qui est l'inverse de la fonction première de la finance, le domaine enfin dont les conceptions, malgré le recours aux technologies les plus modernes de l'information, restent celles du passé. Mettre la monnaie et la finance au service de l'économie consiste simplement à remettre d'aplomb un système qui a perdu la tête.

Monnaie et finance ne font plus qu'un

On était habitué à considérer monnaie et finance comme deux sphères distinctes. L'État avait le monopole d'émission d'une monnaie à laquelle étaient assignées

11. *Essai sur l'économie*, op. cit., p. 467 à 538.

trois fonctions : moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur. La finance, elle, mettait en relation des prêteurs et des emprunteurs, collectivités publiques, entreprises ou particuliers, en vue de préparer l'avenir. La rémunération du capital couvrait le sacrifice à court terme au profit de bénéfices plus grands à long terme et le risque, toujours présent, de non-remboursement. C'est aussi dans le cadre du système financier qu'était organisé le marché des valeurs, c'est-à-dire les échanges portant sur des parts de propriété des entreprises ou la mobilisation de capitaux pour le développement d'entreprises existantes ou nouvelles.

Ces deux sphères se sont progressivement confondues. La création monétaire est aujourd'hui essentiellement le fait des banques : c'est la décision qu'elles prennent de prêter qui crée la monnaie. Dans un système mondialisé, le « clearing » enregistre toutes les transactions entre banques et permet par des prêts interbancaires à court terme d'équilibrer en permanence les flux. Les produits dérivés de leur côté sont apparus pour gérer les risques de change et permettre aux entreprises non financières de transférer, moyennant rémunération, ces risques à des spécialistes. Ce faisant, les différentes monnaies deviennent un produit financier comme un autre. Progressivement, l'extension des méthodes de transfert et de mutualisation du risque a fait proliférer des produits dérivés, qualifiés de « produits structurés », que les institutions financières ont promus à leur tour auprès des épargnants, les encourageant à acheter un chat dans un sac. On sait ce qu'il en est advenu avec la crise des *subprimes*.

Cette fusion entre la monnaie et la finance s'étend à la fusion des marchés des obligations et des actions. Le temps n'est plus où, comme chez Balzac, on se transmettait de génération en génération des titres de rente perpétuelle à 4% ou le temps, plus récent, où les familles françaises gardaient précieusement leurs titres de «l'emprunt Pinay». Le marché international des obligations émises par des États, des collectivités territoriales (*municipal bonds*) et des entreprises privées est un marché fluide, avec des transactions permanentes, la valeur de l'obligation achetée ou vendue fluctuant selon sa durée (le nombre d'années restant à courir avant l'échéance du remboursement), le risque de défaut ou les taux d'intérêt des nouvelles obligations émises.

Socialisation de l'épargne

«L'emprunt russe» a traumatisé une génération d'épargnants français. Il avait, avant la guerre de 1914-1918, permis d'éponger en France une épargne excédentaire pour l'orienter vers la Russie alors en plein développement. Survinrent la guerre et la révolution soviétique. Le nouveau pouvoir ne s'est pas considéré lié par l'engagement de l'ancien et a refusé de rembourser. Ce n'est que l'illustration d'une question beaucoup plus générale, celle des transferts internationaux de capitaux, des investissements à long terme et des garanties apportées pour délimiter le risque des prêteurs.

La démographie joue là un rôle essentiel. La population des pays les plus anciennement développés, en particulier le Japon et l'Europe, vieillit. Sa durée de vie et de retraite n'a cessé d'augmenter. Dès que l'on sort du système pur

de retraite par répartition, qui consiste en gros à ce que les jeunes paient la retraite des vieux, système menacé quand la proportion d'inactifs croît dans la population, il se constitue pendant la vie active une épargne dont on espère tirer les dividendes ou au moins récupérer le capital le moment de la retraite venu. D'où la montée en puissance de la socialisation de la gestion d'épargne, au sein notamment de fonds de pension. De leur côté, pour faciliter la gestion des portefeuilles et en mutualiser les risques, banques et gestionnaires de patrimoine offrent aux épargnants individuels des parts dans des fonds de placement. C'est même la règle pour les assurances vie. L'impôt sur les plus-values a accéléré ce mouvement, la mutualisation de l'épargne permettant d'éviter que toute transaction à l'intérieur du fonds de placement fasse l'objet d'une imposition.

Au niveau des pays existe un équivalent, avec les fonds souverains qu'on pourrait assimiler à un fonds de pension et de placement national. La Norvège est l'exemple le plus abouti : sachant que sa prospérité actuelle est née de l'exploitation de ressources pétrolières qui vont s'épuiser, elle a créé un fonds d'investissement à long terme.

Ces différentes formes de socialisation de l'épargne ont fait émerger des acteurs financiers nouveaux et puissants. Leur point commun serait, en théorie, de pouvoir investir à long terme. Or, précisément, ces investissements à long terme sont indispensables soit pour aider les pays jeunes à se développer soit pour organiser la transition du système de production, des villes, de l'habitat vers des sociétés durables. Mais ils ont aussi pour conséquence de diluer la responsabilité des acteurs de la finance, *donnant toute leur*

*importance aux chartes de coresponsabilité de ces acteurs*¹²: la responsabilité étant proportionnée au savoir et au pouvoir, les gestionnaires de patrimoine, qu'ils soient indépendants ou filiales de banques généralistes, sont tout sauf des intermédiaires transparents entre prêteurs et emprunteurs. Ils ont autant de poids comme prescripteurs qu'un médecin dans le cas de la santé. Ils pourraient bien se voir transférer une part importante des responsabilités des actionnaires: le principe de détention nominative des titres avec la responsabilité rétroactive s'appliquerait aux fonds de placement et de pension, avec partage de la responsabilité avec l'épargnant en cas de dommage constaté; de même, la règle proposée des cinq ans de détention des actions avant d'avoir le droit de voter aux AG s'appliquerait aux fonds et non à chaque épargnant pris individuellement.

Dans le mouvement d'affirmation de la citoyenneté économique, salariés cotisant aux fonds de pension ou acheteurs de parts de fonds de placement sont de plus en plus attentifs au contenu des fonds. Ils amènent les gestionnaires à multiplier les fonds spécialisés pour répondre aux vœux de leur clientèle: fonds «éthiques» ou «verts», fonds dédiés aux start-ups, aux valeurs technologiques, aux PME. Dans l'état actuel des choses et des moyens d'évaluation dont se dotent les gestionnaires – beaucoup s'en tiennent

12. Un exemple: Pierre Calame, «Esquisse d'une charte de responsabilité sociétale des fonds de pension, adaptation aux acteurs de la finance», in *Déclaration universelle des responsabilités humaines*, 2018. http://blog.pierre-calame.fr/public/Declaration_universelle_des_responsabilites_humaines.pdf

aux publications des entreprises elles-mêmes sans se doter de moyens d'investigation propres –, l'étiquette qu'on colle sur les fonds ne reflète pas nécessairement la réalité mais les choses changeront à mesure que les principes de responsabilité s'imposeront¹³.

Ces nouveaux acteurs financiers sont appelés à jouer un rôle décisif dans l'économie. Ils ont, s'ils s'unissent autour d'une reconnaissance collective de leur responsabilité, un rôle à jouer aussi important que les pouvoirs publics pour imposer aux entreprises le respect de labels, l'inscription dans des filières durables, le recours à un nouveau cadre comptable tel que nous l'avons décrit, le respect du devoir de vigilance.

Une finance orientée vers le long terme

La taxation des transactions financières, dite taxe Tobin, permettrait-elle d'orienter l'épargne vers des investissements à long terme? Probablement pas. Elle peut freiner éventuellement la spéculation à court terme à condition d'être mondiale, ce qui a peu de chances de se produire.

Le financement de la transition suppose de combiner un ensemble de mesures. Dans certains pays, la réforme des fonds de pension reste à mener¹⁴. Il est en effet paradoxal qu'une épargne à long terme par vocation, puisqu'il

13. Dans son « plan d'action pour une finance durable » (2018), la Commission européenne fait d'ores et déjà mouvement dans cette direction.

14. Leur « responsabilité fiduciaire » (fiduciary duty), interprétée de façon étroite, signifiait dans certains pays que les gestionnaires de fonds de pension ne devaient viser que l'intérêt des cotisants, à l'exclusion de toute considération sur l'impact des placements sur le reste de la société.

s'agit de protéger les retraites, soit gérée par des professionnels jugés en fonction de leur performance à six mois. Les mesures les plus importantes seront celles qui inciteront les entreprises elles-mêmes à investir à long terme et, pour cela, à être gouvernées par des détenteurs de parts qui ont une visée à long terme : l'attribution d'un droit de vote au bout de cinq ans de détention aurait de ce point de vue un effet décisif. De même, fixer un horizon pour la conversion des systèmes de production vers des filières durables.

Dans la mesure où ces investissements à long terme iront vers des pays tiers, la question des garanties doit être affrontée avec lucidité. Les mécanismes d'arbitrage privé entre investisseurs étrangers et État sont devenus un sujet de polémique et, comme souvent, l'excès de passions rend difficile un raisonnement équilibré. À la fin du xx^e siècle, la tentative d'élaborer en catimini un accord multilatéral sur l'investissement (AMI), puis la manière subreptice d'introduire des clauses d'arbitrage privé dans de nombreux accords bilatéraux ont créé des montagnes de suspicion. Pourtant, le problème ne peut pas être esquivé. L'absence de confiance des investisseurs dans les tribunaux nationaux et la crainte de traitements discriminatoires est une donnée et on ne saura pas gérer les différends en droit international tant que les acteurs économiques n'y seront pas sujet de droit. Dans l'immédiat, la seule solution reste l'arbitrage privé. C'est lui qu'il faut encadrer. La voie la plus directe consiste à faire en sorte que ces investissements étrangers soient conformes aux nouvelles exigences des filières durables. Cela éviterait qu'ils se jugent victimes de traitements discriminants quand le pays d'accueil durcit

par exemple la réglementation de protection de l'environnement. Et l'évolution vers l'économie doit faire naître, y compris sous le contrôle des gestionnaires de patrimoine engagés par la signature de leur charte de responsabilité sociétale, une nouvelle culture de l'arbitrage, suspectée aujourd'hui de privilégier les intérêts des entreprises au détriment du bien commun.

Multiplicité des monnaies

L'idée d'une monnaie unique émise par le souverain et assurant tous les échanges sur le territoire national est contemporaine de l'absolutisme royal. Au Moyen-Âge, non seulement les grands seigneurs battaient monnaie mais aussi les abbayes, notamment pour faciliter les échanges locaux. On dit même que c'est le monopole royal d'émission de la monnaie qui en France, à la fin du Moyen-Âge, a provoqué une crise économique en raréfiant les espèces en circulation¹⁵. La monnaie, au passage, a imposé l'idée de commensurabilité des matières premières, du travail humain, de l'énergie, ce qui ne va pas de soi et comporte aujourd'hui, comme on l'a montré avec le voile monétaire, de nombreux inconvénients.

L'évolution des techniques, en particulier l'informatique et Internet, a déjà révolutionné la monnaie. On peut, comme l'illustrent le bitcoin ou les monnaies numériques locales, créer à loisir de nouveaux systèmes

15. *Monnaies régionales, op. cit.*

d'enregistrement de transactions, donc une monnaie. Déjà mise à mal par le fait que la monnaie est essentiellement créée par les banques, l'idée d'un monopole d'émission de la monnaie par l'État s'évanouit. La moindre carte de fidélité d'une chaîne de supermarché ou d'une compagnie aérienne crée une nouvelle monnaie sous forme de points de fidélité. Les caisses enregistrant à distance par le code-barres les caractéristiques des biens achetés rendent tout à fait possible de débiter plusieurs monnaies différentes ; c'est d'ailleurs le cas quand les points de fidélité viennent en déduction de la dépense finale¹⁶.

Dès lors, nous pouvons nous demander quelles sont les monnaies adaptées à l'économie. Nous avons deux besoins, déjà longuement exposés :

- articuler différents niveaux d'échange et en particulier stimuler les échanges au niveau d'un territoire pour assurer la participation de tous à la vie de la cité et accompagner le mouvement vers une économie de fonctionnalité ;
- distinguer dans la consommation le travail local, le travail extérieur et les ressources naturelles non renouvelables.

D'où les deux modes de différenciation des monnaies : la création de monnaies locales et régionales ; la création de

16. En mars 2018, la société Carrefour a annoncé que pour certains produits, elle assurerait une traçabilité parfaite des conditions de sa production par la technologie des « blockchains » - utilisée aussi par les bitcoins.

monnaies, deux ou plusieurs, correspondant chacune à un des facteurs de production qu'il faut différencier. Insistons sur le fait que l'ensemble peut sans difficulté se retrouver sur un même support numérique, ce qui me fait parler d'une « monnaie vectorielle » : le « coût » d'un produit ou d'un service se caractérise par un vecteur à plusieurs dimensions.

Dans le cas de l'Europe, l'euro garde toute sa valeur en fluidifiant les échanges et en supprimant les risques de change, mais à condition de s'accompagner d'une grande liberté de création de monnaies locales ou régionales pour simuler les échanges locaux.

Je n'ai pas, jusqu'à présent, utilisé le mot « décroissance » si souvent associé dans la littérature avec l'idée de sociétés durables. En effet, tant qu'on ne dispose pas d'une pluralité de monnaies, le terme ne fait qu'entretenir la confusion. L'économie veut assurer le bien-être de tous dans le respect de la biosphère. Dès lors, croissance ou décroissance de quoi ? Le travail humain demeure, qu'il soit salarié ou bénévole, un fondement de la relation aux autres et du tissu social. Et le bien-être n'a pas à se voir fixer de plafond. Comme nous l'avons vu, il ne dépend pas de la croissance de consommation de biens matériels une fois un certain nombre de besoins de base satisfaits. Ce qu'il faut en revanche limiter de façon drastique, c'est la mobilisation de ressources tirées de la biosphère. Les cycles naturels aujourd'hui ouverts doivent se refermer. Or l'utilisation d'une même unité de compte et d'un même moyen de paiement pour des éléments dont les uns doivent être développés les autres épargnés est absurde, de même qu'est

absurde le voile monétaire qui dissimule les métabolismes des territoires et des filières. Le recours à des unités de compte et à des moyens de paiement différents s'impose.

L'énergie fossile, une monnaie à part entière

L'énergie fossile constitue d'ores et déjà une monnaie à part entière : unité de compte avec la tonne équivalent pétrole ; moyen de paiement avec le développement du troc international ; réserve de valeur, par le stockage tampon ou par les gisements inexploités. Mais le régime de gouvernance par les quotas négociables donne à cette monnaie énergie toute son importance. En effet, tout au long du processus de production, s'incorpore de l'énergie fossile, débitée des quotas disponibles quand elle rentre dans le processus de production puis de distribution, recreditée lors de la vente. Ce qui permet d'incorporer l'énergie grise dans les débits et crédits, sans avoir nécessairement recours à une taxation de l'énergie à la frontière : les productions fondées sur un usage peu efficace de l'énergie sont automatiquement pénalisées puisqu'elles font déboursier au client final une part élevée de son quota, l'obligeant à se réapprovisionner sur le marché des quotas où le prix « de l'énergie fossile », exprimé en dollars ou en toute autre unité, ira croissant au fur et à mesure que les plafonds d'émission mondiale de gaz à effet de serre s'abaisseront d'année en année pour respecter le seuil de réchauffement de 1,5 °C à la fin du siècle.

Sans attendre un accord mondial sur le régime des quotas négociables et sur la répartition des quotas entre différents pays en fonction de principes de justice climatique,

l'Union européenne pourrait parfaitement prendre l'initiative unilatérale de créer ainsi cette monnaie énergie en son sein, en utilisant, lorsque les produits importés ne disposent pas d'une traçabilité fiable de l'énergie grise, la même logique qu'on utilise en cas de perte d'un ticket d'autoroute : on fait l'hypothèse que la dépense est maximum. Ce serait le premier pas vers une réforme de l'OMC.

LES DEUX ACTEURS PIVOT DE L'ÉCONOMIE

Le cahier des charges de l'économie insiste sur l'importance des agencements institutionnels. Filières et territoires seront les agencements essentiels de l'économie, les acteurs pivot de l'économie du ^{xxi} siècle en remplacement respectivement de l'État et des entreprises parce que ce sont eux qui sont les mieux à même d'organiser les relations. Parler de remplacement ne signifie pas que l'État et les grandes entreprises, deux institutions majeures et puissantes, vont disparaître. Ce n'est pas même souhaitable. C'est leur fonction de structuration de l'économie et de la société autour d'eux qui va perdre son importance. Mais si, intellectuellement, le territoire et la filière s'imposent, ils ne rempliront leur rôle structurant qu'au terme d'un processus d'élaboration collective. Ils n'ont d'ailleurs aucune réalité juridique, et surtout ce ne sont pour l'essentiel que des acteurs collectifs* en devenir.

Si on se représente l'activité humaine comme une vaste matrice dont les colonnes seraient les types d'activité, la production de biens et services marchands ou non marchands, et les territoires les lignes, l'ensemble de l'activité

humaine peut être l'addition des colonnes ou l'addition des lignes avec au bout du compte une empreinte écologique réduite à ce que la biosphère peut reconstituer chaque année. Pour cela, il est indispensable, avant même d'espérer le gérer au profit de tous, de connaître le métabolisme des territoires et des filières. Or, à l'ère des big data, des objets connectés, à l'ère où les Google et autres Facebook accumulent des données sur tous les détails de notre mode de vie, l'économie est une formidable productrice d'ignorance : nous connaissons très mal le métabolisme des filières et des territoires. Même si le concept de métabolisme territorial est (presque) passé dans le langage courant, une grande ville moderne connaît beaucoup moins bien son métabolisme que ne le connaissait le dernier village chinois il y a quatre mille ans et cela pour une raison simple : pour le village, cette connaissance intime du métabolisme était une condition de survie, ce qui n'est plus le cas de la ville moderne.

Cette ignorance a de multiples origines. D'abord, les acteurs économiques ne prennent guère en compte – au double sens de comptabilité et de considération – ce qui ne leur coûte rien ou ce qu'ils ne peuvent pas valoriser. On a pu estimer il y a quelques années qu'une entreprise ignorait ce qu'étaient devenus 40 % des produits entrants, dispersés dans l'air, l'eau et le sol. Ensuite, l'information est très souvent le sous-produit de l'activité des institutions ; ainsi, la centralisation de certaines activités, comme la production d'électricité en France, n'incite guère à produire des données territorialisées. Mais les deux facteurs d'ignorance principaux sont le « voile juridique » et le « voile monétaire ». Le voile juridique enferme les données, si elles

existent, dans le périmètre juridique et comptable de l'entreprise, la mettant volontairement ou involontairement dans l'ignorance de ce qui se passe en amont ou en aval d'elle. Quant au voile monétaire, en réduisant tous les échanges à leur équivalent en argent, ils rendent impossible la connaissance réelle des métabolismes territoriaux.

*Le territoire*¹⁷

Les territoires locaux n'avaient cessé aux XIX^e et XX^e siècles de perdre de l'importance au profit des États. Les collectivités territoriales étaient souvent dirigées par des notables de l'ancien temps et beaucoup y voyaient une réminiscence de l'âge préindustriel, les « grumeaux » de la société, la glaise aux sabots, que le marché parfait et l'unification de la nation allaient renvoyer au statut de vieilleries sympathiques. Dans les années 1960, certains prospectivistes s'étaient hasardés à prédire la fin des villes : selon eux, dès lors que les besoins de proximité et les coûts de transport élevés, qui avaient justifié la concentration de la population sur des territoires géographiquement restreints, disparaissaient, voitures, camions et télécommunications – on ne parlait pas encore d'Internet – allaient rendre l'espace plus homogène. C'est l'inverse qui s'est produit. Bien sûr, la ville classique, à l'échelle de la marche à pied, a fait place à de vastes aires métropolitaines, mais le monde est devenu urbain et les métropoles sont les véritables moteurs de l'économie.

17. *Essai sur l'æconomie*, op. cit., p. 373 à 418.

Trop souvent, quand on pense à un territoire, on le définit par un double critère géographique et institutionnel : une portion de l'espace gérée par une ou des collectivités territoriales. Rien qui exprime les relations, ni à l'intérieur du territoire ni entre lui et le reste du monde. Et, quand on parle d'un territoire acteur, ce n'est pas à l'ensemble de la société qui partage le même espace que l'on pense mais aux collectivités territoriales. Leur importance est certes non négligeable, mais quand on dit que le territoire doit devenir un acteur collectif⁶, c'est bien de l'ensemble de la société dont il s'agit. Il faut donc commencer par redéfinir le territoire : c'est un « nœud », *une densité particulière de relations* qui, pour la plupart, ne se ferment pas sur le territoire mais forgent aussi son lien avec le reste du monde.

Page après page, nous avons vérifié l'importance du territoire dans l'économie. C'est le lieu de la plupart des innovations actuelles : écologie industrielle et territoriale, économie circulaire, économie de fonctionnalité, circuits courts, monnaies locales, renouveau de l'économie sociale, communs territoriaux. C'est la cheville ouvrière des régimes de gouvernance des biens de catégorie 2, eau, énergie, sols ; celle aussi de la biodiversité et des systèmes d'échange d'expérience ; le point de départ d'une gouvernance à multiniveaux ; le lieu d'un renouveau de la démocratie « économique » avec les choix collectifs de consommation et de mobilité ; l'espace d'organisation d'échanges locaux avec les monnaies locales. Mais tout cela ne fait pas encore de lui un véritable acteur collectif. En l'état actuel, la plupart des territoires n'ont qu'une conscience assez confuse de leur capacité à gérer les relations. Les coopérations

entre acteurs et entre niveaux de collectivité demeurent assez limitées, voire conflictuelles. Beaucoup de politiques publiques locales demeurent sectorisées. Au contraire des cellules dans les organismes vivants, un territoire ne dispose pas d'une membrane* pour mesurer et le cas échéant filtrer les flux entrants et sortants : ce sont des maisons sans porte ni fenêtre.

Un premier concept peut décrire les évolutions souhaitables, celui d'*ouververture**, contraction d'ouverture et de fermeture, pour désigner un territoire pleinement ouvert sur l'extérieur, mais capable de connaître et de maîtriser son insertion dans le monde, en se dotant d'une membrane et d'outils d'information lui permettant de connaître, éventuellement de maîtriser les flux d'échanges. Et un second, l'*exergie**, qui décrit l'art de tirer parti au maximum de l'énergie entrant, l'utilisant « en cascade », depuis sa forme la plus noble, l'électricité, jusqu'à sa forme la plus triviale, la chaleur résiduelle encore contenue dans l'eau tiède. C'est le pendant de l'économie ménagère d'autrefois qui était l'art d'accommoder les restes, de transformer les vieux draps en torchons, les vieux torchons en chiffons et les vêtements du dimanche en vêtements de travail.

Penser le territoire dans les termes de l'économie peut s'inspirer de l'ancienne sagesse de l'économie rurale, appliquée à la gestion d'un domaine agricole, où l'on veillait à tirer le meilleur parti possible aussi bien des capitaux et ressources sur place que des ressources venant de l'extérieur. Or, si l'entreprise dispose au moins d'une comptabilité et de capacités de management pour optimiser l'usage des capitaux et des ressources, le territoire, en tant que tel, n'en

a pas l'équivalent. Dans certains territoires, les ressources monétaires qui viennent de l'extérieur en repartent sur-le-champ par les achats de produits importés sans avoir vivifié l'économie locale. Même si des opérations expérimentales existent, la plupart des déchets ne sont pas vraiment valorisés et on ne sait pas quelle part de l'exergie a été réellement mobilisée. Les ressources naturelles présentes sur le territoire sont partagées entre propriété publique et propriété privée, mais dans les deux cas le principe de « propriété fonctionnelle* » qui découle des principes de responsabilité, selon laquelle les occupants actuels du territoire ne peuvent bénéficier que de l'usufruit de ces ressources, n'est pas connu et encore moins mis en œuvre.

À ce stade de l'histoire, la priorité est de mettre en place les outils de connaissance et de gestion, une comptabilité et un bilan qui puissent permettre de suivre la gestion d'ensemble du territoire-acteur. Ceci n'ira pas sans la création d'une structure de travail, outil nouveau de connaissance et de pilotage, dont la nature variera d'un territoire à l'autre, capable de mobiliser dans la durée les moyens de cette nouvelle ambition. Ce que j'appelle une *agence économique territoriale*¹⁸. Qu'elle soit une institution nouvelle ou le mode de coordination d'institutions préexistantes importe peu. Ce qui compte, c'est qu'elle s'inscrive dans la durée, fasse naître un groupe « d'experts militants », ait mandat de construire une représentation aussi complète

18. Pour une description des fonctions et des formes possibles des agences économiques territoriales : *Essai sur l'æconomie, op. cit.*, p. 452 à 466 et p. 562 à 563.

que possible du métabolisme territorial, une comptabilité nouvelle manière, une monnaie locale, de développer par la mémoire des apprentissages collectifs le capital immatériel de la communauté, soit en mesure de mobiliser aussi bien l'épargne locale que le travail bénévole des retraités, soit à l'affût des réponses qui s'inventent dans le monde pour relever le défi de la durabilité des territoires. Ces agences devront aussi être capables de proposer aux multiples acteurs du territoire une cartographie aussi claire et exhaustive que possible des interactions entre les composantes du système territorial et entre politiques publiques ; ce que j'appelle un *atlas relationnel**.

Certains territoires ont déjà pris une longueur d'avance en passant de l'ancienne génération des « agendas 21 locaux* », qui pouvaient se limiter à un simple verdissement de politiques préexistantes ou à quelques opérations modèles, à de véritables stratégies de transition. Tous ont en commun un effort de diagnostic global mené avec la population, une implication de tous les acteurs, la construction d'un consensus entre les différentes forces sociales et politiques garantissant la conduite de la stratégie dans la durée, la combinaison d'innovations locales et d'une évolution du référentiel intellectuel, la participation à des réseaux internationaux de territoires. Le débouché est *l'élaboration collective d'une stratégie multiacteurs à long terme*.

La filière

La filière représente le cycle complet d'un bien ou d'un service, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage des produits périmés ou hors service.

Au cours des cinquante dernières années, même si de nombreux contre-exemples existent, la plupart des grandes entreprises ont renoncé à une intégration verticale des filières pour aller vers des systèmes plus souples : l'entreprise dominante de la filière se concentre sur la source majeure de production (ou de captation) de valeur, variable selon les branches et les époques, et fait appel pour tout le reste de la filière à des sous-traitants et fournisseurs.

La volonté de lutter contre les rigidités caractéristiques des grands systèmes intégrés a poussé également à externaliser de nombreux services au sein même de l'entreprise, de l'informatique à l'audit, de la maintenance à la sécurité et à la restauration. Cette idée de concentration sur le « cœur du métier », sur le réacteur de la valeur ajoutée, sans pour autant renoncer à la maîtrise de toute la chaîne de la filière, a même donné naissance dans les années 1980 au concept « d'entreprise vide » (*hollow corporation*¹⁹), sans salarié, sinon un noyau organisateur propriétaire de la marque ; et plus récemment, à celui de « monde plat », pour exprimer l'idée que sous-traitants et fournisseurs pouvaient être mis en concurrence entre eux à l'échelle du monde entier.

Ce mouvement s'est inscrit dans celui, plus large, du remplacement de la relation par la transaction, du contrat de travail par le contrat commercial. Jouent alors à plein le voile juridique et le voile monétaire. Le premier restreint la responsabilité au champ propre de l'entreprise dominante ;

19. Michel Piore, Charles Sabel, "The second industrial divide", *Reviews in American History*, vol. 13, décembre 1985.

le second permet de ne connaître que la valeur monétaire des produits intermédiaires, dans l'ignorance réelle ou feinte des conditions de leur production. Ce qui a contribué à des formes d'irresponsabilité généralisée. Ce jeu n'a d'ailleurs pas toujours été profitable aux entreprises qui le tentaient, les sous-traitants d'hier pouvant devenir les nouveaux acteurs dominants, en se révélant plus capables que leurs anciens donneurs d'ordres de capter à leur profit une grande part de la valeur. C'est la mésaventure qui est arrivée à IBM avec Microsoft et c'est la raison pour laquelle, en 2017, Airbus se verrait bien reprendre à son compte l'activité de certains sous-traitants, communs à Airbus et Boeing, et devenus trop puissants aux yeux d'Airbus.

L'œconomie impose le mouvement inverse, de la transaction vers la relation, non pas pour transformer l'agencement institutionnel* que constitue la filière en une entreprise intégrée à l'ancienne, mais en contraignant les différents acteurs de la filière à produire une connaissance globale de leur métabolisme, en ayant une comptabilité consolidée et en reconnaissant la responsabilité solidaire des acteurs. Beaucoup d'évolutions évoquées au fil des pages vont d'ores et déjà dans ce sens, comme la jurisprudence de la « sphère d'influence » ou les lois sur le devoir de vigilance.

Faire des filières un acteur collectif responsable pose des problèmes très comparables à ceux qui ont été rencontrés à propos des territoires : constitution d'une « membrane » pour décrire l'ensemble des échanges entre la filière et le monde extérieur, mise en place d'*agences œconomiques de filière*. L'une des fonctions de ces agences pourrait être de définir des normes stables d'interopérabilité entre

les composants des produits d'une même famille ou des normes d'écoconception, toutes choses qui doivent faciliter la transition vers une économie de fonctionnalité.

LES PACTES SOCIAUX

La construction de relations stables entre acteurs assumant une responsabilité solidaire à l'égard de l'évolution du monde, avec ce que cela implique de reconnaissance mutuelle du rôle joué par chacun et de complémentarité de ces rôles, même si cela n'exclut pas divergences d'intérêt ou rapport de forces, est essentielle pour conduire une transition systémique. C'est aussi, plus largement, ce qui fonde la légitimité du système. On parlera à ce sujet de « pacte social », qu'il soit implicite ou explicite.

Ainsi, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et quand il a fallu reconvertir l'appareil de recherche né de l'effort militaire, s'est mis en place un pacte social pour la recherche scientifique. Il était fondé sur l'idée que la liberté des chercheurs, grâce à l'appui public à la recherche fondamentale, produirait de l'innovation qui produirait de l'emploi qui produirait la paix²⁰. On a l'équivalent sur le plan économique : « le pacte fordiste », du nom du constructeur automobile Ford. Selon ce pacte implicite, l'entreprise avait toute liberté de se développer et de promouvoir les biens et services profitables, sous réserve que les gains

20. Jacques Mirenowicz, *Sciences et démocratie, le couple impossible ?*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2000.

de productivité soient équitablement redistribués à l'ensemble des travailleurs et de la société, soit par la croissance des salaires soit par l'intermédiaire de l'impôt.

À partir des années 1980, le pacte fordiste, fondé sur des économies nationales, s'est progressivement délité. Une déconnexion s'est opérée entre une économie devenue mondiale et des systèmes de régulation fiscaux, juridiques, politiques restés principalement nationaux. Les entreprises, profitant de la mobilité du capital pour échapper aux contraintes fiscales ou mettre en concurrence les États et les travailleurs, l'ont fait imploser. Le système s'est emballé, prétendant étendre sans fin le champ des rapports marchands : le slogan du Forum social mondial « Le monde n'est pas une marchandise » a fait mouche parce qu'il touchait le cœur du problème. Une fois mises en place les conditions d'une société de consommation massive dans les pays industrialisés, le système économique a reposé sur l'équilibre du cycliste, qui tombe quand le vélo s'arrête : il faut mettre en permanence des produits et services nouveaux sur le marché, en comptant sur le matraquage publicitaire pour convaincre qu'ils sont désirables. Le système ne fonctionne plus que pour lui-même, créant une véritable crise de sens.

Dans le pacte fordiste, l'inégalité des salaires et des revenus était globalement acceptée tant qu'elle semblait proportionnée au mérite, à l'apport de chacun à la prospérité générale, aux responsabilités exercées ou aux risques pris. Mais quand les rémunérations des dirigeants des entreprises ont été décorréelées de la performance des sociétés qu'ils dirigeaient et ont changé d'ordre de grandeur (dans

les années 1990, les revenus des PDG se montraient jusqu'à 30 fois supérieurs au revenu médian d'un salarié et en 2015 jusqu'à 300 fois), quand la part des profits des institutions financières dans l'ensemble de l'économie a visiblement excédé leur apport à la prospérité commune, le pacte social a été rompu.

Un pacte social mondial

Contrairement au pacte fordiste, les pactes sociaux du XXI^e siècle devront inclure la biosphère: c'est le bien commun à préserver. L'économie, on l'a dit, est mondiale par essence. C'est une rupture radicale. Depuis le traité de Westphalie, il y a bientôt quatre cents ans, la gestion des affaires mondiales était le résultat des rapports de puissance entre des États souverains disposant d'un monopole de représentation d'une « nation », peuple enfermé dans ses frontières et son identité. Le mondial découlait du national. C'est d'ailleurs pourquoi, dans le droit international actuel, les États restent les seuls sujets de droit, les acteurs privés dont l'impact est pourtant planétaire n'étant justiciables que devant des cours nationales. Dans le traitement des différends commerciaux par l'Organisation mondiale du commerce, les parties prenantes sont les États. Seules les procédures d'arbitrage privé prévues dans les traités bilatéraux de commerce mettent États et investisseurs sur un même pied.

Aujourd'hui, le mondial ne peut plus découler du national, c'est l'inverse. La justiciabilité des acteurs découlera de leur impact et non de leur nature juridique. Cette évolution amorcée avec le Tribunal pénal international s'étendra

tôt ou tard aux écocides, atteintes graves et irréversibles de la biosphère. Les principes de responsabilité qui fondent l'économie vont dans ce sens : la responsabilité est proportionnée au savoir et au pouvoir, elle n'est pas fonction de la nature juridique de l'acteur. Dès lors, la question se pose du pacte social mondial sur lequel faire reposer l'économie.

Kofi Annan, quand il était secrétaire général de l'ONU, a créé le « global compact²¹ », une convention globale associant États et entreprises de taille mondiale s'affirmant socialement et écologiquement responsables. Il est significatif qu'il ait lancé cette idée pour la première fois en 1999 au Forum économique mondial de Davos, lui-même né de l'idée que le nouveau contexte mondial impliquait un dialogue entre les acteurs, publics ou privés, agissant au niveau mondial. Dans l'état actuel de la pensée économique, le risque est évident de créer une ploutocratie, d'autant plus que les engagements pris par les entreprises dans le cadre de ce « global compact » sont volontaires, vagues, et ne leur sont pas opposables. Mais des passerelles se créent, comme nous l'avons vu, entre « droit mou* » des engagements volontaires et « droit dur* » de la justiciabilité. De leur côté, des acteurs publics non étatiques dont l'impact est mondial, comme les grandes régions, les métropoles ou les réseaux internationaux de collectivités territoriales affichent de plus en plus leur volonté d'assumer leurs responsabilités internationales. On l'observe à propos du

21. www.unglobalcompact.org

climat. La décision, en 2017, du président Trump de sortir les États-Unis de l'Accord de Paris a accéléré le mouvement : villes, entreprises et États américains ont décidé d'assumer à la place du pouvoir fédéral les engagements pris en 2015 par leur pays. Le chemin reste encore long entre la situation actuelle et un réel pacte mondial de coresponsabilité entre États nationaux, réseaux de territoires et filières, mais il commence à s'esquisser.

Un nouveau traité international de commerce

L'étape à venir est celle d'une réforme de l'Organisation mondiale du commerce, complétant le libre commerce par l'obligation de durabilité des filières. Il y a quelques années, des pays comme la Chine se seraient violemment opposés à une telle évolution, y voyant l'introduction de barrières non tarifaires. Cette opposition pourrait disparaître dans le cadre d'une transition d'ensemble de l'économie de la concurrence à une économie de la coopération. C'est paradoxalement dans ce temple du libre-échange qu'est l'OMC, converti en temple de l'économie, en renouant avec l'esprit de son préambule de Marrakech, en assumant les trois objectifs majeurs de l'économie, en étant l'un des gardiens de l'application des principes de responsabilité, en faisant cause commune avec les principes de l'investissement responsable des Nations unies, et en offrant un espace permanent d'échange d'expériences sur les contrats de filière durable, que l'Organisation mondiale du commerce peut retrouver une vocation et une légitimité.





CONCLUSION



« Lorsque, en tous domaines, une chose vraiment neuve commence à poindre autour de nous, nous ne la distinguons pas... Rétrospectivement, les choses nous paraissent surgir toutes faites », écrivait Teilhard de Chardin dans *Le Phénomène humain*. Il percevait l'évolution comme un processus de complexité croissante. C'est ce qui transparaît ici de page en page. Aujourd'hui, notre stade d'évolution implique de regarder toute réalité comme une partie d'un monde interdépendant, incluant la biosphère, et non de concevoir le monde comme une somme de sociétés humaines organisées au niveau national et subjuguant la biosphère. De tels changements de perspective ne naissent pas d'un coup. Ils procèdent d'abord par corrections et innovations successives, compliquant le panorama, tant est aiguë la conscience d'inadaptation des représentations et modèles anciens aux réalités nouvelles et tant est douloureux le sentiment de se heurter de tous côtés aux murs des anciennes représentations.

Vient un temps, et je reprends ici l'image de la révolution copernicienne, où il faut sauter le pas, réorganiser en un tout cohérent une multitude d'aménagements partiels introduits pour remédier à l'écart grossier entre les anciennes théories et les réalités dont il faut rendre compte ou les objectifs à atteindre. Ce temps, du moins est-ce ma conviction, est maintenant venu.

Il l'est, d'abord, parce que l'inadaptation des modes de pensée et des doctrines aux besoins de notre temps est devenue criante. Si nous entraînons l'humanité à sa perte, comme on peut le craindre avec tous les signes qui s'accumulent, ce ne sera pas faute d'avoir été prévenu.

Il n'y a pas de catastrophe dont on ne s'aperçoive après coup qu'elle avait été précédée de signes avant-coureurs que l'on n'a pas voulu voir. La schizophrénie est la maladie du siècle. Comme la peste de la fin du Moyen-Âge, elle frappe indistinctement les puissants et les misérables. Les squelettes des danses macabres entraînaient même de préférence empereurs et papes en tête de la farandole. Chacun se met à avoir deux personnalités, l'une consciente de ce qui arrive, l'autre aspirant à continuer comme avant. Or, dans un tel contexte, le changement de perspective peut être rapide.

Le temps est venu, ensuite, parce que les innovations de toutes natures, en réponse à l'inadaptation actuelle des systèmes de pensée et de régulation, se sont multipliées. Des normes comptables au statut de l'entreprise, des consommateurs à la responsabilité des acteurs de la finance, du développement des labels au devoir de vigilance des entreprises transnationales, des colibris aux réseaux de territoires en transition, des monnaies locales à la gouvernance à multiniveaux, de la recherche d'un droit international à la responsabilité solidaire, ça bouge un peu partout, dans les têtes et sur le terrain. Pas de sujet où nous n'ayons entrevu les prémices de changements plus radicaux.

Ce qui manque, c'est une perspective d'ensemble, qui donne sens à chacun de ces éléments. Et, comme le système de Copernic, cette perspective d'ensemble doit être simple, dans ses grands principes sinon dans ses modalités concrètes de mise en œuvre. En entreprenant cette réflexion, il y a plus de dix ans, j'avais conscience de cette nécessité. Je savais qu'une théorie, aussi fautive soit-elle,

garde sa capacité de séduction si elle propose un ordre du monde et si elle est la seule à le faire. Mon expérience de la gouvernance m'avait convaincu de l'inertie des systèmes conceptuels et institutionnels. Cette inertie devient insurmontable si l'on n'est pas capable de proposer une alternative de même cohérence. Si Christophe Colomb s'est embarqué sur une mer inconnue, c'est parce qu'il croyait savoir où il pourrait aboutir et cette certitude, partagée par ses mécènes, même si elle s'est révélée fausse, a été la condition de son audace.

Aujourd'hui, j'entends de tous côtés l'appel au courage des responsables politiques, comme s'il dépendait d'eux que soient entreprises les réformes décisives dont tout le monde prêche l'urgence et la nécessité. Ce courage risque d'être inutile s'il ne s'accompagne pas d'une claire conscience du système d'ensemble à changer et du cap à tenir. Car, comme disait le philosophe Sénèque, « il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va ».

Ce changement de perspective, c'est l'étymologie qui me l'a fait découvrir : l'œconomie, une branche de la gouvernance. Bon sang, mais c'est bien sûr ! Cette révélation me ramenait à un terrain connu, celui de la gouvernance, que je labourais depuis plusieurs décennies. La gouvernance, art des sociétés de former des communautés solidaires et capables de rester dans leur domaine de viabilité, avait sa cohérence. Restait à vérifier la fécondité de ce changement de perspective, la possibilité d'inventer collectivement l'application au champ de la production et de la consommation des principes généraux de gouvernance. Restait aussi à s'assurer que ce changement de perspective donnerait un

sens commun à toutes les innovations en train de naître. J'ai essayé dans ce petit traité de partager avec vous les raisons pour lesquelles, depuis la publication de *l'Essai sur l'économie* en 2009, ma conviction s'est renforcée d'être sur une bonne piste. Je vous en laisse juge.

Un dernier mot. Tout cela peut paraître utopique, tant la vie internationale et la vie économique, tant les ambitions et les avidités semblent loin aujourd'hui des perspectives ici tracées. Oui, ça l'est si l'on entend par utopie l'effort pour décrire vers où l'on veut et doit aller. Mais c'est justement, dans une humanité désorientée, l'utopie qui fait le plus défaut. Et j'espère vous avoir convaincus que bien des mouvements en cours convergent, sans nécessairement le savoir, vers cette utopie très concrète. Car l'alternative serait, pour reprendre un vieux slogan, la mort.

Peut-être ne verrai-je pas le grand retour en avant de l'économie de mon vivant. Mais je pressens néanmoins que dans un avenir pas trop lointain, elle nous paraîtra, comme disait Teilhard de Chardin, « surgir toute faite ». L'expérience de la prospective a rendu prudent à l'égard des scénarios. Les choses se passent rarement comme prévu. Les évolutions technologiques ont mis à la mode le concept de disruption : une innovation qui n'est pas seulement l'amélioration de ce qui existe mais qui, fondée sur d'autres hypothèses, produit une réalité toute nouvelle. Il en va de même pour les systèmes conceptuels. Ce n'est plus d'améliorations à la marge dont nous avons besoin, mais d'une disruption. Quand et comment se produira-t-elle, bien malin qui le prédira. Je me borne à évoquer

CONCLUSION

en annexe¹ quelques hypothèses pour donner à voir la diversité des chemins qui, sous l'effet d'une crise ou par la conjonction inattendue de plusieurs facteurs, peuvent conduire à cette disruption. Une seule chose est sûre, elle se produira. Le plus tôt sera le mieux.

1. *Esquisses de scénarios*. Cette annexe est librement téléchargeable ici : www.eclm.fr/ouvrage-396.html



GLOSSAIRE

A.

Acteur: toute communauté, quelle que soit sa nature juridique, capable d'agir face aux événements, ce qui suppose trois capacités: se doter d'une compréhension commune du monde; organiser le dialogue entre ses parties; définir ensemble une stratégie.

Acteur collectif: terme notamment utilisé à propos des territoires pour désigner un acteur composé de multiples institutions et groupes de la société.

Agencement institutionnel: configuration stable de relations entre personnes et institutions, dotée de règles du jeu et de procédures de résolution des problèmes.

Agenda 21 local: stratégie conduite par une collectivité territoriale en vue d'aller vers un développement durable.

Acteurs pivot: dans une société donnée, les acteurs qui, sans nécessairement être les plus importants et les plus puissants, organisent l'ensemble du système autour d'eux.

Agro-écologie: approche globale des systèmes agricoles respectant l'intégrité des écosystèmes et s'inspirant des multiples boucles de rétroaction qui les caractérisent.

Atlas relationnel: représentation graphique des relations entre les concepts. L'atlas relationnel part du constat que pour gérer la complexité il faut être en mesure de se la représenter. Un exemple concret sur www.citego.org

Anthropocène: néologisme popularisé par Josef Crutzen, prix Nobel de chimie en 1995, inspiré du découpage de l'histoire de la planète en ères géologiques dont chacune est définie par une période climatique et un état de la faune et de la flore. L'anthropocène caractérise l'ère actuelle, depuis la révolution industrielle et surtout depuis la fin du xx^e siècle, où l'impact des activités humaines sur la biosphère ouvre une nouvelle ère.

B.

Biens communs: biens qui bénéficient à l'ensemble d'une communauté, et qui ne peuvent sans risque être découpés et privatisés. Les biens communs mondiaux, comme le climat ou la biodiversité, sont classés dans l'ouvrage dans les biens de catégorie 1.

C.

Capitaux: ensemble des atouts accumulés par une communauté, en particulier par un territoire. On distingue dans l'ouvrage quatre types de capitaux: naturel, matériel, humain, immatériel.

Capital immatériel d'une communauté: résultat d'apprentissages du vivre et du faire ensemble construits dans la longue durée, le capital immatériel permet de réagir

rapidement face à un problème nouveau en tirant parti de l'expérience acquise.

Communauté : ensemble humain qui se perçoit un destin commun. C'est une construction sociale : il n'y a pas de « communauté naturelle », nationale ou ethnique. Une communauté se caractérise par le fait que chacun de ses membres est redevable de ses actes et assume la responsabilité de leur impact sur les autres membres de la communauté. En son sein s'appliquent des principes de justice, de réciprocité et de solidarité. La solidarité comme la responsabilité sont des concepts juridiques avant d'être des valeurs morales. La solidarité est reflétée par des « engagements conjoints et solidaires » : chaque partie se trouve engagée pour l'ensemble.

Communs : déjà définis en droit romain – *res communis omnium* –, les communs sont des biens qui ne peuvent sans risque pour la communauté être privatisés. Ils étaient nombreux à l'âge préindustriel dans le monde rural. L'article de Garrett Hardin de 1968, « La tragédie des communs », défend l'idée que tout commun territorial fait inévitablement l'objet d'une surexploitation et qu'il vaut mieux dès lors préférer la propriété privée. Cette thèse a été contredite par Elinor Ostrom dont le livre *Gouverner les communs* montre à quelles conditions ceux-ci peuvent faire l'objet d'une bonne gestion. Le prix Nobel d'Elinor Ostrom en 2009 a donné un nouvel élan à un mouvement international des communs, comme réponse aux impasses de l'économie de marché. Dans l'ouvrage, ces communs sont répartis entre biens et services de

catégorie 2 (en particulier les sols) et catégorie 4 (en particulier les connaissances, les expériences et les logiciels).

Consom-acteur : néologisme formé de « consommateur » et d'« acteur ». Le consom-acteur est un citoyen qui a conscience que ses décisions d'achat et de consommation ont autant de portée pour faire évoluer le système économique que le dépôt d'un bulletin de vote dans l'urne. Commerce équitable ou promotion de circuits agroalimentaires courts sont des exemples de consom-action.

Commensurabilité : hypothèse selon laquelle des choses très différentes peuvent être rendues comparables grâce à un étalon de mesure commun. La théorie classique du choix rationnel postule l'équivalence, pour les individus, de différents types de biens et services. La monnaie sert d'étalon commun, ce qui justifie par extension qu'on associe des équivalents monétaires aux dégradations de l'environnement. La commensurabilité du temps postule que bénéfices ou coûts actuels et futurs sont rendus comparables par le biais du taux d'actualisation. L'**incommensurabilité** est l'hypothèse inverse. Ainsi, dans l'alimentation, nous avons besoin d'eau, de protéines, de lipides, de glucides, de sels minéraux, de vitamines sans substitution possible de l'un par l'autre. De même, les conditions de survie de la planète à long terme sont un devoir impératif qui ne souffre aucun arbitrage avec des bénéfices à court terme.

Cycle ouvert : l'équilibre de la biosphère est fondé sur un certain nombre de grands cycles bio-géo-chimiques, en

particulier le carbone, l'azote, l'eau, l'oxygène, le phosphore. Depuis la révolution industrielle, ces cycles jusque-là fermés se sont « ouverts », à l'image du carbone pour lequel les sociétés sont allées puiser dans les réserves d'énergie fossile, pour rejeter dans la biosphère des composés carbonés, essentiellement dioxyde de carbone et méthane.

D.

Droit mou, droit dur : les juristes orthodoxes estiment que seul le droit dur, énoncé dans des règles dont le non-respect est assorti de sanctions, mérite le nom de droit. Mais se sont mises en place de nombreuses régulations qui, sans être des droits durs, constituent des engagements pris par les acteurs et qui peuvent leur être opposables. C'est en particulier le cas des engagements extra-financiers pris par les entreprises dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité sociale ou environnementale.

E.

Écologie industrielle et territoriale : démarche technique et politique visant, pour les activités humaines, en particulier les activités productives, à s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes au sein desquels les différents éléments échangent énergie, matières et informations. Dans un territoire, on recherche tous les sous-produits d'une activité qui peuvent être valorisés par une autre.

Économie circulaire : partant du constat que la révolution industrielle a provoqué une ouverture des cycles bio-géochimiques, l'économie circulaire veut contribuer à leur

fermeture, par une conception des produits plus économe en énergie et en ressources naturelles (éco-conception), par la réutilisation de produits usagés (reconditionnement et utilisation en cascade) et par le recyclage. Une étude internationale publiée en 2018 a évalué à 9% le taux actuel de ressources naturelles réellement réinjectées dans le système. Les mesures prises au nom de l'économie circulaire restent donc très modestes au regard de l'ampleur des problèmes, mais sont populaires au niveau local, en donnant le sentiment que l'on peut agir.

Économie de fonctionnalité : regroupe l'ensemble des démarches qui visent à offrir le même service, tout en réduisant les besoins en produits industriels possédés individuellement. Par exemple la substitution de la location à l'achat ou l'autopartage.

Empreinte écologique : indicateur synthétique, approximatif mais parlant, visant à caractériser l'impact des modes de vie sur la biosphère en le convertissant en nombre d'hectares qu'il serait nécessaire pour assurer ce mode de vie. C'est l'empreinte écologique qui est utilisée pour fixer le « jour de la terre », où l'humanité a consommé ce que la planète est capable de reproduire en un an.

Écosystème : description des systèmes naturels, du local au mondial, incluant ou non l'activité humaine, soulignant les échanges et boucles de rétroactions entre les parties du système.

Énergie grise: énergie qui a été nécessaire pour produire et distribuer les biens importés. Énergie que nous consommons sans en avoir conscience, elle représente en Europe plus du tiers de l'énergie finalement consommée.

Efficacité énergétique: ratio entre le produit national brut, PNB, et l'énergie consommée. Plus le ratio est élevé plus l'efficacité est grande, à condition d'y inclure l'énergie grise. Le terme s'applique aussi à une activité particulière, par exemple l'efficacité énergétique de l'habitat.

Exergie: la totalité des potentialités recelée par une quantité d'énergie. Le bon usage de l'exergie suppose une cascade d'utilisations allant de l'énergie la plus noble, l'électricité, à la moins noble, par exemple l'énergie contenue dans de l'eau tiède.

F.

Filières de production: parfois aussi appelées « chaînes de valeur » pour souligner la répartition entre de multiples acteurs juridiquement indépendants les uns des autres de la valeur finale d'un produit, les filières de production décrivent le fait que la quasi-totalité des produits et services sont le fruit de la contribution de multiples acteurs économiques répartis dans le monde entier.

G.

Gouvernance: l'idéologie et les institutions dont se dote une société au fil de son histoire pour se maintenir dans son domaine de viabilité, c'est-à-dire pour assurer sa survie

à long terme et son épanouissement. Les institutions et règles qui nous sont familières, comme l'État, les collectivités territoriales, la démocratie représentative, n'en sont que des formes particulières.

Gouvernance à multiniveaux: en règle générale, les institutions de gouvernance répartissent les compétences entre les différents niveaux, chaque niveau se voyant attribuer des compétences exclusives. La gouvernance à multiniveaux met au contraire l'accent sur le fait qu'aucun des grands défis des sociétés ne peut être relevé à un seul niveau. Dès lors, la coopération entre les différents niveaux est la règle : au partage des compétences se substitue l'exercice d'une compétence partagée.

L.

Légitimité: un pouvoir est légitime s'il est exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre. La théorie de la gouvernance énonce les critères de légitimité.

M.

Membrane: physique ou virtuelle, une membrane délimite un organisme et le sépare du monde extérieur, permettant de mesurer les flux d'échange de toute nature entre cet organisme et l'extérieur.

Métabolisme: le métabolisme d'un être vivant est l'ensemble des réactions chimiques qui se déroulent en son sein pour lui permettre de se maintenir en vie, de se reproduire, de se développer et de répondre aux stimuli de son

environnement. Par analogie, le métabolisme d'une filière ou d'un territoire décrit ses mécanismes de fonctionnement interne et ses échanges avec l'extérieur.

O.

Ouvermeture : contraction d'« ouverture » et de « fermeture ». Décrit la capacité d'un système, notamment d'un territoire, à s'intégrer dans un ensemble plus vaste (ouverture) tout en étant capable de maîtriser ces échanges avec l'extérieur (fermeture).

P.

Pacte social : implicite ou explicite, il définit le rôle des différents acteurs et leurs relations et repose sur la reconnaissance, par l'ensemble des acteurs, de leur coresponsabilité.

Propriété fonctionnelle : principe de responsabilité exercé à l'égard des biens détenus, notamment à l'égard des ressources naturelles. Par opposition à la définition absolue de la propriété dans le Code civil, la propriété fonctionnelle énonce qu'une propriété n'est légitime qu'à condition de faire un usage respectueux des biens, ce qui rapproche la propriété d'un usufruit.

Pouvoir de marché : concept décrivant à l'origine la capacité d'une entreprise dominante d'influencer les autres et d'accaparer une grande part de la valeur. Par extension, le pouvoir de marché d'une nation ou d'un regroupement de nations est sa capacité à imposer ses règles à des entreprises étrangères sous la menace de ne plus leur laisser

l'accès au marché intérieur. Les États-Unis utilisent leur pouvoir de marché pour imposer leurs règles de droit à l'extérieur de leur propre territoire à des entreprises qui souhaitent continuer à avoir accès au marché américain.

R.

Régime de gouvernance: agencements institutionnels et règles définis pour gérer un bien ou un service.

Registre carbone: obligation faite aux grandes entreprises qui participent aux marchés des quotas d'émission de gaz carboniques de tenir un registre de leurs émissions.

Relation: par opposition à la transaction, qui se caractérise par son caractère instantané, donc la possibilité de s'interrompre à tout moment, la relation caractérise des liens stables entre acteurs, fondant à la fois la capacité à agir ensemble dans la durée, la coresponsabilité et la confiance.

S.

Sphère d'influence: indépendamment des liens juridiques reliant les différents acteurs d'une filière, la sphère d'influence caractérise les relations d'allégeance qui permettent aux entreprises dominantes d'influencer le comportement des autres acteurs sans assumer formellement la responsabilité de ces comportements. La reconnaissance en droit de la sphère d'influence qui en découle vise à répondre à la dilution des responsabilités le long de la

chaîne de création de valeur et à imputer une part de la responsabilité aux acteurs dominants.

Subsidiarité active : principe de gouvernance fondamental pour la gouvernance à multiveaux, qui substitue dans la relation entre plusieurs niveaux de gouvernance des obligations de résultats – le respect d’un certain nombre de principes directeurs – aux obligations de moyens.

T.

Territoire : espace géographique et social dans lequel se déploie l’essentiel de la vie quotidienne d’une population. Les limites d’un territoire, qui varient en permanence, coïncident rarement avec les délimitations administratives et politiques. Un territoire est un « nœud » dans des systèmes de relations dont beaucoup vont du local au mondial. Ce n’est donc pas un espace fermé.

Territoires en transition : territoires qui ont décidé de prendre l’initiative de conduire une transition systémique vers des sociétés durables et ont défini une stratégie intégrée à long terme.

Transaction : à l’opposé d’une relation, lien auquel il peut être mis fin instantanément.

Transitioners : participants au mouvement incarné par l’anglais Rob Hopkins : les transitioners n’attendent pas que le monde politique et économique définisse et conduise

une stratégie de transition ; ils prennent l'initiative ici et maintenant par des actes concrets.

V.

Voile (juridique, monétaire): on parle de voile quand un dispositif concret dissimule la véritable nature des relations d'allégeance ou le métabolisme d'un système. Le voile juridique est ce qui permet de limiter les responsabilités d'une entreprise à son périmètre juridique, alors que sa sphère d'influence est beaucoup plus vaste. Le voile monétaire, en rendant tous les aspects commensurables par le biais de la monnaie, dissimule la réalité du métabolisme d'un territoire ou d'une filière.





TABLE DES MATIÈRES

NOTA BENE	7
------------------	---

INTRODUCTION - L'ÉCONOMIE, LE GRAND RETOUR	9
---	---

PREMIÈRE PARTIE - DE L'ÉCONOMIE À L'ÉCONOMIE	21
---	----

I. LA GRILLE DE LECTURE DE LA GOUVERNANCE	23
1. Un trépied	23
2. Deux composantes de l'art de la gouvernance	24
3. Trois objectifs de la gouvernance	24
4. Quatre échelles de gouvernance	25
5. Cinq principes de gouvernance	25
> Premier principe, le principe de légitimité	26
> Deuxième principe, démocratie et citoyenneté	27
> Troisième principe de gouvernance, la recherche de processus, de procédures, d'acteurs et d'institutions réellement adaptés aux problèmes à résoudre	28
> Quatrième principe, la coproduction du bien public	28
> Cinquième principe, l'articulation des échelles de gouvernance	28
6. Stabilité et adaptation : le défi central de la gouvernance	29
II. L'ÉCONOMIE ACTUELLE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE	31
1. L'économie, science ou idéologie ?	31
2. Les deux bifurcations fondatrices de l'économie	32
3. L'illusion du marché parfait et du consommateur rationnel	34
4. L'économie et le trépied de la gouvernance	35
5. L'économie et les deux composantes de l'art de la gouvernance	36

6. L'économie et les trois objectifs fondamentaux de la gouvernance	38
> Premier objectif, faire face aux agressions extérieures	38
> Deuxième objectif, la cohésion sociale	40
> Troisième objectif, assurer un équilibre à long terme entre les sociétés humaines et leur environnement	42
7. L'économie et les cinq principes de gouvernance	42
> 1. L'économie doit être légitime	42
> 2. L'économie doit être démocratique	47
> 3. Les dispositifs de l'économie doivent être pertinents	48
> 4. L'économie doit contribuer à la construction du bien public	55
> 5. L'économie doit articuler différentes échelles, du local au mondial	57
III. LES CONDITIONS D'UNE TRANSITION SYSTÉMIQUE	59
1. Le monde saisi de schizophrénie collective	59
2. Le retard des systèmes conceptuels et institutionnels sur les réalités	60
3. Le losange des acteurs	61
4. Le losange des échelles	63
IV. LES PRÉFIGURATIONS DE L'ŒCONOMIE	65
1. Les reformulations théoriques	65
> Réencastrier l'économie dans l'ensemble de la société et celle-ci dans la biosphère	65
> Offrir le même service en consommant moins de matière : écologie territoriale, économie circulaire et de fonctionnalité	66
> Renouveler la conception du progrès	68
> Élargir la vision de la monnaie	69
> Réhabiliter les communs	69
2. Les courants d'innovation	70
> Les scénarios d'élimination des énergies fossiles	70
> La prise en compte globale des filières de production	73
> Le rôle central des territoires	74
> Le mouvement des communs	76

> Le développement de formes économiques mixtes liées au territoire	77
> Une nouvelle conception de la citoyenneté	78
<hr/>	
DEUXIEME PARTIE - L'INVENTION DE L'ŒCONOMIE	81
<hr/>	
INTRODUCTION	83
I. L'ŒCONOMIE MET EN ŒUVRE LA THÉORIE DE LA GOUVERNANCE	85
1. L'œconomie repose sur le nouveau trépied	85
2. L'œconomie pratique l'art de la gouvernance	86
> L'art de gérer les relations et la coproduction du bien public	86
> Des nouveaux pactes sociaux de coresponsabilité	87
> L'art de combiner unité et diversité et l'articulation des échelles de gouvernance	88
3. L'œconomie poursuit les objectifs de la gouvernance	92
> L'œconomie contribue à l'émergence d'une communauté mondiale	93
> Un droit international de la responsabilité	94
> Un partage transparent et équitable de la valeur ajoutée au sein des filières	94
> La gestion collaborative des biens publics mondiaux	95
> L'œconomie contribue à la cohésion sociale	97
> L'œconomie préserve l'équilibre à long terme entre les sociétés humaines et la biosphère	98
4. L'œconomie respecte les principes de gouvernance	100
> Une œconomie légitime	100
> Les restrictions à la liberté de chacun doivent être justifiées par la poursuite du bien commun	101
> Les valeurs de l'œconomie sont des valeurs enracinées dans la société	103
> Les acteurs et dirigeants de l'œconomie sont dignes de confiance	104
> L'œconomie respecte le principe de moindre contrainte	108
> Une œconomie démocratique	109
> Une œconomie créant des dispositifs adaptés aux objectifs poursuivis	111

> L'économie doit promouvoir un fonctionnement des entreprises et un cadre comptable leur permettant d'assumer leurs responsabilités à long terme	111
> L'économie doit contribuer à faire fonctionner les territoires en cycles fermés	114
> L'économie met en place des régimes de gouvernance des différents biens et services adaptés à leur véritable nature	114
> L'économie nécessite une pluralité de monnaies et une finance orientée vers le long terme	116
> Les filières et les territoires, acteurs pivot de l'économie, doivent être conçus et outillés pour répondre à leur nouvelle vocation	117
II. LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE L'ÉCONOMIE	119
1. Les régimes de gouvernance des biens et services	119
> Les quatre catégories de biens et services	121
> Le régime de gouvernance de l'énergie fossile	126
> Le régime de gouvernance par quotas négociables est une gouvernance à multiniveaux	131
> Le régime de gouvernance des sols	132
2. La monnaie et la finance	137
> Monnaie et finance ne font plus qu'un	138
> Socialisation de l'épargne	140
> Une finance orientée vers le long terme	143
> Multiplicité des monnaies	145
> L'énergie fossile, une monnaie à part entière	148
3. Les deux acteurs pivot de l'économie	149
> Le territoire	151
> La filière	155
4. Les pactes sociaux	158
> Un pacte social mondial	160
> Un nouveau traité international de commerce	162

TABLE DES MATIÈRES

CONCLUSION	165
GLOSSAIRE	173



Esquisses de scénarios pour le grand retour en avant de l'œconomie à l'œconomie

Je conclus le *Petit traité d'œconomie* en annonçant que les transitions se passent rarement comme on l'avait imaginé ou prévu, *a fortiori* lorsqu'elles supposent des disruptions technologiques, intellectuelles ou politiques.

La question pour moi n'est pas de savoir si ce grand retour en avant s'opérera un jour. Comme dans le domaine de la météo, il est souvent plus facile de prévoir des évolutions à long terme que le temps qu'il fera demain. La transition vers l'œconomie aura nécessairement lieu parce que l'œconomie actuelle conduit à la catastrophe. La seule question vraiment posée est donc de savoir si elle s'opérera suffisamment tôt pour éviter la catastrophe.

Dans le domaine de la finance, après de grands mouvements spéculatifs, on a coutume de dire que la question posée n'est pas celle de l'atterrissage mais celle de l'atterrissage en douceur. Rien, dans ce domaine n'est acquis d'avance. Churchill dira de ses pilotes après la bataille d'Angleterre en 1940, « *jamais le sort d'un aussi grand nombre d'hommes n'a dépendu autant d'un si petit nombre d'entre eux* ». Toutes proportions gardées, on est en droit de se demander si ce ne sera pas le cas pour les ruptures intellectuelles, politiques et juridiques devenues indispensables.

J'évoquerai ici un certain nombre de scénarios reposant sur des prises de conscience permettant, conformément à ma vision des stratégies de changement, de mobiliser soudain le « losange des acteurs » en faisant converger innovations locales, nouveaux cadres intellectuels, mobilisation de réseaux, produisant ensemble un changement du cadre normatif.

Ces esquisses de scénario sont énoncées séparément les unes des autres et je garde en tête qu'une mutation brutale « dans le bon sens » a ceci de commun avec une catastrophe qu'elle résulte de la convergence soudaine d'événements qui, pris séparément, seraient restés anodins.

¹ Pierre Calame, *Petit Traité d'œconomie*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2018.

Scénario 1

Face à l'inertie des États, les territoires s'unissent et passent à la vitesse supérieure

Chacun a noté le refus de nombreuses villes et États américains de s'aligner sur la décision des États-Unis, à l'initiative du Président Trump, de se retirer du traité de Paris. Ces villes et États, affirmant à la fois qu'ils étaient les premiers concernés par le changement climatique, mais aussi les premiers acteurs, ont refusé que le gouvernement fédéral parle en leur nom et ont en quelque sorte renouvelé à leur initiative les engagements du peuple américain.

Ce sont aussi les villes et États américains qui, en 2018, ont intenté un procès aux majors américaines du pétrole, accusées d'abord d'avoir sciemment menti à la population en entretenant artificiellement le doute sur la réalité du changement climatique, ensuite d'être à l'origine des émissions de gaz à effet de serre qui vont contraindre les collectivités territoriales à engager des investissements d'adaptation très coûteux.

Il n'est pas sûr que ces premières actions aboutissent et, comme on l'a vu, le cadre juridique national reste inapproprié quand les effets du comportement des acteurs concernent la planète toute entière. Néanmoins, cette action en justice rappelle que non seulement les collectivités territoriales sont, du côté des acteurs publics, les mieux placées pour conduire une transition systémique, mais aussi qu'elles seront aux premières loges pour faire face aux catastrophes à venir.

La multiplication de réseaux de villes et de régions dédiés à ces questions est aujourd'hui à la fois positive et négative. Positive en ce qu'elle manifeste l'ampleur des prises de conscience. Négative parce que la concurrence entre ces réseaux privilégie les effets de vitrine et prive cette dynamique de tous les moyens politiques, financiers, humains et méthodologiques qu'il serait justement nécessaire de mettre en commun pour faire face à l'ampleur de la transition à conduire.

Le scénario, nourri par l'évidente impuissance des États et de leurs dirigeants politiques de s'unir à l'échelle mondiale et d'engager des actions de l'ampleur nécessaire, serait que ces différents réseaux de collectivités s'unissent, mutualisent réellement leurs expériences et prennent l'initiative, y compris si nécessaire en multipliant les actions juridiques, pour combiner leurs efforts avec d'une part les acteurs majeurs de la finance, d'autre part avec les grands réseaux de distribution, certaines grandes entreprises et les mouvements de citoyens.

L'expérience des « territoires dans la transition », quoiqu'à petite échelle, suffit à démontrer qu'il est possible, au niveau d'un territoire, d'élaborer, sur la base d'un diagnostic collectif, un véritable pacte local de co-responsabilité. Cette hypothèse a déjà été explorée en 2015 dans le cadre du forum China-Europa (voir le texte en annexe).

Certes, au XIX^e et au XX^e siècle, les autorités locales ont plutôt perdu du terrain face aux États ; on le voit par exemple en Europe. Mais la « revanche des territoires » est en marche. Le succès international du livre de l'américain Benjamin Barber, *Et si les maires gouvernaient le monde* est l'expression politique d'une conscience croissante des territoires d'être au premier rang du combat pour des sociétés durables.

Parmi les actions qui pourraient se développer dans les prochaines années, mentionnons la mise en place de ce que j'ai appelé des Agences économiques territoriales (AOT) dont les fonctions possibles ont été esquissées dans *l'Essai sur l'économie* (page 565). Aujourd'hui, les connaissances sur les métabolismes territoriaux sont encore très lacunaires du fait du voile monétaire. Des villes de plus en plus nombreuses ont néanmoins déjà dressé des « bilans matières » et des « bilans énergie ». La mise en place d'une représentation plus complète de l'écosystème territorial dans un certain nombre de grandes villes ou régions permettrait de construire une première image de la matrice d'échange entre territoires évoquée dans l'ouvrage.

Face à des systèmes de grande distribution qui restent souvent évasifs sur les modes de production, la rébellion d'un certain nombre de grandes collectivités pourrait déboucher sur la revendication de normes locales et d'exigences de traçabilité. On peut ainsi imaginer une négociation nouvelle entre les groupes de grandes collectivités territoriales et des grands systèmes de distribution, dont les dirigeants sont de plus en plus soucieux à la fois de leur réputation et de leur responsabilité citoyenne.

La concurrence qui émerge au cours de la seconde décennie du XXI^e siècle entre systèmes de distribution à distance, comme Amazon, et grande distribution classique peut être mise à profit en renforçant la main des grandes collectivités territoriales. Elles pourraient encourager les achats groupés des consom-acteurs, formuler des exigences de traçabilité, notamment comme le montre au printemps 2018 l'exemple de Carrefour utilisant la technique des blockchains pour assurer une traçabilité tout au long de la filière. Il est même imaginable qu'un groupe de grandes collectivités, comme des régions, donne naissance à un « Amazon durable », en développant une vente par correspondance dont la traçabilité de tous les produits soit garantie.

Dans le domaine de l'énergie, les exemples sont de plus en plus nombreux, notamment en Allemagne, de création d'une offre locale en énergie renouvelable complétée de systèmes mobiles de stockage, par exemple par le développement de la filière hydrogène (conversion chimique de l'énergie excédentaire en hydrogène puis réinjection dans les réseaux de chaleur ou utilisation dans les transports en commun).

De même, par l'importance de la commande publique et par la capacité d'influence des systèmes de distribution, un groupe de grandes collectivités serait en mesure de promouvoir les produits qui se dotent de normes d'interopérabilité, pour développer des plate-formes locales de montage et de reconditionnement.

Scénario 2

L'avant-garde des pays

La mise en place des conditions de l'économie n'implique pas nécessairement une unanimité mondiale, auquel cas on risquerait d'attendre longtemps.

Les pays susceptibles de prendre une initiative doivent remplir quatre conditions : un territoire peuplé entretenant une conscience vive de la finitude des ressources ; un pouvoir de marché suffisant pour que la fermeture de leurs débouchés à d'autres régions du monde soit effectivement pénalisante ; des capacités scientifiques et technologiques permettant la mise en place d'un système de production satisfaisant aux critères de l'économie ; une sensibilité déjà forte aux déséquilibres au sein de la biosphère. Trois pays, qui sont en même temps des régions du monde, peuvent satisfaire à ces critères : l'Union européenne ; la Chine ; l'Inde.

L'Union européenne est peut être la candidature la plus sérieuse dans la mesure où existe une conscience des responsabilités vis-à-vis de la planète : un mouvement citoyen actif, un réseau de grande distribution qui se pose des questions ; des entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale et environnementale ; un réseau de villes et territoires déjà engagé dans la transition ; des gouvernements qui sont pour certains attentifs à ces questions. Couronnant le tout, le besoin pour une Union européenne saisie par le doute de se donner un grand projet commun susceptible en outre de la placer « en pointe » vis-à-vis d'un des plus grands problèmes de notre temps.

Jérôme Vignon, ancien patron de la mission prospective de la Commission Européenne, mise en place sous la présidence de Jaques Delors, à qui les Chinois demandaient, en 2005, lors d'une présentation de l'histoire de l'Union européenne, s'ils estimaient que malgré les grandes différences entre Nord, Sud, Est et Ouest de l'Europe on pouvait parler d'un modèle social européen avait répondu : « *oui, c'est celui du contrat social* ». Or la notion de contrat social renvoie directement à celle de responsabilité solidaire.

On a noté d'ailleurs que l'Union européenne s'est beaucoup intéressée à la mise en place de la norme ISO 26000, que la Convention des maires européens fournit un point d'appui du côté des collectivités territoriales, que la Grande-Bretagne, sous Tony Blair, avait évoqué l'idée de quotas négociables pour l'énergie. Ce sont aussi la France et la Grande-Bretagne qui, en 2017, ont promulgué des lois sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordres. Et en 2018, c'est la Commission Européenne qui a proposé une feuille de route pour la finance durable, adressée en particulier aux fonds de pension et aux sociétés d'assurances.

L'obstacle actuel réside d'une part dans « l'intégrisme du marché » qui caractérise encore la Commission, et d'autre part dans la dépendance de l'Allemagne et de la Pologne à l'égard du charbon. Pour le reste, les ressources limitées de l'Europe en énergie fossile et les réserves de la population à l'égard de la recherche de nouvelles sources, relance forte de l'énergie nucléaire ou exploitation du gaz de schiste, font que l'Europe a tout intérêt à réduire sa dépendance à l'égard de l'énergie fossile.

Une des faiblesses de la société civile européenne, par ailleurs très vivante, tient à son cloisonnement et peut-être à une certaine réserve à l'égard de la réflexion théorique mais c'est le genre de situation qui peut évoluer rapidement.

Les résistances qui se sont faites jour à l'égard du traité transatlantique (TTIP), voire à l'égard du traité de commerce avec le Canada, montrent aussi l'attachement de la société européenne aux normes de préservation de l'environnement et de la santé. Certes, l'exemple en 2017 des perturbateurs endocriniens a montré une fois encore le poids des lobbys économiques et agricoles à Bruxelles, mais malgré cela l'Europe est plutôt en pointe quand il s'agit de s'interroger sur les dangers de développements technologiques mal maîtrisés et ne partage pas avec les

Américains, voire avec les autorités chinoises, l'enthousiasme pour les innovations technologiques quoi qu'il en coûte.

On peut rêver que *dans le cadre des débats citoyens sur la refondation du projet européen*, qui se produiront tôt ou tard, l'idée de grand retour en avant vers l'économie soit mise sur la table. En parallèle, imaginons qu'au sein de la Convention des maires européens ou du Comité des régions soit engagée une réflexion collective sur les outils de connaissance des métabolismes territoriaux et les outils d'action, dans la ligne de ce qui a été évoqué avec les agences économiques territoriales. Imaginons que se constitue de son côté un consortium de fonds de pension, de sociétés d'assurances et de fondations se dotant collectivement, par exemple dans le cadre de la plate-forme collaborative des principes d'investissements responsables de l'ONU et dans la ligne de la feuille de route sur la finance durable, d'une capacité d'analyse du métabolisme des grandes filières de production.

Imaginons enfin que des grandes entreprises de distribution européennes, aujourd'hui menacées par Amazon, s'unissent pour développer des outils de traçabilité des produits et des labels de durabilité, familiarisant les consommateurs, par exemple, avec l'énergie grise incorporée dans leurs achats.

Le résultat de cette convergence serait de jeter les bases d'une simulation à l'échelle européenne de ce que pourraient être les quotas négociables d'énergie.

La diversité des modèles économiques sociaux des différents États membres est également une circonstance favorable pour stimuler la créativité collective dans l'invention de régimes de gouvernance correspondant aux différentes catégories de biens.

Avec ses 500 millions de consommateurs, l'Union européenne dispose d'un pouvoir de marché suffisant pour contraindre les grandes entreprises qui souhaitent garder l'accès au marché européen, à mettre en place effectivement des moyens de traçabilité des produits.

J'évoquais la place du contrat social dans la culture européenne. Il faut y ajouter l'habitude prise depuis plusieurs décennies de produire du droit européen assorti de marges nationales d'appréciation. Les tribunaux nationaux, en outre, sont attentifs à l'évolution de leurs homologues dans les autres États membres. L'Union, en proie au doute, a également besoin de consolider le socle de ses valeurs communes. Droit de la personne, État de droit et démocratie ne suffisent plus. On peut tout à fait imaginer, notamment dans le cadre d'un débat sur la refondation de l'Europe, qu'émerge l'idée d'une Charte européenne des responsabilités qui puisse être le fondement d'un pacte social européen, préfiguration d'un pacte social mondial.

L'Union européenne va devoir également redéfinir dans les années qui viennent ses relations avec le sud de la Méditerranée et avec l'Afrique subsaharienne. Face à la pression démographique et migratoire provenant de cette région du monde, l'Europe va être obligée de jeter avec ces pays les bases d'un vaste accord de codéveloppement. Le mécanisme d'achat de quotas à ces pays, notamment d'Afrique subsaharienne, encore peu consommateur de l'énergie fossile du fait de leur pauvreté, dont les ressources viendraient abonder un fonds orienté vers les territoires locaux et privilégiant notamment le développement d'une énergie solaire décentralisée est tout à fait concevable.

Enfin, dans le cadre d'une grande initiative européenne au service de l'économie, l'Union dispose, toujours en raison de son pouvoir de marché, d'une certaine capacité d'initiative vis-à-vis d'une Organisation mondiale du commerce en panne, qu'elle pourrait réorienter au service du développement de filières durables.

La Commission Européenne a déjà proposé en 2018 une politique européenne de l'économie circulaire. Elle est encore timide mais ce n'est qu'un premier pas. La France de son côté a déjà promulgué une loi sur l'obsolescence programmée des produits et de récentes actions en justice ont été engagées vis-à-vis de certains fabricants, par exemple d'imprimantes, sur la base de cette loi.

Ce pourrait être une première étape vers ce que j'ai appelé dans mon livre les « normes d'interopérabilité des composants ». La Commission Européenne reste attentive aux risques

d'abus de position dominante. Cela l'a conduite parfois à mettre l'Union européenne en position de faiblesse face aux géants chinois et américains. Néanmoins un exemple aussi banal que celui des dosettes de café pour lesquelles Nespresso a été débouté de son action en justice sur des contrefaçons, suggère que l'Europe serait capable d'aller plus loin en faveur de produits industriels modulaires.

La position de l'Europe serait évidemment considérablement renforcée dans le cas d'une alliance privilégiée avec la Chine. Celle-ci a connu en effet des transformations profondes au cours des dix dernières années. D'une part, elle a acquis une maîtrise technologique qui lui permet de moins craindre qu'auparavant l'impact sur son industrie d'exigences draconiennes en matière de consommation d'énergie et de ressources naturelles. Déjà, au début du XXI^e siècle, elle s'est appuyée sur son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce pour moderniser son industrie. L'une de ses forces majeures est sa capacité à se projeter à long terme. La politique mercantiliste menée pendant plusieurs décennies par ses dirigeants successifs l'ont mise en position d'investir des capitaux gigantesques, en Chine ou à l'extérieur pour consolider sa puissance et préparer son avenir. L'exemple de la « nouvelle route de la soie » en est l'illustration.

J'évoque ici une anecdote personnelle. En 2011, en tant que co-fondateur du forum China-Europa, j'intervenais dans un forum international à Hong Kong, le World Green Forum. J'y ai développé ma réflexion sur une Organisation Mondiale du Commerce centrée sur des filières durables et j'ai eu la surprise d'entendre un haut fonctionnaire du commerce extérieur chinois répondre : « nous savons que cela arrivera et nous nous y préparons ».

En janvier 2018, face au protectionnisme de Donald Trump, le président chinois Xi Jinping s'est fait le chantre de la mondialisation. Il n'est pas impossible qu'une proposition européenne ambitieuse en direction de l'économie, qui n'est pas comme je l'ai montré dans l'ouvrage contradictoire avec le maintien de règles multilatérales de commerce, puisse intéresser les Chinois. D'autant plus que malgré l'évolution autoritaire actuelle du régime chinois, muselant les opposants potentiels et la société civile, le régime est très attentif à l'humeur du peuple. L'histoire des dynasties chinoises les renseigne assez sur le risque de ne pas l'être. Or, cette opinion publique, avec d'une part le développement en trente ans d'une vaste classe moyenne et d'autre part avec les dégâts économiques massifs du développement industriel chinois est elle-même de plus en plus attentive aux contradictions du modèle économique actuel.

J'ai eu en 2008 à faire la synthèse des rencontres du forum China-Europa et ai pu identifier, comme défi commun à la Chine et à l'Europe la crise des valeurs, la nécessaire révolution de la gouvernance, les impasses du modèle de développement économique actuel et l'urgence de nouvelles régulations mondiales. Le forum China-Europa, quoiqu'ayant reposé sur les seuls et modestes moyens financiers de la FPH a fait entre 2005 et 2010 la démonstration que le contrôle de la société chinoise par le gouvernement n'est pas un obstacle rédhibitoire à un dialogue de société à société.

Xi Jinping est aujourd'hui très réservé sur l'idée de valeurs universelles parce qu'il a en tête la démarche « missionnaire » des Occidentaux, depuis l'ouverture de la Chine, en faveur des droits de l'homme tels que nous les concevons en Occident. Les travaux menés sous la direction de Mireille Delmas-Marty sur la comparaison des différents systèmes juridiques et de l'esprit sur lequel ils sont fondés, me laissent enfin penser que Chine et Europe pourraient s'entendre sur l'importance du principe de responsabilité à l'échelle internationale.

Une des manières de réduire la prévention du régime chinois à l'égard de ce qui vient de l'étranger et qu'il considère, avec une bonne dose de mauvaise foi, comme étranger à la culture chinoise, serait d'inviter la Chine à présenter, en s'appuyant précisément sur les traditions chinoises, ses réponses aux quatre défis communs identifiés dans le cadre du forum China-Europa.

Au moment de la préparation de l'accord de Paris, c'est l'engagement bilatéral des Américains (Barack Obama était à l'époque Président) et des Chinois de réduire conjointement leurs

émissions de gaz à effet de serre qui a été le facteur décisif conduisant la quasi totalité des pays à reconnaître leur responsabilité vis-à-vis de l'évolution du climat et à prendre des engagements.

Enfin, la Chine est à ma connaissance le seul pays qui ait envisagé de fixer des quotas territoriaux globaux. Il est ainsi loin d'être exclu que la Chine non seulement ne serait pas un obstacle au grand retour en avant vers l'économie mais pourrait même en être un moteur. En tout cas cette piste d'un accord euro-chinois mérite vraiment d'être explorée.

Scénario 3

La révolte des pays pauvres

On peut, au prix certes d'une grande simplification, distinguer deux groupes de pays, les pays industriellement développés, grands consommateurs d'énergie fossile et à la démographie déclinante, et les pays peu industrialisés et à la démographie exubérante. Les seconds sont à la fois ceux qui, rapporté au nombre d'habitants, ont le plus faible impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre ou de consommation de ressources naturelles peu ou non renouvelables, mais ils sont aussi, comme le montrent les études du GIEC, les plus vulnérables, d'ores et déjà, aux conséquences du changement climatique, sans moyens pour y faire face. Cette analyse appliquée aux pays vaut également dans une large mesure à l'intérieur des pays dans les rapports entre riches et pauvres.

Ce sont donc à la fois les pays pauvres et la population la plus pauvre des pays riches qui a le plus intérêt à la création de filières durables et à la mise en place d'un régime de gouvernance de l'énergie fossile basé sur des quotas négociables. Le constat selon lequel dans la gouvernance actuelle de l'énergie, tout se passe comme si les pays riches et, à l'intérieur des pays riches, les classes aisées s'appropriaient les puits d'absorption du gaz carbonique, en particulier les océans, est un argument majeur justifiant à la fois les quotas négociables et les transferts financiers massifs de ceux qui mobilisent à leur profit ressources en énergie fossile et puits de carbone vers ceux qui ont un droit égal à la biosphère.

Quand on compare les sommes que les États-Unis, l'Europe et la Chine ont su mobiliser d'un claquement de doigt pour faire face à la crise financière de 2008 et l'impossibilité de concrétiser, depuis bientôt vingt ans, l'engagement collectif (donc n'engageant personne en particulier) des pays développés de mobiliser 50 milliards par an au profit des pays pauvres a de quoi mettre en rage tous les peuples qui dépendent encore étroitement des ressources naturelles locales, halieutiques, agricoles ou forestières en train de se dégrader ou qui subissent les conséquences des événements climatiques extrêmes en train de se multiplier.

Malheureusement, ces pays pauvres sont également faibles politiquement. Leurs dirigeants politiques ont pour première priorité de payer leurs fonctionnaires et d'entretenir par des subventions la population de leur capitale car ce sont là les premières menaces à leur pouvoir. Ils ont donc tendance, comme ils l'ont fait depuis des décennies à propos de l'aide internationale, à « monnayer leur misère » par la demande d'aides individuelles plutôt que de constituer un front commun adossé à une pensée doctrinale solide.

Mais ce sont aussi des pays qui, vis-à-vis des pays développés, disposent d'une arme à double tranchant mais bien réelle : la pression migratoire.

Dans une étude publiée début 2018, la Banque Mondiale évalue à une échéance proche le nombre de « réfugiés climatiques » à 140 millions. Dans l'état actuel des choses, ceci se traduira presque exclusivement par des migrations internes aux pays pauvres mais en venant renforcer les immenses bataillons de jeunes auxquels leur société n'offre aucune perspective d'avenir.

Si l'on prend le cas des relations entre l'Europe, le Sud de la méditerranée et les pays subsahariens, on va inévitablement vers une renégociation globale comportant plusieurs composantes : l'aide au développement ; la lutte contre l'immigration clandestine ; la lutte contre l'influence de l'islam radical ; l'éducation ; la mise en place d'un cadre équitable pour garantir les flux d'épargne du nord susceptibles de s'investir au sud tout en préservant des intérêts des populations.

L'exemple de la Chine, une fois de plus, montre les impasses auxquelles sont confrontées nos sociétés si les nouveaux pays industrialisés suivent le modèle des pays déjà développés : ce n'est plus deux planètes qu'il faudra pour assurer ce mode de vie mais trois, quatre ou cinq. Comme nous avons pu le montrer à propos du Mali dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de sortie

de crise en 2013, l'enjeu majeur est de « sauter une étape » pour que le modèle de développement adopté soit conforme aux principes de l'économie.

Ce qui signifie qu'il y a un jeu potentiellement gagnant-gagnant entre pays riches et pays pauvres. La question est de savoir qui est en mesure de prendre l'initiative. À l'image des actions collectives menées par des ONG à l'encontre des États dénonçant leur inertie face au changement climatique (Pays-Bas, Pakistan), on peut imaginer une action collective d'un groupe international de pays portant le débat sur le double terrain politique et juridique. Ce sont les pays qui disposent – terme horrible – de l'arme migratoire qui sont sans doute en situation de bouger les premiers.

Scénario 4

Le renforcement mutuel des juges et du principe de responsabilité

À travers les jurisprudences croisées des tribunaux nationaux et des Cours de justice régionales ou internationales, deux mouvements significatifs se sont fait jour au cours de la dernière décennie : l'invention de nouvelles formes de régulation sont apparues à l'initiative des juges et d'une certaine manière indépendamment des volontés politiques des États ; ensuite, des mouvements de la société civile ont redécouvert le rôle décisif de l'action juridique et des alliances se sont nouées entre juristes « progressistes » et mouvements de la société civile.

Les jurisprudences « Erika » et « Rana plaza », celle d'une Cour italienne condamnant des dirigeants d'Eternit à la prison ferme, étendant la conception restrictive de la responsabilité pénale qui prévalait jusqu'à présent au concept de « mise en danger », le développement par la Cour américaine des droits de l'homme d'une jurisprudence relative au respect des modes de vie ou conceptions de la propriété collective des peuples indigènes offrent autant d'exemples d'une forme d'autonomie de la justice pour interpréter des règles générales de droit à l'aune des défis du XXI^e siècle.

Le parallèle que fait Alain Supiot avec la manière dont, à la fin du XIX^e siècle, de nouvelles jurisprudences sur la responsabilité des employeurs ont frayé la voie du droit social moderne est à cet égard particulièrement frappant. Un autre mouvement qui mérite attention est celui de la constitutionnalisation du droit : le préambule des constitutions devient une référence opposable au législateur et à l'exécutif. Or un certain nombre de pays ont inscrit dans leur constitution le principe de précaution, le droit des citoyens à un environnement sain ou encore l'intégrité de la planète. D'autres, comme l'Inde, ont inscrit dans la loi la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ces dispositifs offrent des moyens de recours nouveaux aux citoyens.

Il subsiste un certain nombre d'impasses décrites dans l'ouvrage et qui font que nos sociétés sont à irresponsabilité illimitée. La première impasse est naturellement l'absence de texte de portée internationale sur la responsabilité. À propos du rôle d'avant-garde que pourrait jouer l'Union européenne, j'ai souligné l'impact qu'aurait l'adoption d'une charte européenne des responsabilités.

Si, selon moi, le projet de Déclaration universelle des responsabilités humaines est celui qui correspond le mieux aux défis du XXI^e siècle, en ne se restreignant pas à des questions particulières comme le climat ou l'environnement mais en faisant de la responsabilité le corollaire direct de l'interdépendance entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère, de nombreuses autres propositions ont été mises sur la table, charte mondiale de l'environnement, déclaration des droits et devoirs de l'humanité, déclaration d'interdépendance, etc.

D'une certaine manière, peu importe l'initiative qui aboutira la première du moment qu'elle aboutisse. Un autre pas possible permettant d'avancer par touches successives serait d'obtenir la reconnaissance aux entreprises multinationales et aux grandes institutions financières, du statut de sujets de droit international et à ce titre justiciables d'une Cour internationale.

Il est aussi imaginable que les avancées sur le statut international de la responsabilité progressent à travers des initiatives plus thématiques. Une prochaine échéance possible est le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail en 2019.

Scénario 5

La responsabilité des institutions financières

Jusqu'à présent, les initiatives en matière de devoir de vigilance et la jurisprudence sur la sphère d'influence se sont concentrées sur le rôle des entreprises donneuses d'ordre. Ce faisant, la question de la responsabilité des actionnaires, voire des banques qui prêtent aux entreprises, n'est pas sérieusement posée. Or, comme décrit dans l'ouvrage, tant que la responsabilité personnelle des dirigeants, des administrateurs ou des actionnaires n'est pas engagée, les entreprises sont « seulement » menacées d'amendes, ce qui en réalité est très peu dissuasif.

Après la crise bancaire de 2008, tout l'effort a porté sur la réglementation bancaire, en vue de réduire les risques systémiques, mais aucune réglementation ne peut régler la question de l'« aléa moral », les conduites personnelles à risque. Enfin, la question de la responsabilité personnelle des administrateurs de société, des dirigeants de fonds d'investissements à risque ou même des actionnaires n'est pas posée. Pourtant, comme je l'ai montré dans l'ouvrage, les fonds de pension, les sociétés d'assurances et les gestionnaires de patrimoine sont des partenaires potentiels d'une importance considérable pour réorienter l'épargne mutualisée.

Mon sentiment est qu'il suffirait de rapprocher des évolutions voisines mais qui pour l'instant s'ignorent pour provoquer un basculement. Les banques publiques, comme la Banque Européenne d'Investissements ou la Caisse des Dépôts, les fonds souverains, les grandes fondations, en particulier celles qui gèrent le patrimoine des universités américaines, les fonds de pension et les sociétés d'assurances ont, chacune pour ce qui la concerne, signé les engagements de l'ONU sur l'investissement responsable, se posent la question de l'investissement dans les énergies fossiles, prennent conscience que seul l'investissement dans des filières durables les met à l'abri de risque à long terme. Or, ce sont précisément les investissements à long terme qui font défaut pour la conduite de la transition.

Pourquoi ne pas imaginer qu'à l'initiative d'un des acteurs importants du secteur, ces différentes réflexions coagulent autour de l'idée de charte de responsabilité sociétale des acteurs de la finance ? J'en ai donné l'illustration avec un projet de charte de responsabilité des fonds de pension.

Ce serait une étape importante pour prendre conscience de l'universalité du principe de responsabilité, pour mutualiser les moyens d'évaluation de l'impact des filières et construire la matrice actuelle des relations entre filières, pour amorcer par l'adoption volontaire d'une charte sociétale appliquée à un milieu particulier la faisabilité de l'adoption à un niveau plus général de la Déclaration universelle des responsabilités humaines.

Scénario 6

Le réveil de Davos

Il peut sembler paradoxal de citer Davos, symbole de la ploutocratie et des intérêts en place, dans des scénarios visant à bouleverser l'économie actuelle.

Néanmoins je m'y risque. Tout d'abord parce que de façon significative, comme je le rappelle dans l'ouvrage, c'est à Davos et non devant l'Assemblée Générale des Nations unies que Kofi Annan, lorsqu'il était secrétaire général des Nations unies, a lancé l'idée du « Global compact ». La raison en est simple : Davos et Global compact trouvent tous deux leur origine dans le constat qu'ont émergé avec la globalisation des acteurs économiques et financiers pesant plus lourd que la grande majorité des États, en terme de « chiffre d'affaires » mais plus encore en termes de marge de manœuvre.

Raymond Barre et Klaus Schwab qui ont eu conjointement l'idée du Forum économique mondial sont partis de l'idée que des espaces d'échanges entre les acteurs les plus puissants étaient nécessaires. Au fil des années, ce ne sont plus des grands chefs d'entreprises qui aimeraient être entendus dans l'enceinte des Nations unies mais tous les chefs d'États du monde qui se précipitent à Davos.

Or, quoique la plupart de ces participants évoluent dans une bulle de richesse bien éloignée de l'univers de la précarité énergétique, de l'absence d'avenir ou de la migration climatique, ils ne peuvent ignorer que ces déséquilibres les mettent à la merci de catastrophes écologiques ou d'explosions sociales qu'eux-mêmes et leurs enfants subiront comme les autres.

Il est vrai que par construction le monde de Davos ne brille pas par son audace intellectuelle. Néanmoins en janvier 2018, par exemple, c'est là qu'ont été présentées les données montrant que le taux de recyclage actuel des ressources naturelles était inférieur à 10 %.

De même, en 2018, Donald Trump est venu y plaider son néo-protectionnisme. On ne peut pas exclure qu'à l'occasion d'une secousse sociale ou écologique plus violente que les autres ou en face de la montée des populismes et des régimes autoritaires un peu partout dans le monde, la question du grand retour en avant de l'économie à l'œconomie vienne sur le devant de la scène. On peut faire l'hypothèse que si l'idée de recentrer l'Organisation Mondiale du Commerce sur la durabilité des filières vient à être énoncée, c'est à Davos que ce serait plus le efficace.

Scénario 7

Une convergence des mouvements citoyens

Comme pour les réseaux de villes et de territoires, on a assisté ces dernières années à une floraison de mouvements citoyens engagés sur la question de la durabilité des filières, sur le respect des engagements des entreprises en matière de responsabilité sociale et solidaire, sur l'évolution des modes de vie, sur la promotion de labels de durabilité, sur l'équité dans la répartition de la valeur entre différents acteurs d'échelles de valeur, sur l'action juridique (l'une des illustrations déjà citée est celle de coalition d'ONG mettant en cause leur État aux Pays-Bas et au Pakistan).

Les ONG de petite taille mais ciblant leur action de façon précise, comme par exemple l'association Bloom à propos de la pêche, en parvenant à une initiative citoyenne européenne par une vaste campagne de signatures, ou les actions militantes visant à bannir les perturbateurs endocriniens montrent que des formes de combats asymétriques entre des petits et des grands acteurs ne tournent pas nécessairement au désavantage des premiers.

Mais les limites tiennent précisément à une constatation : le fait que l'efficacité soit liée au caractère très ciblé des combats menés rend assez difficile la convergence des luttes, a fortiori parce que de nombreux mouvements citoyens ne sont pas financièrement autonomes et dépendent eux-mêmes des priorités, souvent sectorielles, de ceux qui les financent.

J'ai également souligné, en parlant du « losange des acteurs », la difficulté des innovateurs – camp dans lequel on peut classer beaucoup des mouvements citoyens – de collaborer avec les théoriciens.

Dans chaque domaine précis, de la biodiversité au changement climatique en passant par le nucléaire ou les perturbateurs endocriniens, il existe de nombreuses passerelles entre scientifiques, essentiellement issus des sciences de la nature, et mouvements citoyens. Mais d'une certaine manière, les cloisonnements des mouvements d'un côté et de la communauté scientifique entre disciplines de l'autre, se renforcent mutuellement. Enfin, l'expérience prouve qu'il est beaucoup plus facile de coaliser les oppositions que de porter ensemble des alternatives dans une démarche d'alliance. C'est une des raisons majeures pour lesquelles le Forum social mondial, dans lequel certains ont pu voir une dynamique de la même puissance que celle du Forum économique mondial a progressivement périclité, faute d'aller au-delà de la protestation pour porter ensemble des alternatives à hauteur de la complexité du monde contemporain.

Tous ces obstacles ne sont pas pour autant rédhibitoires. Pourquoi ne pas rêver que le retour en avant vers l'économie offre une plate-forme commune ?